

Rapport provisoire

Assemblée plénière du 13 février 2013

Écociliens

Les États généraux
de la conversion
écologique et sociale



 **île de France**
Demain s'invente ici

SYNTHESE DES TRAVAUX

Elaborée avec l'appui de la CEIS et de PwC



Coordination : Direction générale des services du Conseil régional

SOMMAIRE

RETOUR SUR LA DEMARCHE ET SES OBJECTIFS	4
Une démarche ambitieuse : les Etats généraux de la conversion écologique et sociale.....	5
SYNTHESE & PROPOSITIONS DES GROUPES DE TRAVAIL	9
METIERS DU BATIMENT	10
AGRICULTURE ET ALIMENTATION.....	17
HAUTE QUALITE SOCIALE (HQS).....	22
MOBILITES	27
INDUSTRIE ET RELOCALISATIONS.....	33
SYNTHESE & PROPOSITIONS DES ATELIERS TERRITORIAUX	44
Atelier n°1 du 18 octobre 2012 à Serris	45
Atelier n°2 du 23 octobre 2012 à Saint-Quentin-en-Yvelines	48
Atelier n°3 du 16 novembre 2012 à Cergy-Pontoise.....	51
Atelier n°4 du 28 novembre 2012 à Gennevilliers	55
Atelier n°5 du 6 décembre 2012 à Paris.....	63
Atelier n°6 du 10 décembre 2012 à Evry.....	71
Atelier n°7 du 12 décembre 2012 à Créteil.....	79
EXTRAITS DES AVIS ET CONTRIBUTIONS DEPOSES SUR LE SITE ECOCILIEN.FR.....	87
Améliorer les déplacements en Île-de-France et réduire les déplacements contraints liés au travail.....	88
La conversion écologique du transport de marchandises.....	90
La haute qualité sociale dans les entreprises et l'exemplarité des acteurs publics.....	91
Comment Stopper l'artificialisation des sols en Île-de-France, diversifier l'agriculture et développer l'alimentation locale ?.....	93
Les métiers du bâtiment doivent-êtré mieux valorisés et création d'une structure de développement du marché de l'éco-rénovation	95
Renouveau industriel et relocalisation d'entreprises	97
ANNEXES	98
Enquête sur la conversion écologique et sociale dans les entreprises	99
Liste des personnes ayant participé aux travaux	102

RETOUR SUR LA DEMARCHE ET SES OBJECTIFS

Une démarche ambitieuse : les Etats généraux de la conversion écologique et sociale

La majorité régionale s'était engagée lors des dernières élections à mettre en place en Île-de-France des états généraux de la conversion écologique et sociale (EGCES) pour accompagner et favoriser la transition de l'économie francilienne, concilier développement économique et exigence écologique et sociale.

Lancés publiquement à l'initiative du Conseil régional le 21 novembre 2011, ces états généraux ont réuni experts, professionnels, entreprises, associations, élus, citoyens... autour d'un triple objectif : réduire notre empreinte écologique, favoriser un modèle de développement à « haute qualité sociale » et diminuer les inégalités sociales et territoriales, et d'un cahier des charges clair : élaborer des préconisations opérationnelles à destination des acteurs publics mais aussi privés, entreprises, professionnels, associations...

Les états généraux se sont organisés en trois volets principaux ayant chacun rassemblé de nombreux acteurs franciliens :

- un volet régional avec la gouvernance régionale du projet, la tenue des groupes de travail et l'organisation des assemblées plénières ;
- un volet territorial avec la tenue des ateliers territoriaux en partenariat avec des collectivités locales ;
- un volet participatif via notamment des appels à contribution et le site internet « ecociliens.fr » afin d'associer le plus grand nombre d'acteurs à la démarche.

Ainsi, depuis plus d'un an, cinq groupes de travail se sont attachés à élaborer des préconisations sur différentes thématiques : métiers et bâtiment, mobilités-transports, agriculture-alimentation, industrie-relocalisation, haute qualité sociale. La démarche s'est ensuite ouverte à l'ensemble des Franciliens et des territoires ; les états généraux de la conversion écologique et sociale sont devenus **les Ecociliens** (www.ecociliens.fr) et sept ateliers locaux ont été organisés sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-France.

Les Ecociliens, c'est 15 mois de concertation, 35 réunions d'experts, d'élus et de professionnels, 7 ateliers territoriaux et plus de 70 propositions formulées ; mais également, 65.000 visiteurs uniques sur le site www.ecociliens.fr, plus de 80 commentaires et propositions d'internautes et 1.400 followers sur Twitter. Au total, une centaine d'experts et plus de 300 acteurs locaux se sont déplacés pour participer activement à ces états généraux.

Quel modèle de transition économique pour l'Île-de-France ? Comment réussir la conversion écologique et sociale de notre industrie ? Quelle place pour l'agriculture francilienne, quelles mobilités au service des Franciliens, quel rôle pour les partenaires sociaux et les citoyens ? Comment développer les compétences pour relever les défis de l'efficacité énergétique des bâtiments ? Autant de questions débattues et abordées lors des Ecociliens.

L'assemblée plénière du 13 février conclut cette première étape de réflexions et propositions et ouvre la seconde étape, celle de l'action et de la mise en œuvre.

Les éléments présentés ici sont issus de l'ensemble des travaux des états généraux. Il n'engage pas directement le Conseil régional d'Île-de-France qui a toutefois déjà mis en œuvre certaines de ces propositions et qui devra se positionner sur les autres propositions faites, comme tous les acteurs concernés. Le rapport définitif intégrera les éléments de l'assemblée plénière du 13 février ainsi que

les compléments, ajouts ou corrections apportés par les uns ou les autres suite à la diffusion de ce document provisoire. Le rapport final sera ensuite diffusé à l'ensemble des participants et acteurs de la démarche.

Les groupes de travail

Experts, acteurs, parties prenantes...

Cinq groupes de travail d'environ 30 personnes chacun se sont réunis de manière échelonnée entre juin 2011 et Décembre 2012. Présidé par un élu qui s'appuie sur un animateur et un ou deux experts-rapporteurs, chaque groupe s'est concentré sur une thématique à savoir :

- Métiers du bâtiment
- Agriculture et alimentation
- Haute Qualité Sociale (HQS)
- Mobilités
- Industrie et relocalisation

Pour animer ces groupes, une feuille de route a été rédigée pour chacun d'entre eux et une méthode participative a été privilégiée, via notamment des contributions en séance et hors séance, avec comme objectif d'élaborer des propositions d'actions pragmatiques. Les travaux se sont organisés autour de cinq à sept séances par groupe de travail d'une durée de 2h30 environ.

Les séances ont été structurées à peu près de la même manière (sauf pour la première et la dernière). Chaque séance démarrait par une synthèse de la séance précédente et des contributions proposées à l'animateur durant l'inter séance, puis se poursuivait par des échanges entre les participants et se concluait par une synthèse réalisée par le rapporteur chargé de rappeler les faits saillants de la séance.

Chaque groupe de travail s'est donc mis d'accord sur une synthèse évolutive enrichie, après chaque séance, par les échanges et les contributions des membres du groupe. L'animation reposait sur une série de questions élaborée en amont avec le/la président(e) et le/la rapporteur(e) du groupe de travail.

La première séance de chaque groupe a démarré par un tour de table durant lequel chaque participant était invité à définir son point de vue sur le périmètre de la thématique concernée. L'animateur a ensuite rassemblé les différentes propositions pour aboutir à un périmètre consensuel qui a servi de base aux sessions suivantes. Les synthèses finales issues de chaque groupe ont été relues et validées par les participants des groupes de travail.

Les préconisations et propositions qui sont ressorties de ces groupes doivent désormais être valorisées auprès de l'ensemble des acteurs et décideurs directement concernés, pour être mises en œuvre opérationnellement. Le Conseil régional pour sa part devra intégrer ces réflexions dans l'élaboration de ses politiques régionales.

Les ateliers territoriaux

Acteurs locaux, élus locaux, collectivités, parties prenantes...

En complément et dans la continuité des travaux des groupes, la démarche des Ecociliens a été portée sur le territoire francilien via la tenue d'ateliers locaux organisés avec différentes collectivités locales partenaires. Ces ateliers ont notamment permis de faire participer à la démarche d'autres acteurs, notamment des associations ou des entreprises locales, que ceux présents habituellement

dans les groupes de travail. C'était aussi l'occasion de travailler avec d'autres collectivités, conseils généraux, intercommunalités, communes.

Chaque atelier territorial a abordé une thématique issue des groupes de travail et s'est appuyé sur une structure locale liée au territoire qui a accueilli la réunion et a apporté sa connaissance des enjeux et des problématiques liés à la conversion écologique et sociale du territoire. Ils ont permis également de faire ressortir des bonnes pratiques, des expériences réussies, des projets locaux.

A chacune des sept sessions, une quarantaine d'acteurs de terrain se sont réunis pour discuter, en fonction de la thématique choisie, des préconisations des groupes avant leur mise en œuvre opérationnelle, et pour mettre en avant les expériences et bonnes pratiques locales.

Ces ateliers se sont déroulés entre juillet et décembre 2012 et ont permis de compléter les préconisations issues des groupes de travail.

Le site internet (www.ecociliens.fr)

Franciliennes et Franciliens

Le Site Internet des Ecociliens a eu un double objectif : ouvrir la concertation à l'ensemble des franciliens et permettre la valorisation des propositions issues des états généraux.

Sur chaque thématique, liée aux travaux des groupes de travail, plusieurs débats ont été lancés afin de dynamiser la démarche et d'ouvrir la participation au plus grand nombre. Chaque question posée, en lien à la conversion écologique et sociale, introduisait des propositions issues des groupes de travail ou des ateliers pour les mettre en débat.

Tout au long de la démarche, le site a été visité par 65 000 personnes environ. 80 d'entre eux ont commenté et fait des propositions relatives aux débats en cours.

Un compte Twitter a également été créé et suivi par 1400 internautes.

Réalisation d'une enquête auprès de salariés et chefs d'entreprise franciliens

Chefs d'entreprises et salariés (synthèse de l'enquête de l'enquête en annexe)

La Région Île-de-France a commandé à l'institut Viavoice une enquête réalisée auprès de salariés, chefs d'entreprises et représentants du personnel franciliens pour mieux connaître leurs perceptions et leurs attentes en matière de conversion écologique et sociale, ainsi que les pratiques et expériences déjà mises en œuvre.

Cette enquête a fait ressortir un certain nombre d'enseignements majeurs à savoir :

- une bonne compréhension du concept de conversion écologique et sociale, ainsi qu'une adhésion aux enjeux qui lui sont liés. Cette compréhension et cette adhésion sont essentielles car elles permettent une plus grande efficacité des décisions politiques, pour une mise en place effective au sein des entreprises franciliennes ;
- la perception de limites dans la mise en place de ces politiques, notamment concernant l'efficacité des mesures envisagées, ou la crainte d'une perte de rentabilité préjudiciable en période de crise économique ;
- le souhait de rechercher des réponses diversifiées sur ces questions, avec des incitations financières mais également des apports plus techniques (formations, audits) ou normatifs (certificats qualité, permettant un encouragement par l'exemple) qui manquent aux acteurs économiques.

L'enquête fait apparaître une adhésion massive des salariés et dirigeants d'entreprise à l'idée de conversion écologique et sociale. Ainsi, 73 % des dirigeants d'entreprise et 74 % des salariés estiment que la conversion écologique et sociale constitue « un passage obligé pour les entreprises qui souhaitent continuer leurs activités ou se développer ».

D'autre part, la nécessité d'évoluer pour adapter l'entreprise et sa production aux nouveaux enjeux environnementaux est reconnue par une large majorité de chefs d'entreprise (68 %) et de salariés (72 %). Et ces taux sont presque aussi élevés concernant la prise en compte des questions sociales (65 % des chefs d'entreprise et 68 % des salariés), preuve d'une prise de conscience forte malgré les contraintes redoutées du passage à une production écologiquement et socialement plus responsable.

Les assemblées plénières

L'ensemble de personnes participantes à la démarche

Deux assemblées plénières sont venues s'ajouter au dispositif des EGCES. Ces assemblées étaient destinées à associer de manière plus large les franciliens aux travaux de la Région.

La première s'est déroulée en novembre 2011 dans l'hémicycle de la Région avec pour objectif de lancer officiellement les Etats généraux, de présenter et discuter les premiers résultats des groupes de travail ainsi que les futurs groupes à mettre en place, et de s'assurer de la bonne compréhension des enjeux par les participants.

Ella a rassemblé environ deux cents personnes, dont les parties prenantes aux travaux (élus, membres des groupes de travail, experts organismes associés, acteurs économiques et de l'emploi, de l'environnement...).

L'assemblée de clôture des Ecociliens est programmée pour le 13 février 2013. Son objectif est de rassembler les acteurs et partenaires concernés pour leur présenter les résultats des travaux mais aussi de communiquer vers l'ensemble des Franciliens sur les préconisations et les propositions issues de la démarche. Elle doit permettre à chacun des participants de montrer son engagement à réussir la transition écologique et sociale et ouvrir la mise en œuvre opérationnelle de mesures.

L'Assemblée plénière du 13 février est une étape, elle n'implique pas la fin des Ecociliens. D'une part, certains travaux complémentaires sont encore menés pour affiner des propositions en vue du rapport final (notamment sur les mobilités ou avec des acteurs de la Seine-Saint-Denis), d'autre part, les propositions et préconisations issues des états généraux vont devoir être valorisées auprès des acteurs concernés pour appeler à leur mise en œuvre. Enfin, un bilan devra être réalisé pour s'assurer que la transition écologique et sociale constitue un objectif mais aussi un ensemble d'actions pour tous les acteurs publics et privés à moyen terme. En attendant, les éléments ci-après constituent le résultat brut de l'ensemble des travaux et vous sont soumis avant le rapport final qui sera réalisé après cette assemblée plénière du 13 février 2013.

➤ **Un Hachtag pour suivre et commenter l'évolution de l'assemblée plénière sur Twitter : #Ecociliens**

SYNTHESE & PROPOSITIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

METIERS DU BATIMENT

Co-présidents : Roberto ROMERO, Vice-président de la Région Île-de-France et Jean-Paul CHARPENTIER, Ancien président de la Fédération Française du Bâtiment Région Ile-de-France

Rapporteurs experts : ARENE et Défi-métiers (GIP Carif-Oref)

Animateur : Fabien Goffi, Consultant, PwC

Le secteur du bâtiment est un levier d'intervention majeur. D'un point de vue environnemental et climatique, les bâtiments constituent en effet une priorité d'intervention. Le Plan régional pour le climat dans le secteur du bâtiment porte des objectifs ambitieux, parmi lesquels : multiplier au moins par deux le nombre de logements raccordés à des réseaux de chaleur, diminuer de 80 % les émissions de GES du secteur résidentiel d'ici 2050 et rénover 130 000 à 150 000 logements par an, avec une exigence de qualité sur chaque opération de type BBC. Le Grenelle de l'environnement a par ailleurs fixé un triple objectif pour tous les logements d'ici à 2020 : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 %, augmenter l'efficacité énergétique de 20% et porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation européenne.

Ce triple objectif est repris dans le cadre du projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) co-élaboré par l'Etat et la Région approuvé fin 2012.

Tout cela implique donc une mobilisation de tous les acteurs, professionnels, partenaires sociaux, usagers, pouvoirs publics... Dans ce contexte, les enjeux en termes d'emploi, de formation et d'évolution des métiers sont essentiels.

A partir des constats issus des sessions et intersessions du groupe de travail « Métiers du Bâtiment », trois grands axes ont été identifiés :

1. Accompagner la filière sur le chemin de la conversion écologique et sociale
2. Adapter les formations aux enjeux écologiques et sociaux
3. Renforcer l'attractivité et faire évoluer l'image du secteur

Chaque axe est illustré par des propositions sans « hiérarchie » particulière. Pour une partie d'entre elles, la Région à travers ses dispositifs sera amenée à contribuer à leur mise en œuvre une fois qu'elles auront été remises à l'exécutif régional, en cohérence avec les politiques déjà menées (Plan régional pour le climat, Stratégie régionale de développement économique et d'innovation, etc.).

I- Accompagner la filière sur le chemin de la conversion écologique et sociale

1) Accompagnement des évolutions en terme d'organisation / fonctionnement des entreprises

Proposition n°1 : Favoriser la mutualisation auprès des TPE et des PME

La conversion écologique et sociale des métiers du bâtiment passe par le renforcement de la qualité des produits et des prestations, l'amélioration de la coordination entre métiers et la limitation de la sous-traitance. C'est pourquoi la mutualisation et le partage sont importants. Le secteur du bâtiment est constitué essentiellement de très petites ou petites entreprises. La Région, la profession et les fédérations professionnelles (FFB et CAPEB) doivent pouvoir les aider à se regrouper pour qu'en leur sein, le travail sur les ressources humaines ou la recherche de marchés prenne moins de temps, au bénéfice de la pratique de leurs métiers originels. Qu'il s'agisse des actions menées par l'OPCA

Construtys ou des actions de la Région (« plateformes RH », des « Groupements d'employeurs », ou des PACTES (en particulier pour répondre aux appels d'offre)), il existe des dispositifs adéquats pour engager cette orientation nécessaire pour la structuration du secteur, sans laquelle nous ne serons pas en capacité de réussir l'évolution souhaitée.

Proposition n°2 : Accompagner les entreprises dans la gestion de leurs déchets

La Région Île-de-France est devenue compétente en matière de planification de la prévention et de la gestion des déchets de chantier. Le Plan Régional d'Élimination des Déchets de Chantier (PREDEC) en cours d'élaboration, doit être arrêté fin 2012 et adopté après consultation et enquête public fin 2013. Il est donc essentiel de travailler avec les professionnels dès maintenant pour développer les filières du recyclage et de la valorisation (y compris celle du ré-emploi dans le bâtiment), pour prendre en compte dès la construction la question de la déconstruction et de la gestion des déchets (rôle des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre) et pour mieux former à ces questions les futurs professionnels et les salariés en poste.

Proposition n°3 : La deuxième partie de carrière dans le bâtiment doit devenir une priorité commune

Certains métiers sont particulièrement physiques et ne peuvent être exercés sérieusement toutes au long de la vie professionnelle. Les acteurs de l'emploi et de la formation doivent s'entendre pour organiser et planifier les deuxièmes parties de carrière au bénéfice à la fois du salarié (ou du demandeur d'emploi) et de l'entreprise, et ce de manière préventive. La Région et les partenaires professionnels devront s'attacher à renforcer la continuité professionnelle des salariés. C'est une nécessité également en termes d'attractivité du secteur. Concrètement, la Région et la profession devraient s'entendre pour prioriser une partie de leurs financements de formation sur la deuxième partie de carrière (public + de 50 ans dans des métiers dits difficiles) et la reconversion. Cela pourrait faire l'objet d'un partenariat avec la profession et d'une convention avec l'OPCA Constructys. A ce sujet également, l'Education nationale a régulièrement besoin de formateurs compétents et expérimentés dans le domaine du bâtiment. Une convention entre les professionnels, Pôle emploi, la Région et l'Education nationale devra permettre de mieux organiser la reconversion vers l'enseignement de certains professionnels.

2) Accompagnement du développement du marché de l'éco-rénovation et de l'évolution de la demande

Proposition n°4 : Renforcer l'information et le conseil auprès d'acteurs intermédiaires et des particuliers

Dans le but d'augmenter une demande qualitative en termes de conversion écologique et sociale de la part des particuliers, sont à envisager l'organisation des visites de chantiers verts et respectueux, un meilleur accès au repérage des entreprises qualifiées et la création de notices d'information/livrets du bâtiment sur la réglementation et sur l'utilisation des bâtiments livrés. Le répertoire des entreprises du bâtiment respectueuse du développement durable mis en place sur Paris pourrait être élargi à l'Île-de-France dans le cadre notamment de la convention sur le bâti avec les professionnels et la mairie de Paris. Des « conseillers » devront voir le jour prochainement pour venir compléter l'action des acteurs déjà existants (Ekopolis, Espaces Info Energie, ARENE...). Leur fonction sera d'informer les particuliers sur les dispositifs existants contre la précarité énergétique et d'accompagner notamment le travail que la SEM régional énergie Positif doit mener en faveur de la rénovation thermique des bâtiments via sa mission de tiers investisseur.

Proposition n°5 : Former et accompagner les acheteurs publics et privés

Pour augmenter le nombre de marchés de travaux responsables, il est important d'encourager la mise en réseau des acheteurs (via notamment les cahiers des charges), la capitalisation et la

valorisation des marchés passés avec un niveau d'exigence durable repensé, la plateforme dématérialisée Maximilien qui vise la création d'un portail de dématérialisation des marchés publics franciliens et la transmission de recommandations générales d'ordre méthodologique et technique sur les marchés (clauses d'insertion, macro-lots, clauses techniques, qualification des entreprises, encadrement plus strict de la sous-traitance). Concernant plus spécifiquement les clauses sociales, un chef de projet doit être désigné dans chaque collectivité ou acteur public concerné.

Par ailleurs, dans le cadre de son agenda 21, la Région Île-de-France a développé un référentiel éco-construction qui devra servir de référence pour les marchés publics régionaux et sur lequel elle s'appuiera pour convaincre de son utilisation par d'autres acteurs.

Proposition n°6 : Renforcer le rôle de l'architecte (conseil, apports techniques, suivi global du projet) et du maître d'œuvre en sensibilisant à leur plus-value les maîtrises d'ouvrage publiques et privées dans les actions de réhabilitation et de performance énergétique du cadre bâti.

Proposition n°7 : Intégrer dès le cahier des charges la question des déchets

Pour permettre notamment une traçabilité des flux et une valorisation optimale, la prévention, le réemploi et le recyclage/fin de vie du bâtiment ainsi que l'organisation de la gestion des déchets du chantier doivent être pris en compte dès la rédaction des cahiers des charges. Cette prise en compte des déchets et de leur réemploi dans le cahier des charges implique le plus souvent des coûts supplémentaires pour les entreprises que le maître d'ouvrage doit assumer.

Proposition n°8 : Développer l'usage d'éco-matériaux de qualité

Il s'agit d'appuyer les expérimentations menées sur le chanvre et le miscanthus en Île-de-France, avec la volonté de généraliser leur utilisation dans les règles de l'art, en particulier sur les chantiers menés par la Région, mais aussi de rapprocher la production des éco-matériaux des consommateurs/utilisateurs franciliens en favorisant une meilleure distribution des produits en question. Les acteurs publics et privés ont tout intérêt à s'appuyer sur les plans climats territoriaux et en particulier sur le plan climat régional pour développer l'usage d'éco-matériaux. Un travail de communication auprès du grand public apparaît également nécessaire pour le sensibiliser à l'utilisation d'éco-matériaux de qualité. Les conclusions de l'étude qui vient d'être lancée par l'ARENE sur ce thème devront être largement valorisées et diffusées. Par ailleurs, un travail spécifique sur la structuration de la filière bois en Île-de-France, qui dispose d'une ressource importante, est à envisager notamment au travers d'une contractualisation entre les acteurs de la filière et la Région.

Proposition n°9 : Clarifier les différents labels et certifications

Un label « Reconnu Grenelle Environnement » est mis en place depuis novembre 2011 et pourrait conditionner la mobilisation d'aides publiques. Une clarification est en tout cas nécessaire pour le consommateur.

II- Adapter les formations aux enjeux écologiques et sociaux

1) Développement des compétences (réflexion axée sur le savoir)

Proposition n°10 : Intégrer plus fortement la dimension écologique dans les référentiels de formation initiale et continue

Afin d'adapter les actions de formation continue, d'apprentissage et de formation professionnelle scolaire, il convient en particulier de privilégier l'efficacité énergétique et l'approche globale du bâtiment à la fois dans les référentiels au sein des Commissions paritaires consultatives d'une part comme dans les partenariats ou conventions d'objectifs à développer entre les décideurs et les acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi (Région, Etat, partenaires sociaux, Pôle emploi...) d'autre part.

Proposition n°11 : déterminer des actions prioritaires pour favoriser la conversion écologique et sociale de la formation initiale des architectes et soutenir leur formation continue en ce sens
L'architecte est souvent dans l'opération de construction ou de réhabilitation un maillon essentiel tant au niveau de la maîtrise d'ouvrage que d'œuvre. Aussi sa formation initiale et continue revêt une importance particulière. A travers des partenariats avec le ministère de la Culture, les établissements d'enseignement et les professionnels, la Région a tout intérêt à favoriser le verdissement des formations des architectes.

Proposition n°12 : Mener des actions de sensibilisation, d'information et de formation auprès des utilisateurs des bâtiments

L'usage du bâtiment est un élément important de son efficacité énergétique et de la lutte contre la précarité énergétique. Il s'agit de développer les carnets d'entretien et de recommandations et de les diffuser aux usagers, de former et accompagner les gardiens, etc.

Proposition n°13 : Mieux repérer les évolutions attendues par métiers et par fonctions via une cartographie, en effectuant un travail de priorisation sur les métiers les plus impactant pour la conversion écologique et sociale

De l'ouvrier du bâtiment au maître d'ouvrage en passant par le maître d'œuvre, toute la chaîne doit s'adapter aux nouvelles problématiques/technologies du bâtiment durable. Il est donc nécessaire d'établir des référentiels métiers adaptés aux métiers « verdissants » en identifiant les compétences prioritaires et les *cœurs de métier*. Ainsi, il est important d'actualiser et de repenser certaines fonctions telles que celles liées à la coordination des chantiers ou à l'entretien des bâtiments.

Proposition n°14 : Veiller à la qualité des formations mises en place par les établissements de formation (contenus pédagogiques en cohérence avec les besoins et attentes)

A l'image de la charte Format'eree élaborée par le CLER et l'ADEME qui engage l'organisme ou l'établissement de formation dans une démarche de qualité et dont il faudrait en développer le principe. A terme, une conditionnalité des aides ou financements est envisageable en fonction de la qualité des formations dispensées.

Proposition n°15 : La formation des formateurs dans les métiers du bâtiment doit devenir une priorité affirmée

Cela doit notamment se traduire par le lancement en lien avec les professionnels de programmes spécifiques de formation des formateurs allant dans le sens de la conversion écologique et sociale. Plusieurs actions sont à envisager, notamment réorienter et développer le programme de formation des formateurs des CFA, ouvrir des formations professionnalisantes aux formateurs de la formation continue des demandeurs d'emploi et des salariés, travailler avec les petits organismes de formation pour développer l'accès à la formation de leurs formateurs, etc.

Proposition n°16 : Utiliser l'achat de formation continue dans le bâtiment comme un levier pour la conversion écologique et sociale

Qu'elle soit sous la forme de marchés publics ou privés, l'achat de formation doit privilégier des orientations fortes sur le développement durable, à la fois en termes de contenu des formations mais aussi en matière d'adaptation des organismes qui dispensent ces formations. Concernant la Région, la commande publique de formation dans le domaine du bâtiment doit permettre via notamment le cahier des charges d'orienter les formations vers les évolutions attendues et de retenir les organismes les plus vertueux, ceux dont les bonnes pratiques auront été attestées. Ceci doit être fait en collaboration avec les autres acheteurs, en particulier Pôle emploi. L'implication des professionnels dans la définition des besoins doit être forte et recherchée, notamment avec la mise en place de lieux de partenariats formels de concertation.

Proposition n°17 : Expérimenter la réalisation d'opérations d'ingénierie pédagogique sur certains chantiers via des dispositifs de formation sur chantier ou en entreprise permettant

l'accompagnement des professionnels en formation et la consolidation des compétences acquises hors des conditions réelles de travail. La mise en pratique de l'enseignement sur des chantiers réels est essentielle notamment pour éviter que les compétences acquises s'altèrent.

Proposition n°18 : Valoriser et renforcer la politique d'insertion professionnelle dans le secteur du bâtiment

L'insertion professionnelle ne doit pas se limiter uniquement à l'accueil des jeunes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage mais elle doit aussi avoir comme objectif la sécurisation des parcours professionnels via notamment la mobilisation en cohérence de la Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) et des clauses sociales dans les marchés publics.

Proposition n°19 : Mener des actions de formation auprès des dirigeants et patron d'entreprises du bâtiment

La pratique montre que lorsque le patron d'une TPE ou PME se forme, les salariés de l'entreprise bénéficient plus facilement de formations professionnalisantes. Il est donc important de soutenir la formation des chefs d'entreprises et artisans lorsqu'elle participe à la conversion écologique et sociale des métiers du bâtiment.

2) Adaptation de l'appareil de formation (réflexion axée sur la manière de dispenser le savoir)

Proposition n°20 : Réaliser une étude sur les dépenses de formation professionnelle continue en Île-de-France afin de mesurer la part consacrée au secteur du bâtiment (qui semble relativement faible par rapport aux autres secteurs, notamment ceux des services). L'impact d'une mutualisation partielle des dépenses de formation professionnelle devra y être mesuré dans l'objectif de permettre le financement de priorités régionales, en lien avec la conversion écologique et sociale, sur certains métiers et secteurs. Le CPRDFP (Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles) constitue le bon outil pour effectuer cette priorisation et donner le cadre d'une éventuelle réorientation des financements. Dans le contexte d'un possible « acte III » de la décentralisation, qui verrait les Régions en responsabilité pleine et entière sur la formation professionnelle, cette étude est plus que jamais nécessaire.

Proposition n°21 : Mutualiser les plateaux techniques des établissements de formation (CFA, lycées, organismes de formation continue)

Il est nécessaire d'optimiser l'usage pédagogique des plateformes et plateaux en ouvrant ces équipements à des publics différenciés (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés,...) et sur des créneaux pouvant être complémentaires. La revitalisation des centres permanents de formation, le renforcement de la coopération avec les fournisseurs et distributeurs, le soutien à la création d'espaces d'échanges et d'expérimentations dans les CFA et lycées, ainsi que l'assouplissement/élargissement des possibilités de réponse aux appels d'offre sont des pistes à considérer. La Région dans ses relations avec les organismes ou établissements de formation devra encourager la mutualisation. Une cartographie des têtes de réseau pourrait déjà être effectuée pour développer ensuite une expérimentation sur un territoire et/ou un secteur donné.

Proposition n°22 : Formaliser les démarches de transmission de compétences et des savoirs dans l'activité, en s'appuyant sur le Tandem « junior-senior »

Le bâtiment est un secteur où la transmission intergénérationnelle est une réalité et doit être favorisée, mais dans les deux sens (l'apprenant n'est pas uniquement le jeune mais c'est aussi le senior qui doit évoluer dans sa pratique et ses gestes professionnels). Il faut dès lors capitaliser dessus afin d'en retirer tous les avantages. La mise en place des contrats de génération dans le bâtiment pourrait être une priorité.

Proposition n°23 : Améliorer le taux d'accès des salariés à la formation professionnelle et à la certification

Afin d'augmenter le nombre de salariés en formation, il faut imaginer des dispositifs novateurs : formation modulaire, de courte durée, qui pourraient s'accumuler dans la durée, modules de formations s'appuyant sur l'e-learning et sur des temps de pratiques sur chantier, formation sur le chantier (plan bâtiment grenelle). Par ailleurs, le développement de la VAE (validation des acquis et de l'expérience) doit être encouragé afin de permettre aux salariés du bâtiment- dont justement l'accès à la formation est complexe, d'obtenir malgré tout des certifications liées aux compétences acquises dans le cadre de leurs activités professionnelles. Un dispositif pourrait être élaboré entre les acteurs de la formation visant à aider le remplacement de courte durée d'un salarié en formation.

Proposition n°24 : Valoriser toutes les formes de passerelles, que ce soit entre les formations ou entre les métiers eux-mêmes, en lien avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi

Pour faciliter les potentiels de recrutements sur des compétences difficiles à trouver dans la filière du bâtiment et contribuer à renouveler l'image des métiers du bâtiment en donnant une note plus moderne et technique, il est utile de développer des passerelles. Elles devront permettre aux travailleurs d'évoluer plus facilement d'un métier à un autre au cours de leur carrière professionnelle. Des passerelles sur les formations devront aussi permettre à des publics non destinés à priori au bâtiment de pouvoir y travailler.

III- Renforcer l'attractivité et faire évoluer l'image du secteur

Proposition n°25 : Elaborer une information et une communication concernant le secteur assises sur la valorisation et la fin des préjugés

Les salariés du bâtiment sont désormais des acteurs du cadre de vie. La communication doit insister sur la nécessaire féminisation des métiers du bâtiment encore trop masculin aujourd'hui, sur la plus grande spécialisation et technicité attendue des salariés et sur leur participation à une œuvre collective majeure et positive liée à l'environnement et à la protection de la planète. Il s'agit là d'une valorisation sociale de leurs métiers. Les professionnels de ce secteur auront pour « mission collective de préserver la planète ». Le secteur du bâtiment évoluera d'autant mieux en termes de qualification que les dimensions d'apprentissage inductif, de nouvelles technologies, de « développement durable », d'« efficacité énergétique »..., seront mises en avant et deviendront des éléments de choix pour l'orientation professionnelle des jeunes et des adultes en reconversion. Faire des métiers du bâtiment un produit d'appel pour les jeunes en formation et les adultes en reconversion motivés par la question environnementale aura des impacts forts et rapides sur la qualité des prestations et donc des bâtiments et des travaux exécutés. Les métiers du bâtiment doivent devenir les métiers du bâtiment durable. Il s'agit là d'évolutions culturelles lourdes. Il faut donc envisager des moyens de masse pour atteindre le public espéré.

- D'une part une émission médiatique d'envergure, par exemple une série d'émissions sur le modèle « construire une maison respectueuse de l'environnement » déclinée par métiers sur toute une saison, aurait certainement un impact positif très fort. Des partenariats sont à étudier avec les professionnels du secteur (mise en valeur de la formation, de la technologie, du savoir faire, de la carrière et de son évolution...).
- D'autre part au sein des salons et autres initiatives existantes, « Les coulisses du bâtiment », « Semaine de l'industrie », « Mieux connaître le BTP », etc., prioriser les projets intégrant la dimension « développement durable », notamment via les aides régionales accordées aux salons professionnels du secteur.

- Enfin, mobiliser au mieux les outils existants, en particulier ceux de l'AFPA (vidéo sur les métiers du bâtiment et leur nécessaire verdissement tant social qu'écologique) et ceux de Pôle emploi (les outils d'information relatifs au bâtiment durable pourraient ainsi être utilement rapidement mobilisés au niveau de l'Île-de-France).

Proposition n°26 : Sensibiliser/Informer et professionnaliser les acteurs relais (conseillers d'orientation, acteurs de l'insertion et de l'emploi, missions locales, ...) et leur donner une vision qualitative du secteur

Des visites d'entreprises, de chantiers ou de réalisations, des témoignages de professionnels, l'organisation de rencontres régulières entre professionnels et enseignants, ainsi que la réalisation d'outils d'information adaptés sont à privilégier. Un travail avec le GIP *défi métiers* (CARIF – OREF) doit être envisagé notamment pour prioriser son action.

Proposition n°27 : Accompagner l'évolution des conditions de travail dans le secteur du bâtiment en partenariat avec l'ARACT, via notamment l'élaboration d'une charte spécifique au secteur pour faire progresser de manière ciblée des conditions de travail en coproduction avec les partenaires sociaux. Cela devra rejoindre les propositions sur les deuxièmes parties de carrière.

Proposition n°28 : Valoriser les nouvelles constructions et la rénovation thermique des bâtiments
Il convient de s'appuyer sur des chantiers exemplaires – chantiers modèles, visitables, supports de formation – pour communiquer sur les nouvelles constructions qui répondent aux exigences écologiques et sociales. En lien avec Ekopolis, la Région pourrait notamment utiliser ses propres chantiers à des fins pédagogiques.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Présidente : Hélène GASSIN, vice-présidente de la Région Île-de-France

Rapporteurs experts : IAU Île-de-France et CERVIA

Animateur : Walid Ben Youssef, Consultant, CEIS

Le territoire régional comprend encore 51% d'espace agricole et 24% d'espace forestier, soit pratiquement les mêmes proportions que la moyenne nationale pour la première région urbaine de France. Cette surface diminue cependant régulièrement du fait de la forte pression de l'urbanisation. La qualité et la proximité deviennent par ailleurs des enjeux capitaux pour le développement des filières agricoles en Île-de-France, et particulièrement pour certaines filières en difficulté (élevage, maraîchage, arboriculture, horticulture...) qui doivent se structurer plus fortement.

Dans le cadre des Etats généraux de la conversion écologique et sociale de la Région Île de France, le groupe de travail Agriculture et Alimentation s'est plusieurs fois réuni en sessions plénières et intersessions dans le but de formuler des recommandations autour de trois grandes thématiques :

- 1. Equilibre territorial et foncier**
- 2. Diversification, innovation et emploi dans les filières franciliennes**
- 3. Alimentation de qualité et de proximité en Île-de-France**

Chacune de ces thématiques a successivement fait l'objet de deux séquences de travail ; une première consacrée à la délimitation du périmètre, des enjeux et des défis à relever pour le territoire ; une seconde consacrée à l'élaboration des préconisations opérationnelles pour relever les défis identifiés.

Chacun de ces axes a fait l'objet de plusieurs projets de préconisations présentées sans « hiérarchie » particulière. Pour une partie d'entre elles, la Région à travers ses dispositifs sera amenée à contribuer à leur mise en œuvre une fois qu'elles auront été remises à l'exécutif régional, en cohérence avec les politiques déjà menées.

Thématique 1 : Equilibre territorial et foncier

Priorité régionale et nationale, la **lutte contre la disparition des espaces naturels et agricoles** s'inscrit pleinement dans des objectifs environnementaux, sociaux et économiques. Outils indispensables au maillage écologique de la Région, à une progression vers une autonomie alimentaire, et source d'aménité et d'identité, ces espaces, dont la limitation du recul constitue un enjeu majeur, font l'objet de plusieurs pistes d'actions.

Objectif : zéro gaspillage de foncier

S'il paraît difficile de s'interdire toute utilisation de terres agricoles à des fins d'urbanisation, il est par contre impératif que cet enjeu soit central et que l'on tienne compte du fait que chaque hectare de terre agricole ne se vaut pas au regard des fonctionnalités et potentialités culturelles.

Toute artificialisation inutile doit impérativement être évitée, et une analyse préalable fouillée doit être entreprise pour choisir les secteurs d'artificialisation les moins dommageables.

Les recommandations opérationnelles du groupe portent sur deux volets : l'observation et l'anticipation.

- *Volet observation*

Proposition n°1 : Amélioration des outils de suivi de la consommation du foncier agricole

Afin de parvenir à un meilleur niveau de finesse dans l'observation des modes de consommation du foncier agricole en Île-de-France, une refonte de l'outil OCEAN s'impose. Elle nécessitera la mise en place d'une gouvernance opérationnelle, l'harmonisation des données, et une description qualitative des mutations d'espace grâce à une typologie fine des modes de consommation du foncier agricole.

Calendrier : des réunions sur le devenir du dispositif Océan sont programmées en 2012.

- *Volet anticipation : quels outils pour anticiper et prévenir les mutations du foncier, et fournir de l'aide à la décision aux élus et citoyens ?*

Proposition n°2 : Mobilisation citoyenne : création d'un réseau de « sentinelles du foncier »

De nombreux acteurs (agriculteurs, élus, associations...) sont informés ou se mobilisent sur des projets d'artificialisation problématiques. La mise en réseau des acteurs doit permettre une meilleure anticipation et prévention ainsi qu'une facilitation de l'alerte.

Calendrier : 2013

Proposition n°3 : Acte 2 du programme agri-urbain

Un deuxième acte du programme agri urbain proposé à délibération régionale renforcerait les moyens et élargirait la zone d'action de la Région en faveur de l'agriculture régionale sur les actions stratégiques et qui ont fait leur preuve : accentuation de l'action de l'AEV sur les fronts urbains intangibles, proposition d'élargir le périmètre géographique d'éligibilité des dispositifs agriurbains, et amélioration de la prise en compte de l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts. Ces deux derniers points ont déjà été mis en œuvre par délibération régionale en février 2012.

Proposition n°4 : Elaboration d'une doctrine régionale : diffusion et pédagogie par l'exemple

A l'aide d'une mutualisation des expériences des têtes de réseaux, de l'AEV et des CDCEA et de l'étude de cas concrets, une qualification de la consommation d'espace avec des critères objectifs sera facilitée afin de disposer des clés pour agir auprès des aménageurs ou des porteurs de projets.

La doctrine régionale ainsi que les principes et impératifs SDRIF pourraient faire l'objet d'une action de « formation » des intervenants de terrain comme les collectivités, aménageurs mais aussi les bureaux d'études qui accompagnent les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Calendrier : élaboration 2012-2013 et mise en œuvre 2013

Thématiques 2 et 3 : Diversification, innovation et emploi dans les filières franciliennes et Alimentation de qualité et de proximité

Dans nos propositions de préconisations, les thématiques 2 et 3 ont été regroupées dans la mesure où les problématiques apparaissent comme fortement liées.

Conscient de l'opportunité que constitue un bassin de consommation de 12 millions de franciliens et de l'importance de la redynamisation du modèle économique agricole régional, le groupe de travail a identifié sur ces thématiques cinq orientations prioritaires dont l'urgence doit être appréciée au regard de l'avancement des dossiers, notamment ceux qui sont conduits par le CERVIA Paris Île-de-France dont les missions recouvrent ces thématiques auxquelles s'ajoute le débouché des produits avec la marque Saveurs. Les préconisations qui en découlent se construisent principalement autour de l'enjeu fondamental de l'offre en produits agricoles et alimentaires sur le territoire francilien et de sa mise en relation avec les consommateurs à l'échelle régionale. Il s'agit de soutenir la structuration des filières et d'agir en faveur du maintien et du développement des exploitations sur le territoire

francilien, d'accompagner la mise en place d'outils de regroupement de l'offre (chainon manquant et pourtant indispensable pour permettre le développement des filières de proximité), ainsi que d'encourager la diversification de l'offre et l'amélioration de la qualité des produits alimentaires.

1. Faire de la structuration des filières existantes une priorité

Proposition n°5 : Proposer aux acteurs des filières de production d'engager un travail concerté, notamment avec le CERVIA, afin de définir puis de mettre en œuvre des projets de filière. Cette dynamique pourrait se structurer en trois phases :

Etape 1 : constitution de comités de filières (après identification des acteurs et des périmètres) et définition des enjeux sur la base notamment des diagnostics déjà réalisés (Recensement général agricole et Plan Régional de l'Agriculture Durable de l'Etat...);

Etape 2 : élaboration de Programmes d'Actions en faveur du Soutien et de la Structuration des Filières (PASS 'Filière) déclinant les 3 piliers du développement durable et contenant un volet territorialisé ;

Etape 3 : mise en œuvre opérationnelle des actions par les différents acteurs des filières

Calendrier : démarrage de la première étape début 2013 pour permettre une mise en œuvre pleinement opérationnelle à compter de 2014

La réponse dans l'immédiat aux besoins de soutiens pour la finalisation des projets en cours (outils de transformation – filière laitière-, et abattoir –filiale viande), à travers les dispositifs existants dont le champ et les plafonds peuvent être adaptés si nécessaire (Fonds de garantie, PREVAIR...), En parallèle et dès à présent, doit être menée en parallèle.

2. Agir face au manque d'outils de transformation au sein des filières

Proposition n°6 : Mieux valoriser la connaissance de l'existant sur le territoire francilien et en périphérie

Une étude de l'IAU est en cours sur la caractérisation des filières courtes de proximité. Un volet de l'étude sera consacré au panorama des IAA (questionnaires et visites auprès de 300 à 500 opérateurs).

Calendrier : Etude en cours en 2012

Proposition n°7 : Accompagner la création ou la réhabilitation d'outils de transformation

Le volet 3 de l'outil régional PREVAIR s'adresse aux projets de transformation avec un plafond d'aide de 50 000 € annuels et 150 000 € sur 3 ans. Ce dispositif serait possiblement mobilisable pour accompagner des projets de plus grande ampleur à vocation structurante pour les filières via un déplafonnement. D'autres formes d'intervention (avances remboursables, garanties bancaires) pourraient également être étudiées.

3. Développement des outils de regroupement de l'offre avec une logistique adaptée

Proposition n°8 : Face à l'absence de dispositif régional pour encourager l'émergence de ces projets devenus incontournables pour permettre la distribution des produits franciliens et le développement des filières de proximité, l'action régionale pourrait prendre la forme d'un Appel à Projets « Plateformes de regroupement de l'offre et logistique d'approvisionnement des produits franciliens ». Le projet d'aménagement d'une plateforme de distribution de produits franciliens (parmi lesquels ceux de la marque Saveurs Paris Île-de-France) au sein du carreau des producteurs de Rungis, et son élargissement en gamme de produits, pourrait en être une illustration.

NB : si pour des raisons pratiques, il est constaté que les producteurs franciliens du Carreau ne peuvent porter un appel à projet, une négociation directe de la Région avec la SEMMARIS devra être envisagée.

Le CESER préconise en outre la prise de participation de la Région au capital du MIN de Rungis pourrait également aider à soutenir la démarche de regroupement.

Calendrier : lancement d'un premier appel à projets courant 2013

4. Soutenir la diversification de l'offre et l'amélioration de la qualité des produits

- *Volet diversification :*

Les démarches de diversification sont soutenues à l'aide du dispositif PREVAIR et dans le cadre des aides à l'installation. Elles sont aussi soutenues et valorisées par le CERVIA, avec la Marque Saveurs Paris Île-de-France et le Concours Régional de l'Innovation alimentaire. L'enjeu est aujourd'hui de faire face au manque de porteurs de projets et de démarches collectives à quelques exceptions notables près, mais aussi de disposer d'outils de nature à permettre aux exploitants et TPE de créer ou améliorer de nouveaux produits. La mise en place des PASS'Filières devrait permettre d'agir en ce sens et d'accompagner des filières agricoles non alimentaires (chanvre...). L'accueil d'une cuisine expérimentale dans une école hôtelière, en lien avec le CERVIA et la CGAD, par déclinaison d'un dispositif de formation professionnelle de type chéquier qualifiant, pourrait permettre de résoudre rapidement ce handicap.

- *Volet qualité :*

Proposition n°9 : Poursuivre et adapter les efforts de la Région et du CERVIA en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire en Île-de-France

Un recentrage du dispositif ARAQ et une plus grande mobilisation de ce dispositif par les exploitants agricoles ayant une activité de transformation est à envisager, de même que la prise en charge d'une partie des coûts de certification AB pour les artisans, et la mise en place d'une cuisine expérimentale accessible aux exploitants et aux entreprises souhaitant améliorer leurs produits ou en créer une nouvelle gamme.

Ces propositions sont importantes pour répondre aux attentes fortes de la demande francilienne mais ne suffisent pas. Il convient en outre de poursuivre les actions engagées par la Région via les outils existants et d'inscrire celles-ci dans le cadre des actions structurantes et collectives qui seront menées au sein des PASS'Filières.

Calendrier : 2014 pour l'ARAQ et 2013 pour la cuisine expérimentale

5. Maintien et développement des exploitations sur le territoire francilien

Proposition n°10 sur l'installation :

Le volet 1 de l'outil régional ATREA (communication et actions collectives à destination des candidats et des cédants) semble aujourd'hui répondre aux principaux enjeux. Toutefois une meilleure coordination entre les différentes structures d'accompagnement devrait permettre d'optimiser l'ensemble des actions menées.

Proposition n°11 sur l'emploi : Développer l'emploi partagé via les groupements d'employeurs et lever les contraintes liées au territoire francilien

- Etudier la possibilité d'une ouverture de PREVAIR 2 au logement de salariés agricoles permettrait d'apporter une première réponse à la problématique du logement ;
- Une mobilisation du dispositif régional de soutien aux groupements d'employeurs est à expertiser ;
- La diversification et les démarches qualité contribuent également au maintien des exploitations et à l'amélioration du revenu des producteurs.

Conclusion : Vers une exemplarité régionale

Proposition n°12 : Renforcer la démarche d'introduction de produits biologiques locaux dans les cantines des lycées via les dispositifs pilotes.

Proposition n°13 : Développer la sensibilisation au local au travers de la démarche Ecolycées et des outils mis en œuvre par le CERVIA

Calendrier : à élaborer, selon des modalités qui restent à déterminer avec les services du Conseil régional responsables des lycées et la Vice-présidente Henriette ZOUGHEBI, dans le cadre de l'agenda 21 et son plan d'action 2013.

HAUTE QUALITE SOCIALE (HQS)

Présidente : Corinne BORD, Conseillère régionale d'Île-de-France

Rapporteurs experts : ARD Île-de-France et le Centre francilien de l'innovation

Animateur : Walid Ben Youssef, Consultant, CEIS

Avec l'élaboration puis la mise en œuvre de la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation, s'est posée avec acuité la question de la critérisation des aides économiques aux entreprises. La région Île-de-France a mis l'accent sur la nécessité et le défi de définir des exigences environnementales et sociales s'inscrivant dans une démarche la plus homogène et transversale possible, facilement utilisables et suffisamment générales pour qu'elles puissent s'appliquer à la diversité des situations existantes. La Haute Qualité Sociale est un élément essentiel de cette réflexion.

Dans le cadre des Etats généraux de la conversion écologique et sociale de la Région Île-de-France, le groupe de travail HQS s'est fixé comme objectif de définir les modalités de mise en œuvre d'un référentiel HQS pour les trois périmètres suivants :

1. dans les aides économiques directes et indirectes octroyées par la Région ;
2. dans les procédures de la commande publique ;
3. dans la recherche d'engagements HQS pour l'institution Régionale, ses organismes et ses partenaires.

I- Mise en œuvre du partage et de la progression des pratiques HQS des entreprises franciliennes demandeuses de subventions (Périmètre 1)

1. Démarche et objectifs

Si le développement économique des entreprises reste l'objectif premier de la subvention régionale, l'aide vise également à encourager et valoriser la démarche HQS pour mobiliser et partager les pratiques HQS les plus vertueuses.

Cette aide suppose une instruction de dossier sur la base d'un raisonnement par faisceaux d'indices qui permettra d'inciter, orienter et faire progresser les entreprises subventionnées dans une démarche HQS.

L'élaboration de l'outil HQS d'instruction des dossiers repose sur 2 catégories de données à collecter, applicables sur l'ensemble des champs de la HQS :

- 1) **Indicateurs interprétables par l'instructeur.** Il s'agit de placer dans cette catégorie les indicateurs factuels à interpréter selon le contexte et permettant de nourrir l'instruction des dossiers. Ils serviront de base à l'outil d'autodiagnostic pour les entreprises.
- 2) **Engagements** à demander aux entreprises et qui pourraient être vérifiés durant la période dans laquelle l'aide est octroyée.

Aux engagements pris par l'entreprise et selon les résultats de leur auto-évaluation seront associés des **dispositifs d'accompagnement** vers lesquels la Région devra orienter les entreprises pour diffuser les bonnes pratiques.

2. Segmentation des champs

Les champs retenus¹ se segmentent en 4 catégories par souci de clarté :

Champs impactant l'outil productif	Champ à impact environnemental
Santé et sécurité au travail Dialogue social, emploi de qualité Articulation vie-privée/vie professionnelle Gouvernance Egalité professionnelle hommes-femmes et lutte contre les discriminations Formation professionnelle	Impact environnemental
Champs à impact sociétal	Champs relatifs à l'impact social et environnemental des services
Engagement sociétal de l'entreprise Réduction des inégalités territoriales/Equilibre territorial Transports et logement Comportement sur les marchés	Responsabilité sociale et environnementale des produits/services

3. Modalités de mise en œuvre

Par le biais d'un **questionnaire simple**, l'évaluation mettra l'accent à la fois sur l'**autodiagnostic** et les **démarches de progrès** des entreprises. Elle se réalisera de la manière suivante :

- 1) L'entreprise répond à un questionnaire d'**autoévaluation de sa situation HQS grâce aux indicateurs (une dizaine environ à choisir parmi les propositions faites en annexe)** retenus par le groupe de travail. Celle-ci identifiera ses pistes d'amélioration et projettera ses objectifs à terme pour formuler un engagement. Cette photographie sera appréciée par la Région selon l'organisation, la taille ou le secteur de l'entreprise.
- 2) L'entreprise formulera **5 ou 6 propositions d'engagements à répartir sur les différents champs**. Ces engagements seront appréciés par l'instructeur régional en fonction des démarches de progression de l'entreprise (**points d'étape/objectifs** à 1, 2 et 3 ans) selon les axes politiques prioritaires de la Région. Néanmoins, une liberté sera accordée à l'entreprise dans le choix de ses engagements qui ne seront pas **nécessairement dépendants des orientations sociales régionales**.

¹ Chaque champ se divise en sous-champs générant les propositions d'indicateurs et/ou d'engagements mentionnées ci-dessus et figurant en annexe

Au préalable, il sera rappelé expressément aux entreprises la nécessité de **respecter la loi de manière générale**, avec un ciblage sur **quelques dispositions légales incontournables** qui restent à définir à partir des propositions du groupe de travail.

Exemple de questionnaire :

Les subventions régionales sont conditionnelles à un respect de la législation, en particulier sur les champs relatifs à la haute qualité sociale, dont « critère 1 », « critère 2 », « critère 3 ».

Thématique HQS	Indicateurs	Etat de l'existant	Engagements demandés ²	Objectifs de progression sur les engagements
Santé et sécurité au travail	Indicateur 1			
Egalité professionnelle f/h et lutte contre les discriminations	Indicateur 2			
Engagement sociétal de l'entreprise	Indicateur 3			
Transports et logement	Indicateur 4			

II- Prise en compte des thématiques HQS dans la commande publique francilienne (Périmètre 2)

L'introduction de critères sociaux sur ce périmètre vise à impacter le tissu d'entreprises pour améliorer leurs pratiques, mais aussi à soutenir les PME/PMI du territoire.

Elle suppose notamment³ :

Proposition n°1 : De prévoir une structuration amont / aval de la commande publique par :

- En amont, l'identification d'un chef de projet dédié aux « clauses sociales » en interne à la région, pouvant à terme assurer une coordination régionale
- En aval, d'outiller/améliorer les relations/le dialogue entre donneurs d'ordre et prestataires (partenariats avec facilitateurs, charte de bonnes pratiques, normes achats responsables)

² Choisir un engagement parmi ceux de liste ci-jointe, les engagements n'étant pas nécessairement dépendants des indicateurs

³ Les numéros des préconisations n'impliquent aucune hiérarchisation

Proposition n°2 : D’avoir une approche de coût global dans la définition, au cas par cas, de l’objet du marché et des bons critères de sélection des offres. Ce coût prend en compte la totalité des impacts sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques sur le cycle de vie filière par filière du produit ou du service acheté et sera prochainement inscrit dans les directives européennes

Proposition n°3 : De s’assurer d’une bonne adéquation entre la demande du donneur d’ordre et l’offre existante du tissu de PME

Proposition n°4 : La recherche d’une transversalité des unités opérationnelles par l’achat, avec l’animation d’un réseau d’acheteur tant sous l’angle juridique que de l’aspect socio-économique de l’achat.

Proposition n°5 : De toucher l’ensemble du territoire francilien via notamment une politique publique d’animation autour de l’achat public, y compris sur les dispositifs socio économiques liés à l’achat responsable.

Proposition n°6 : D’adopter une approche globale/holistique qui dépasse la commande publique stricto sensu et prend en compte l’intégralité de la démarche de l’entreprise, tant environnementale que sociale, les produits et services qu’elle fournit et les conditions de production de son offre⁴.

Proposition n°7 : Lorsque la collectivité conclut des marchés publics relatifs à la formation professionnelle continue, il est nécessaire d’y porter une attention particulière car ils sont au cœur d’une compétence régionale forte et concernent directement l’humain. Ainsi, les organismes de formation retenus et les contenus de formation financés devront participer à la démarche de responsabilité sociale et environnementale.

Proposition n°8 : De rendre lisible notre démarche et la porter à connaissance de l’assemblée régionale par le biais par exemple d’une communication annuelle en séance sur la politique d’achat responsable mis en œuvre au sein de la région.

Plusieurs outils complémentaires peuvent être mis en œuvre pour intégrer des critères HQS dans l’allocation des marchés et répondre aux attentes :

Proposition n°9 : Le développement d’un logiciel de suivi⁵ – et donc d’un indicateur d’impact – à 1 an reprenant les heures de travail d’insertion et renseignant sur la pérennisation de l’emploi (voir ville et emploi).

Proposition n°10 : Le développement des partenariats et la création de facilitateurs, avec notamment un examen de l’appui de la Maison de l’Emploi de Paris auprès de la Région et leur intégration dans les politiques de contractualisation territoriale (Pactes et pôles de coopération).

III- L’engagement régional dans la démarche de progrès HQS (Périmètre 3)

La recherche d’engagements HQS pour l’Institution Régionale, ses organismes et ses partenaires suppose une réciprocité des exigences sociales et environnementales entre elle et les entreprises qu’elle subventionne. La Région devra alors s’assurer du respect d’une partie des critères – extraits de ceux retenus pour le périmètre 1 - présents en annexe.

⁴ Bien qu’elle ne soit pas aujourd’hui abordée dans la directive européenne, cette préconisation sera encouragée.

⁵ Via par exemple un partenariat avec la Ville de Paris

Cela devra être fait en tenant compte des différences, notamment du point de vue des obligations légales, entre le secteur public et le secteur privé. La cohérence avec l'agenda 21 d'une part et l'agenda social élaboré avec les partenaires sociaux d'autre part devra être assurée.

Dans ce cadre, des priorités devront ainsi être dégagées concernant :

- L'égalité professionnelle F/H et la lutte contre les discriminations.
- L'articulation vie privée – vie professionnelle.
- La gouvernance
- Le transport et le logement
- L'articulation vie privée – vie professionnelle.
- Le dialogue social et la qualité de l'emploi.
- La santé et la sécurité au travail

Pour réussir ce pari de la haute qualité sociale pour notre institution régionale, il apparaît nécessaire de se fonder sur des démarches reconnues, en particulier sur le référentiel Iso 26 000. La mise en place et le suivi de ce référentiel pourrait être un objectif pour la Région, mais aussi les autres collectivités, et permettrait de donner des garanties que nous respectons ce que nous demandons à nos bénéficiaires et partenaires.

MOBILITES

Présidente : Francine BAVAY, Conseillère régional d'Île-de-France

Rapporteurs experts : IAU Ile-de-France

Animatrice : Emmanuelle Ledoux, Consultante, CEIS

L'objectif du groupe de travail était l'identification de préconisations opérationnelles à destination des territoires franciliens, et ce afin de promouvoir des outils de mobilité durable, en matière de réduction de l'empreinte écologique comme des inégalités sociales et territoriales.

Le groupe de travail s'est concentré sur l'optimisation de l'existant (pas de proposition en terme d'infrastructures) et sur l'innovation, technologique comme sociale. Il doit cependant contribuer aux objectifs fixés dans le cadre du PDU, à savoir une augmentation de 20% de l'utilisation des transports en commun, de 10% des transports doux et une diminution de 2% du transport des deux-roues et automobile.

Les travaux ont été structurés autour de 3 périmètres :

1. Innover pour faciliter l'ensemble des déplacements
2. Développement de la mobilité durable pour les déplacements professionnels
3. Conversion écologique des dispositifs de logistique

Chacun de ces 3 axes a fait l'objet de plusieurs projets de préconisations. La présente note illustre chaque thème par des propositions sans « hiérarchie » particulière. Pour une partie d'entre elles, le Région à travers ses dispositifs sera amenée à contribuer à leur mise en œuvre une fois qu'elles auront été remises à l'exécutif régional, en cohérence avec les politiques déjà menées.

Le groupe de travail doit se réunir une nouvelle fois afin de poursuivre le travail engagé et de rendre les préconisations plus opérationnelles.

I- Innover pour faciliter l'ensemble des déplacements

Au cours de nos échanges, il est apparu qu'un certain nombre d'innovations technologiques, sociales et sociétales allant dans le sens de la mobilité durable étaient d'ores et déjà disponibles ou en voie de développement ou de déploiement.

Nous avons identifié des facteurs clé de succès quant à la mise en œuvre ou la pérennité du développement de ces innovations :

- Nécessité pour initier de nouvelles technologies de mobilité et leur déploiement significatif de favoriser les mutualisations et rapprochements entre petites PME dont l'assise financière n'est généralement pas suffisante,
- Présence d'une masse critique d'utilisateurs permettant l'efficacité de l'outil (covoiturage, applications limitant la congestion...),
- Disponibilité de l'information nécessaire au bon fonctionnement de l'innovation (applications et outils permettant l'information des usagers...) avec une diffusion et une communication large de ces outils pour assurer leur succès.
- Pérennité de la volonté des collectivités qui a présidé à la mise en œuvre de l'innovation (pédibus, auto-partage, dispositifs de mobilité à l'échelle des collectivités...).

Proposition n°1 : Promouvoir une meilleure information des usagers

- Mise à disposition des données liées à la circulation et aux outils disponibles de déplacement par les opérateurs (open data). Il s'agit donc d'approfondir l'échange d'informations entre les principaux opérateurs (SNCF, RATP, STIF), afin de stimuler l'innovation de l'ensemble des acteurs qui pourront utiliser ces données. Toutefois, l'exemple rennais ayant posé la question de l'usage de ces données et de leur qualité, une labellisation des données par la collectivité pourra être nécessaire.
- Amélioration des calculateurs d'itinéraires, afin qu'ils puissent mieux prendre en compte les différents modes de transport, notamment piétons et vélo. Ces calculateurs devront intégrer progressivement des informations en temps réel concernant des points noirs éventuels (pannes, bouchons, accidents), ce qui permettrait un meilleur report modal. Un rapprochement est donc nécessaire entre opérateurs et entreprises de télécommunications, dans la lignée d'initiatives telles que DATACT, soutenue par les pôles de compétitivité franciliens.
- Communication autour de l'outil de calculateur d'itinéraires cyclistes développé par la Région,
- Renforcement de la signalétique physique renseignant les piétons/vélos, sur le modèle de ce qui se fait à Londres. En cohérence avec le rapport-cadre vélo de juin 2011, il s'agirait d'inciter les municipalités à développer une information pour ces déplacements doux, en intégrant éventuellement cette thématique dans les PLD.
- Soutien au développement d'innovations technologiques d'information (appel à projets, CFI, voir également le concours de Transilien SNCF),
- Soutien et aide pour des innovations technologiques ciblées qui devront passer à grande échelle, en fonction de leur pertinence et opérationnalité. Par exemple, celles qui permettent d'organiser le covoiturage en instantané, par Smartphone ou SMS, pourraient être favorisées via un appel à projets auquel la Région et ses partenaires s'engagent à donner une visibilité forte. Une attention devra cependant être portée sur les risques de décrochages cognitifs des usagers. Ces innovations technologiques ne peuvent être exclusivement informatiques et doivent s'attacher à être accessibles à tous.
- Implication du STIF dans le soutien aux innovations dans des champs nouveaux, en s'appuyant notamment sur les nouvelles compétences dont il dispose pour l'organisation de l'auto-partage (Décret du 28 février 2012 relatif au label « auto-partage »)
- Constituer des actions innovantes en vue de sensibiliser les usagers sur leurs modes de transport ; travailler, en s'adressant à toutes les catégories de population, pour permettre une appropriation plus grande des thématiques de déplacements et de report modal.
- Apporter des solutions à court terme aux problèmes d'engorgement (pour les TC, aménagement du matériel roulant, diminution éventuelle du nombre de places assises, incitation à utiliser des modes de transport doux lorsque c'est possible, intégration de la dimension intermodale dans les propositions de trajets).

Proposition n°2 : Evaluer sur des zones d'expérimentation identifiées la viabilité des propositions d'innovations

- La généralisation de dispositifs innovants de voies réservées, tels que la réservation de voies pour le covoiturage (car pooling) et tel qu'envisagé par le plan des déplacements urbains (PDU).

- Travailler sur l'exemplarité régionale : l'expérimentation peut débuter au niveau régional. La réalisation d'un plan de déplacement des administrations permettrait de renforcer les solutions préconisées par la Région et d'améliorer les déplacements de ses agents.
- La possibilité d'établir *in situ* la preuve du concept des innovations en mobilité et convaincre ainsi usagers, investisseurs et pouvoirs publics (stations de vélos électriques, outils de détection de places de parking...). Sur certains sujets d'expérimentation entrant dans les domaines de sa compétences, le STIF peut-être un acteur d'importance,
- La réduction et/ou rationalisation des emprises de stationnement, notamment en demandant que les collectivités incluent cette réflexion dans leur PLD (par exemple : modulation des tarifs en fonction des émissions de GES des véhicules...),
- Des expérimentations pourront traiter de la temporalité : répartition des horaires de début de travail / livraisons... pour désengorger les heures de pointe, en tenant compte des évolutions heures creuses/heures de pointe étudiées ces dernières années.
- Développement des propositions spécifiques pour les franges et plus généralement, les territoires mal desservis, notamment en développant les offres de transport à la demande proposées par le Stif. Une attention particulière devra être portée aux zones dans lesquelles une part significative de la population travaille en horaires décalés,

Proposition n°3: Assurer un soutien pérenne aux dispositifs innovants de mobilité durable

- Maillage du territoire francilien en référents mobilités, avec un possible développement des conseillers en mobilité, en lien avec l'agence francilienne du climat.
- Pérennité des dispositifs d'aides mis en place, notamment en apportant de la visibilité rétroactive (Assises de l'écomobilité).
- Poursuivre le financement de la R&D destinée à concevoir de nouveaux produits, process en faveur d'une mobilité plus douce et durable (gestion des intermodalités, offre de solutions pour les personnes en situation de handicap, gestion intelligente du trafic, communications véhicules/infrastructures, communications temps réels...). Une piste pourrait être le développement et l'amélioration de l'information des voyageurs en temps réels, notamment sur l'ensemble des réseaux RATP/SNCF/OPTILE.
- Pérennisation et réorientation des interventions économiques liées aux déplacements (plan filière automobile...) en faveur de la mobilité durable.

II- Développement de la mobilité durable pour les déplacements professionnels

En Île-de-France plus qu'ailleurs, le trajet domicile-travail est source de préoccupations constantes. Il est donc de la responsabilité des entreprises, et de leur intérêt de permettre aux salariés de rationaliser ce temps avec la mise en place de PDE/PDIE. Conjointement, les collectivités ont vocation à s'impliquer de façon croissante, pour impulser une dynamique d'une part, et pour favoriser l'intégration professionnelle sur leur territoire d'autre part. L'évolution vers la tarification unique permettra, par ailleurs, de compenser les inégalités territoriales.

Proposition n°4 : Soutenir efficacement la mise en place de PDE/PDIE

- Soutenir le développement des PDE/PDIE dans les PME et sur les Territoires (la démarche de mise en place étant très dynamique, il pourrait être nécessaire de cibler l'effort dans les secteurs ou les territoires où l'intervention publique fait la différence),
- Accompagner la mise en place de ces outils par un plan de communication et de formation afin que chacun soit informé le mieux possible sur les différents modes de déplacements et leurs enjeux,
- Articuler la dynamique territoriale autour de services locaux et ciblés, mis en place par les PDE/PDIE, eux-mêmes proposés et accompagnés par la Maison de la mobilité,
- Promouvoir une démarche globale, s'attachant outre les déplacements professionnels, aux déplacements personnels des salariés et à l'ensemble des déplacements des habitants de la zone concernée (pour les PDIE),
- Favoriser un retour sur expérience permettant l'amélioration constante du dispositif.
- Fixer des objectifs ambitieux dans le cadre de la discussion sur le plan de protection de l'atmosphère (PPA), visant à rendre obligatoires les PDE pour plusieurs centaines d'entreprises. La Région pourrait viser davantage que le doublement du nombre d'entreprises concernées.

Proposition n° 5 : Encourager la « non-mobilité » professionnelle, au travers des écocentres

Les projets identifiés ou potentiels :

- Soutien aux écocentres et espaces co-working existants,
- Soutien à l'émergence de nouveaux télécentres⁶ et espaces de co-working⁷ avec un objectif de maillage du territoire. A ce titre, la démarche initiée par le lancement d'un premier appel à projet régional en 2012 méritera d'être approfondie. Il s'agira en outre de s'associer ou du moins se concerter avec des initiatives infra-régionales destinées à favoriser le développement organisé d'espaces de télétravail et de co-working, telle que celle de la Seine-et-Marne en vue de la constitution d'un syndicat départemental.
- Expérimentation par la Région de services de télétravail, à l'attention de ses propres agents (s'appuyer sur des expérimentations d'autres collectivités ou de services de l'Etat en région).
- Un des premiers axes de développement pourrait porter sur les entreprises du secteur des transports, dans la mesure où elles ont un intérêt particulier au désengorgement des transports en commun.

Proposition n° 6 : Soutenir les dispositifs d'insertion professionnelle par la mobilité

- Travailler sur la question de l'accessibilité sociale des transports notamment au travers des conseillers en mobilité pour permettre la définition d'offre de transport

⁶ Un télécentre désigne une ressource immobilière et logistique composée de bureaux disposant d'équipements informatiques et de télécommunications, conçus, réalisés, gérés par un opérateur, et mis à la disposition de télétravailleurs. Ceux-ci peuvent être des salariés d'entreprises ou d'administrations distantes, qui réalisent leurs tâches en restant en liaison permanente avec leurs organisations, des travailleurs indépendants ou des professions libérales.

⁷ Le co-working, ajoute au principe des services proposés pour le travail à distance (télécentre) la volonté de créer les conditions favorables à l'émergence d'un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture.

adaptée aux besoins spécifiques des personnes en insertion ou en situation de handicap (offre « sans couture »). L'ouverture de la carte solidarité transports à d'autres catégories sociales (titulaires de l'AAH...) pourrait notamment répondre à ces problématiques.

- Soutenir et développer les dispositifs d'auto-organisation citoyenne et les rendre visibles pour créer une dynamique de partage et de transfert des bonnes pratiques (notamment au sein du secteur associatif, avec la création d'une plateforme internet). S'appuyer en permanence sur les remontées d'informations de la société civile ou des usagers, afin de construire une stratégie partagée qui implique l'ensemble des parties prenantes.
- Travailler dans une logique de réseaux (opérateurs de transport, pôle emploi, entreprises, missions locales, collectivités...) afin de pouvoir segmenter et adapter les modalités de transport aux contraintes spécifiques,

Proposition n°7 : Réfléchir à une politique spécifique à destination des entreprises qui déménagent

- Anticipation des besoins en matière de mobilités (en lien avec les CCI, l'ARD...),
- Synchronisation des stratégies d'implantations et des perspectives de mobilité sous toutes ses formes, en insérant davantage les discours sur l'attractivité dans les plans de déplacements. Faire en sorte que les entreprises qui déménagent prennent en compte un certain nombre d'éléments liés à la mobilité de leurs employés (cohérence entre lieu de déménagement et influence des lignes de transports en commun le desservant).
- Accompagner les entreprises avec un logiciel d'optimisation des flux qui permettrait de simuler les différents cas de figure.
- Mettre en relation la politique régionale d'immobilier d'entreprises avec les enjeux de la mobilité durable. Accompagnement possible des entreprises qui déménagent, avec soutien éventuel à la mise en place de télécentres pour une partie des salariés.

III- Conversion écologique des dispositifs de logistique

Le transport de marchandises représente environ 20 % de la circulation routière dans les agglomérations, et cette part tend à augmenter, notamment avec la constante progression des commandes sur internet. En zone dense, la question de la logistique du dernier kilomètre est donc cruciale. Sur l'ensemble du territoire francilien, l'ensemble des options permettant la conversion écologique et sociale des dispositifs logistiques doit être déployé.

Proposition n°8 : Encourager les modes de livraison propres

- Soutien au développement de solutions logistiques innovantes en matière écologique (émission de GES, bruit, organisation de la gestion de flux) et sociale (dispositif d'intégration),
- Formation des acteurs de la logistique aux enjeux de la mobilité durable.

Proposition n°9 : Organiser la distribution et la répartition de l'espace et du temps en zone dense

- Incitation à une organisation de la logistique qui permette de mutualiser les flux. L'établissement progressif de plateformes logistiques à l'entrée des agglomérations permettra ensuite un réacheminement fin, propre et « à plein » des cargaisons. Il

s'agit ainsi d'inciter à la collaboration entre opérateurs de la logistique pour mutualiser les circuits, les process (plateforme collaborative, camions mixtes, travaux de recherche sur le dernier kilomètre...) via des initiatives existantes ou le lancement de projets de recherche.

- Adéquation des zones de livraison matérialisées aux besoins émis par les professionnels. Réévaluation régulière,
- Modulation horaire des livraisons en fonction des externalités et des horaires (par exemple, la Ville de Paris a prévu de n'autoriser les livraisons entre 17h et 22h qu'aux véhicules à basse émissions en GES),

Proposition n°10 : Favoriser une meilleure organisation sur l'ensemble du territoire francilien

- Encourager le report modal, en travaillant sur un dispositif incitatif à destination des collectivités territoriales,
- Soutenir une politique foncière permettant le développement de plateformes logistiques intermédiaires en moyenne et grande couronnes,
- Accompagner les communes dans leur communication sur les mesures en faveur des entreprises logistiques, souvent peu populaires,
- Soutenir la mutualisation de l'usage des camions, notamment au travers de plateformes informatiques permettant d'informer sur la disponibilité de m3 en temps réel.

Proposition n°11 : Encourager une politique à destination des autocars de tourisme en agglomération plus respectueuse des flux de circulation

- La réduction des flux et du stationnement des autocars de tourisme en zone dense n'étant pas réductible à une collectivité, l'initiation d'une concertation autour d'un « schéma directeur des autocars » pourrait permettre d'envisager des solutions partagées. Ainsi, la construction d'emplacements de stationnement aux marges des grandes villes, au vu des nuisances potentiellement créées, nécessiterait une approche globale à laquelle la Région pourrait contribuer. Toute démarche en ce sens devra par ailleurs s'effectuer en concertation avec les opérateurs touristiques.

INDUSTRIE ET RELOCALISATIONS

Présidente : Caroline BARDOT, Conseillère régionale d'Île-de-France

Rapporteurs experts : ARD Ile-de-France

Animateur : Walid Ben Youssef, Consultant, CEIS

Le groupe de travail « Industrie et Relocalisation » s'inscrit dans la démarche des Etats Généraux de la Conversion Ecologique et Sociale de la Région Île-de-France qui sont issus de la volonté régionale de conjuguer développement économique, impératifs écologiques et justice sociale dans le contexte de crise, qu'elle ne saurait ignorer. L'objectif est de favoriser un nouveau modèle de haute qualité sociale et environnementale, tout en réduisant les inégalités sociales et territoriales.

« une concertation soutenue et élargie »

Le groupe de travail s'est réuni au cours du dernier trimestre 2012. Il a réuni au cours de 7 sessions de 3 heures les services de la Région et de ses partenaires, les élus des différents groupes politiques, les conseils généraux, les syndicats (patronaux et salariés), les associations et une sélection d'acteurs économiques selon les sujets abordés. Plusieurs audits d'universitaires et d'experts sectoriels ont été conduites pour nourrir la réflexion du groupe (voir en annexe la liste des participants).

« faire face aux délocalisations et saisir les opportunités de la conversion écologique et sociale »

Le groupe s'est fixé comme objectif de dégager un certain nombre de préconisations concrètes pour soutenir et développer l'appareil industriel en Ile-de-France, considéré comme une véritable richesse pour le territoire. Pour répondre au phénomène de désindustrialisation, faire face aux menaces quotidiennes de délocalisations et saisir les opportunités issues de la progressive conversion écologiques et sociales des industries franciliennes, les participants ont segmenté leur réflexion autour de trois thématiques centrales :

- **Thématique n°1** : Comment agir sur les facteurs d'ancrage et de développement de l'industrie en Île-de-France pour accompagner la transition vers les industries de demain ?
- **Thématique n°2** : Comment faire de la reconversion des sites industriels une opportunité de ré-industrialisation ?
- **Thématique n°3** : Quelles formations et quelles compétences pour dynamiser le tissu industriel francilien ?

1) Le contexte industriel français face au défi de la ré-industrialisation

La prospérité d'une Nation et la qualité de vie de ses habitants est en partie liée à sa capacité à se développer, à maintenir sa base productive et à répartir le fruit de sa production. La crise actuelle a largement dégradé une situation dont les origines résident principalement dans la libéralisation des échanges commerciaux et financiers, conjuguée aux logiques de mises en concurrence internationales, engagées depuis les années 1990.

L'audit de M. Gabriel COLLETIS a rappelé les quelques **fondamentaux à l'origine du phénomène de désindustrialisation en France.**

Force est de constater aujourd'hui que les causes de la désindustrialisation sont nombreuses et font systèmes, certaines étant moins connues que d'autres. Les plus connues concernent le poids insuffisant des PME, les choix de spécialisation, la surévaluation de l'euro ou, dans certains cas, la recherche de la rentabilité financière à court terme. A celles-ci s'ajoutent des causes moins souvent évoquées mais toutes aussi importantes, voir plus pertinentes :

- **La mauvaise qualité des relations entre les PMI et les grands groupes** du fait de la stratégie de ces derniers.
- **La focalisation sur les services**, qui devaient suffire à développer le pays.
- **L'illusion des hautes technologies**, oubliant que ce qui compte avant tout c'est de vendre des produits à forte valeur ajoutée. Or, un produit à haute valeur technologique ne se vend pas forcément très cher.
- **La politique macro-économique n'a pas toujours soutenu la croissance économique**, et la faible croissance française a poussé à l'augmentation des investissements à l'étranger.

La responsabilité des grands groupes français qui ont cherché et réussi à dissocier leurs destins de celui de l'économie française mérite d'être étudiée. Ils sont aujourd'hui insensibles au devenir de la France et de son économie car ils ont massivement investi et employé à l'étranger (2/3 de leurs effectifs sont à l'étranger, et 80% de leurs investissements s'effectuent en dehors de nos frontières). La question de la ré-articulation entre les grands groupes et l'économie française se pose donc. L'Etat français a suscité, appuyé et favorisé ces grands groupes dans une politique de firme. Le succès a été notable jusque dans les années 80, mais ensuite, **les décideurs publics ont été incapables de réinventer leur politique industrielle**. Les grands groupes français sont désormais plus indépendants que les grands groupes allemands. Pour eux, l'axe central est la maîtrise des coûts et des prix, ce qui provoque des conséquences sur le travail.

Dans ce contexte, comment réorganiser notre base productive et comment réindustrialiser la France ?

Plusieurs pistes de réflexion peuvent orienter la réponse. Nous en avons retenu trois.

Il convient en premier ressort de s'interroger sur nos stratégies industrielles et la façon de concevoir le travail dans ce cadre. Il n'est plus possible de continuer à penser le travail comme un coût à réduire et non comme une compétence à valoriser.

Ensuite, la production doit être réorientée vers les besoins majeurs de la société (nutrition, logement économe, transports, santé...) en même temps que s'allège le poids de l'activité économique sur l'environnement.

Il est impératif pour finir d'ancrer durablement les activités dans les territoires via le développement des compétences locales et non par des stratégies de localisation peu réalistes. Enfin, il faut protéger notre modèle social et environnemental par des normes sociales, environnementales et financières au niveau de l'Union Européenne. **Panorama de la réalité industrielle en Île-de-France, bien différente de celles des autres régions d'après l'IAU**

Première région industrielle française avec 16% des établissements et 14% des emplois industriels du pays, la Région Île-de-France possède un tissu industriel aux caractéristiques bien différentes de celles des autres régions françaises.

Si l'économie de l'Île-de-France est **principalement tertiaire (puisque 85% des emplois relèvent de ce secteur)**, contre environ 10% dans l'industrie, le **poids des grands groupes** industriels est un élément tout à fait important, puisque huit établissements industriels sur dix sont des sièges d'entreprises.

Les principaux secteurs sont **l'automobile, l'agroalimentaire, l'informatique, l'électronique, et le secteur pharmaceutique**. Cette diversité est une force à prendre en considération car elle procure un **grand nombre de compétences industrielles transversales et complémentaires**.

Autre force de la région : **l'ensemble des segments de la chaîne de valeur des secteurs est présent** sur le territoire. Si on prend l'exemple du secteur automobile, on s'aperçoit en effet que le territoire francilien possède des centres de production, des sièges sociaux, des laboratoires de recherche et développement, des fournisseurs ou encore des centres techniques. **Les spécialisations en Île-de-France obéissent plus à une localisation de fonction (siège, production, recherche, ...) qu'à une logique de secteur d'activité.**

On observe également une **forte augmentation des activités de logistique** qui sont intimement liées à l'industrie.

Néanmoins, l'Île-de-France connaît un **repli significatif de l'emploi industriel**, même si la région a moins souffert que la province. Ceci est préoccupant car le dynamisme de l'industrie a des effets sur l'ensemble du tissu économique francilien. Avec la crise, l'emploi industriel a subi une baisse de 6% **avec cependant une différence entre les secteurs** : certains sont en mutation (ex : imprimerie), en érosion (ex : automobile), d'autres ont une forte valeur ajoutée (ex : pharmacie). On rappelle que l'IDF a connu une destruction massive de l'emploi industriel. Si l'Île de France reste la 1^{ère} région industrielle de France, l'industrie francilienne a perdu environ ¼ de ses emplois (environ 120 000) au cours des 15 dernières années.

Ainsi l'Île-de-France, comme toutes les grandes régions industrielles françaises, paie aujourd'hui un lourd tribut aux logiques internationales de rentabilisation des capitaux et de libéralisation des échanges économiques, destructrices pour l'environnement et les équilibres économiques et sociaux. Au cours des deux dernières années, les annonces de destructions d'emplois se sont accélérées, et ce sont plus de 30 000 emplois qui sont actuellement menacés dans l'industrie francilienne.

Au niveau du commerce extérieur, **les entreprises de plus de 250 salariés réalisent 75% des exportations**.

Enfin, du fait de la tension entre densité urbaine et activité industrielle, on observe un **desserrement continu** de l'industrie francilienne qui engendre une délocalisation des activités vers le bassin parisien.

Si on s'arrête un instant sur les statistiques industrielles, un certain nombre de **mutations de l'industrie** dans la Région peuvent s'expliquer par l'analyse plus fine de l'évolution de l'emploi dit industriel. En Île-de-France, plus qu'ailleurs, **un emploi industriel n'est pas forcément un emploi manufacturier**. On trouve en effet de plus en plus d'emplois industriels qualifiés et on observe une **substitution entre ouvriers non qualifiés et employés non qualifiés. Une grande partie des emplois industriels dans la Région sont des emplois d'ingénieur, de cadre technique ou de conception** (59 400 en 2008 contre 44 000 en 1999). Seulement la **moitié des établissements industriels exercent un métier industriel, contre les deux tiers en province**.

Les emplois ouvriers qui ont occupé une place particulièrement importante en Île-de-France, ont subi l'essentiel des conséquences de la désindustrialisation, engendrant dans leur sillage des répercussions sociales et durables sur le territoire francilien. On a notamment assisté à une dévaluation du travail ouvrier et des compétences liées, avec en parallèle une dégradation des conditions de travail et des salaires. Il est fondamental de prendre en compte ce phénomène pour apporter une réponse précise en faveur de cette catégorie salariale (évolution de l'offre de formation, valorisation des métiers de l'industrie...)

La part de la recherche dans l'industrie est également très importante, et s'illustre par le nombre de dépôt de brevet annuel des entreprises présentes en Île-de-France. L'autre facteur de mutation est évidemment la conversion écologique qui induit un renouvellement complet des productions avec

des biens durables et recyclables, impliquant la mise en place d'une économie industrielle durable et responsable (utilisation de produits recyclables ou biodégradables).

En général et pour l'Île de France en particulier, il est important de se concentrer sur **le maintien de ce qui existe dans la Région** par un contrôle de la tendance à la tertiarisation, la ré-industrialisation des grands sites industriels, la transformation des petits sites ou encore un travail plus offensif sur les réseaux. **Les écosystèmes industriels doivent être rendus plus efficaces et collaboratifs.**

Il est aussi possible d'en **développer de nouveaux en Ile-de-France**. Les motivations pour s'implanter sur le territoire francilien sont nombreuses : si la Région impose des contraintes fortes (coûts fonciers, coût de la vie...) elle procure aussi des avantages importants comme la proximité du bassin de consommation, l'accès aux compétences (R&D, santé, unités Europe des grands groupes), une formation de qualité pour les salariés et un maillage dense des infrastructures de transports. C'est pourquoi il est **possible de réinvestir sur des grands sites industriels franciliens pour les maintenir au sein de notre densité urbaine**. On peut envisager pour cela de les transformer en sites industriels réversibles en milieu urbain tout en sensibilisant les riverains à leur importance.

En d'autres termes, il est urgent de contribuer à l'inversion des logiques destructrices d'emplois et de répondre au défi social et écologique, par des formes nouvelles d'industrialisation et de ré-industrialisation, en gardant le souci de la cohérence avec les besoins des territoires et de ses populations.

Enfin, il est indispensable que l'Etat s'implique fortement dans le maintien de l'activité industrielle en Île-de-France et accompagne les efforts de la Région en ce sens afin de renforcer l'impact de ses actions. L'Etat et la Région doivent afficher des choix cohérents dans leur politique publique et sur le terrain face aux mutations qui tous les jours impactent le territoire.

Il reste que certaines faiblesses structurelles demeurent. Il convient de les rappeler rapidement :

L'Île-de-France connaît un retard dans le développement des éco-industries par rapport à certaines régions françaises (Rhône Alpes par exemple) ou étrangères (2MM€ sont investis chaque année dans la Silicon Valley dans ce type d'industries). Le potentiel régional de recherche et les entreprises franciliennes (industrie et services) ne semblent pas avoir encore pleinement pris la mesure des opportunités qui s'offrent dans ce domaine.

Les entreprises franciliennes en général et industrielles en particulier sont handicapées par leur petite taille, en particulier à l'exportation. Les TPE et les PME, qui ont du mal à grossir, sont largement majoritaires et les ETI, un peu plus de 1000 sur environ 4500 en France, sont insuffisamment nombreuses. Quant aux grands groupes, ils créent davantage d'emplois à l'étranger qu'en France, les ETI franciliennes, quant à elles, employant environ 450 000 salariés.

Le potentiel de recherche publique et privée est important mais peine à déboucher sur des activités productives pérennes et génératrices d'emplois. L'apport du capital risque restant peu élevé (10 fois moins en Ile de France que dans le Grand Londres), les investissements consacrés aux technologies émergentes sont insuffisants. Les coopérations entre recherche et industrie, celles entre grands groupes et PME ou entre filières technologiques et secteurs applicatifs restent encore occasionnelles. Les efforts et les ressources dédiés à la valorisation sont toujours trop dispersés.

Les infrastructures de transport, routières et ferrées, sont saturées. Le temps moyen quotidien de transport, qui était de 38 minutes en 1980, est passé à 85 minutes contre 60 en moyenne nationale. Entraînant une perte considérable du nombre d'heures travaillées, cette situation pénalise la productivité francilienne. Si 95% des emplois situés dans Paris sont desservis par les transports en commun, 55% des emplois en proche banlieue ne le sont pas et nécessitent le recours à l'automobile avec ses conséquences sur l'environnement.

L'offre en matière de logements de toutes catégories est insuffisante. Les quelque 30/35000 logements construits en moyenne par an ne répondent pas à la demande (estimée à 60 000/an) et la faiblesse de l'offre, en pesant sur les prix de location et de vente, dégrade la solvabilité des ménages.

Elle complique les déplacements domicile/travail et en augmente fortement le coût collectif et individuel.

La mixité des fonctions sur le territoire (logement, emplois, transports, équipements publics, loisirs,...) reste un objectif affirmé par le groupe de travail. Mixité qui suppose proximité entre les bassins d'emplois et les bassins de vie, avec la volonté de renforcer la densité urbaine pour lutter efficacement contre l'étalement urbain.

2) Les principes d'actions retenus

Plusieurs principes d'actions ont guidé le choix et la formulation des préconisations.

« le souci d'un alignement stratégique vis-à-vis des textes de référence »

Les préconisations issues des travaux du groupe ont vocation à être cohérentes avec la SRDEI qui réaffirme fortement l'importance du rôle de l'industrie, sans s'y limiter pour autant. De même avec le SDRIF. Dans le même, les participants ont souhaité réaffirmé l'importance d'assurer la cohérence et d'améliorer la coordination entre les instruments de l'Etat et de la Région.

Par ailleurs, face à l'ampleur de la question, le groupe a souligné la nécessité de prendre en compte la diversité des activités industrielles et l'importance d'inventer des réponses différenciées tenant compte des besoins multiformes d'un secteur industriel lui-même composite. En effet :

- Une région comme l'Île-de-France est en mesure d'accueillir une grande variété d'activités industrielles : depuis la start-up très technologique incubée à la périphérie d'un laboratoire, jusqu'à la fabrication manufacturière, en passant par les services à l'industrie;
- La production ou la réhabilitation d'emprises foncières dédiées à l'accueil d'activités industrielles doivent comprendre des offres adaptées aux besoins de ces différents types d'activités en terme notamment de qualité de desserte, d'efficacité des services associés (ex fourniture d'énergie, services mutualisés de collecte ou recyclage des déchets, modalités de valorisation sur place des résidus dans une logique d'économie circulaire, etc) ;
- Il est important dans les travaux préparatoires des futurs développements et aménagements de l'espace régional, de dédier des zones à l'accueil d'un certain nombre d'activités de nature purement industrielle, en s'entourant de toutes les précautions nécessaires en termes de qualité de services associés. Une attention particulière devra être portée sur l'implantation et le maintien d'activités industrielles en zones denses qui nécessite un travail de proximité avec les habitants ;

En conséquence, les dispositifs régionaux de soutien à la création ou à la réhabilitation des zones d'activité gagneront à encourager le développement de l'offre en matière de parcs d'activité totalement dédiés à l'industrie avec des équipements et des services environnementaux de premiers plans (fournitures d'énergie douce, traitement des effluents, recyclage, etc. y compris dans une démarche d'économie circulaire, ...). **Dans ce cadre, les collectivités ont un rôle important à jouer pour:**

- Favoriser l'accueil des activités industrielles en veillant à travailler avec les populations des opportunités qu'offre le développement de l'industrie, avec un soutien stratégique et financier de l'Etat (sur une vision commune et partagée).

- Favoriser les relations de confiance réciproques entre industriels et territoires. L'industrie doit à nouveau être reconnue comme une activité économique à part entière et non plus comme une activité dépassée, encombrante et polluante.
- Maintenir un environnement favorable aux entreprises industrielles sur le territoire (notamment en ce qui concerne les transports de personnel et de marchandise, le logement, l'urbanisme, la formation initiale et continue...).
- Offrir une réponse aux besoins des salariés et des entreprises en termes de services et d'environnement (transport, logement...), ce qui appelle en particulier à renforcer les coopérations interrégionales et mettre en place des complémentarités, par exemple en termes de stratégie-filière.
- Affirmer la nécessité, chaque fois que possible, de veiller à la mixité des territoires et à la proximité des fonctions, ce qui suppose de sanctuariser, en parallèle, un certain nombre de sites et zones dédiés à l'accueil des activités industrielles dans toute leur diversité.
- L'Etat et les collectivités territoriales doivent adopter une stratégie forte et **partagée** de soutien aux activités industrielles. Une action non concertée dans ce domaine ne pourrait avoir ni l'impact ni l'effet de levier suffisant.

Ce rôle est tenu avec des outils régionaux pour lesquels il convient de :

- Veiller à la simplicité, la lisibilité, la visibilité et la stabilité des dispositifs de développement économique et d'innovation ;
- Veiller au contrôle, à l'évaluation et au pilotage des aides. Les dispositifs d'accompagnement doivent être conditionnés à des contre parties qui suppose de suivre leurs effets et impacts sur le long terme ;
- Evaluer périodiquement l'impact réel. Il s'agit de pouvoir mesurer l'effet d'aubaine de nos politiques pour centrer nos aides et nos accompagnements là où l'effet levier pour l'emploi, la conversion écologique et sociale ou l'innovation est la plus forte.

3) Préconisations : ancrage et industries de demain

Notre territoire a été et reste toujours confronté à des mouvements de délocalisations qui peuvent entraîner la suppression de pans entiers de notre industrie. L'actualité récente en est témoin. Pour autant, les collectivités ont les moyens d'agir pour tenter d'inverser certaines tendances.

Il faut maintenir les savoir-faire et les leviers de développement de la Région Île-de-France en se posant les bonnes questions sur l'attractivité de notre territoire. En effet, la question de l'attractivité du territoire est un corollaire indispensable à traiter : le transport, le logement, les services, les compétences disponibles sur le territoire (et les capacités de formation) sont les éléments primordiaux de celle-ci. Il est également nécessaire de travailler sur le soutien des PME à fort potentiel (vers ETI et le développement à l'international), l'aide à l'éclosion des projets et l'accompagnement des mutations.

L'ensemble du groupe s'est accordé à affirmer que l'enjeu principal réside dans le maintien et le renforcement de ce qui existe déjà. Une ambition s'ajoute cependant à cet enjeu : promouvoir et mutualiser l'ensemble des savoir-faire présents sur le territoire pour faire de l'Île-de-France un territoire de « créativité ingénieuse ». Le travail en réseau entre grands groupes et PME est un des

facteurs primordiaux à renforcer pour aller dans ce sens en veillant à croiser et à fertiliser les dynamiques de filières et de secteurs d'activités.

Du point de vue des outils et de l'accompagnement, il faut parvenir à combiner la logique de filière et la logique de compétences et de transversalité pour accompagner les entreprises en mutation, dans leurs démarches d'innovation et d'appropriation des opportunités nouvelles situées à la croisée des filières et secteurs d'activités.

« Retenir les projets industriels implique à la fois de ne pas laisser partir des activités viables qui existent mais aussi de s'efforcer d'en attirer d'autres qui viendront compléter, renouveler et conforter le tissu industriel francilien. »

Préconisation n°1 : Orienter davantage l'outil de production régional vers la satisfaction des besoins de la population. Cet outil, qui s'appuie sur un marché francilien porteur, doit être dirigé vers les besoins de la population (efficacité énergétique, soins, habitats durables, mobilités, énergies durables...) pour structurer des filières d'envergure internationale. Il doit également soutenir les entreprises qui exportent et qui produisent.

L'organisation d'une démarche de concertation démocratique et d'appropriation des enjeux industriels franciliens (de type Assises) pourrait être réalisée au niveau des territoires avec des thématiques ciblées, dans la continuité des Etats Généraux de l'Industrie et des Etats Généraux de la Conversion Ecologique et Sociale.

Enfin pour lui redonner ses lettres de noblesse, une campagne de communication d'envergure pourrait être mise en place pour soutenir l'image de l'industrie auprès des publics cibles, en particulier les jeunes, en essayant de diffuser la culture de l'industrie.

Proposition n°2 : Identifier les firmes et les ETI structurantes (position sur la chaîne de valeur, savoir-faire structurants, comportement innovant, taille, systémier) qui jouent un rôle d'entraînement et de coordination pour tout l'écosystème industriel avec une fonction productive et d'ancrage (issue de l'expérience DRIME en Midi-Pyrénées). L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance de ces entreprises afin de pouvoir anticiper sur leur développement. L'action pourrait être portée par l'IAU et les services de la Région. Il sera nécessaire de préciser les critères de ce qu'est une « entreprise structurante ». Par ailleurs, sur la base de cette identification, il faudra construire un système d'informations (SI) de veille et d'anticipation, et mettre en place de nouveaux indicateurs à un niveau plus global prenant en compte les différentes échelles (à préciser). Il s'agira également de développer des SI qui soient mieux orientés vers l'accompagnement des entreprises.

Proposition n°3 : Réaffirmer l'importance du lien entre les activités industrielles et la logistique. Ce lien joue un rôle d'attracteur et d'ancrage pour l'activité industrielle dans un bassin de consommation aussi important que le bassin parisien. Il faut également continuer de développer des modes alternatifs au routier. Une première action pourrait être de travailler sur les flux en identifiant des opportunités de logistique fluviale et de FRET, en lien avec les travaux de l'IAU.

Proposition n°4 : Sanctuariser les activités industrielles en Île-de-France en édictant des règles précises de protection des zones industrielles en matière d'urbanisme. Cela nécessite sans doute de réfléchir à l'utilisation d'outils réglementaires au niveau régional qui s'impose au niveau local. Par ailleurs, il faudrait unifier les établissements publics fonciers pour se doter d'un outil puissant permettant de lutter contre la spéculation financière en Île-de-France (réguler le marché en constituant des réserves foncières grâce au droit de préemption). Il reste à définir son rôle, sa gouvernance, son mode d'évaluation et les outils de contrôle pour le piloter. Une première mission serait de recenser (évaluer et localiser) les besoins des différents types d'activités industrielles en matière de foncier et de les positionner vis-à-vis des développements possibles en Région avec le souci de maintenir une industrie à toutes les échelles territoriales (urbain, en première couronne et en grande couronne). Afin de lutter efficacement contre la spéculation foncière et de porter collectivement ces choix politiques, cette action devra être menée en lien avec l'Etat.

Proposition n°5 :

Focaliser l'effort sur la question immobilière en prenant en compte la diversité des offres ainsi que la multiplicité des besoins et des situations pour maintenir et renforcer l'activité industrielle sur le territoire francilien et accompagner le parcours résidentiel des entreprises.

Pour y parvenir, plusieurs propositions ont été faites :

- **la rénovation des zones d'activités existantes :** Il faut établir la cartographie des parcs susceptibles d'accueillir des activités industrielles et représenter les PME industrielles ayant un projet de développement et dont le potentiel de croissance et de création d'emplois nécessitent de disposer en IDF d'une offre accessible et adaptée. De même, il est nécessaire d'identifier celles qui ont des projets de relocalisation. L'IAU pourrait porter l'action de cartographie tandis que l'ARD porterait l'action d'accompagnement des entreprises souhaitant se développer en Île-de-France. Des mécanismes financiers doivent également permettre à ces éco-parcs de s'implanter en zone dense.

La rénovation des zones d'activités doit être guidée par les besoins des nouvelles industries avec le souci transverse de l'écologie industrielle et de sa valorisation. Il est ainsi fondamental de financer et promouvoir des projets d'écologie industrielle, notamment autour des éco-parcs. Pour développer la filière de l'écologie industrielle, il faut financer des programmes d'analyse de cycle de flux qui coûtent très cher. A titre expérimental, une première expérience en vraie grandeur nature d'écologie circulaire pourrait être lancée sur un secteur francilien particulièrement sensible à ces enjeux.

- **la création de nouveaux parcs d'activités :** lorsque le besoin est clair et partagé, il faut développer des parcs d'activité avec une mise en réseau qualitative des acteurs (pour renforcer leur ancrage). La création des éco-parcs nécessite de définir un modèle économique viable fondé sur les complémentarités, la connaissance, les réseaux et la réversibilité des sites lorsque cela est possible. Il faut veiller au maintien et au développement de l'industrie sur les futurs éco-parcs et éco-pôles franciliens.

Il est également nécessaire de réfléchir à la création d'un ou plusieurs grands parcs d'activité de grande capacité à l'échelle du bassin d'emplois pour accueillir des entreprises et loger de nouvelles industries. Il faudra au préalable valider le besoin pour engager l'action. Ce type de grand parc d'activités industrielles serait équipé des meilleurs services mutualisés avec pour objectif de minimiser l'impact environnemental (fourniture d'énergie, recyclage ou valorisation sur place des déchets, optimisation de la logistique, etc).

- **engager une réflexion sur les zones denses** en réfléchissant à des zones intermédiaires proposant de l'immobilier d'entreprises innovant et adapté aux besoins des entreprises grâce à un travail partenarial entre les collectivités et les acteurs économiques.

Il s'agit en outre de soutenir des lieux physiques d'activités multisectorielles et hybrides (incluant incubateurs et pépinières), qui permettent aux innovations d'éclore, de se développer et de rester sur nos territoires. Ces lieux ont vocation à développer la proximité des fonctions et d'encourager les effets de réseau. Le 3 juillet dernier, la Région Île-de-France a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation de projets innovants sur son territoire. Les systèmes d'informations sur les ETI et firmes structurantes doivent permettre d'orienter ces lieux hybrides vers les besoins des nouvelles industries.

- **Créer et soutenir le développement de sites industriels pluriactivités,** en particulier lorsque cela constitue une voie pour maintenir l'activité industrielle et préparer les possibles mutations. Pour y parvenir, il convient d'accroître les liens entre les sites de production franciliens et de mettre les différents acteurs impliqués en relation.

Proposition n°6 : Soutenir l'action en faveur des entreprises industrielles étrangères qui souhaitent s'implanter en Île-de-France en renforçant les démarches d'attractivité internationale visant à :

- enrichir les éco systèmes franciliens par l'accueil d'activités de production ou de services innovantes, en cours de développement ailleurs dans le monde et susceptibles de compléter l'offre francilienne existante ;
- Aider des sites en mutation à rebondir par la diversification de leurs activités et/ou la valorisation des compétences et savoir faire

4) Préconisations : comment faire de la reconversion des sites industriels une opportunité de réindustrialisation ?

Outre le nécessaire accompagnement du tissu industriel vers les industries de demain, l'enjeu premier reste celui du maintien ou du rebond des industries actuelles avec des politiques concertées de tous les acteurs du développement économique. La question de l'emploi, des qualifications et des conditions de travail se doit d'être au cœur de nos politiques publiques.

Les collectivités doivent avoir sur ce sujet des politiques concertées avec comme chef de fil la Région. Les sites industriels pour être plus durables devront combiner les enjeux de proximité, de densité et de complémentarité entre les acteurs. La mixité des fonctions si elle est souhaitable, en particulier en première couronne, suppose un modèle économique qui soit soutenu à la fois par les collectivités et l'Etat.

Proposition n°7 : Soutenir les expérimentations industrielles à taille réelle avec des territoires pilotes. Il faut également agir pour aider les entreprises au moment de l'industrialisation des produits en proposant des outils de soutien au développement de pilotes et de prototypes ainsi que la fabrication de séries courtes, de prototype. L'accompagnement de cette étape de développement peut aider l'ancrage territorial de production de séries plus grandes.

Il s'agit de mettre en place des dispositifs d'accompagnement et d'incitation au déploiement de nouvelles activités industrielles d'avenir, et d'inciter les pôles de compétitivité à travailler sur des projets plus proches du marché qui permettraient d'aboutir à un renforcement de l'industrie en Ile-de-France. Il faut rechercher les opportunités de rapatriement en IDF de la fabrication industrielle en misant sur les atouts du sur-mesure et de la proximité d'un grand bassin de consommation.

Une autre manière d'y parvenir serait d'encourager les acteurs franciliens (entreprises petites et grandes, laboratoires publics et privés de RetD, pôles de compétitivité,...) à valoriser les potentiels de développement attendus de la diffusion des technologies génériques. Il pourrait s'agir par exemple de faciliter le lancement de pilotes, démonstrateurs ou autres plateformes mutualisées permettant d'expérimenter concrètement de nouveaux procédés, produits ou services à l'industrie, issus notamment de la fertilisation croisée de technologies maîtrisées par des laboratoires franciliens.

Proposition n°8 : La commande publique doit être envisagée comme un outil destiné à faire émerger de nouveaux marchés découlant du projet de reconversion écologique et social de la Région. Ces marchés sont susceptibles de s'adresser en priorité aux entreprises du territoire et donc de participer au soutien de l'emploi industriel en Île-de-France (ex : éco-activités dont éco-construction, rénovation thermique...)

Proposition n°9 : Soutenir les modèles d'éco-conception et les filières de déconstruction dans toutes les industries et les secteurs d'activités. Par exemple, travailler sur la déconstruction des véhicules (verres, polymères...) en réfléchissant sur le modèle économique. Il faut aider la filière à récupérer le maximum de véhicules en fin de vie et promouvoir une norme qui favorise l'usage d'un

certain pourcentage de matériaux recyclés dans les voitures (via une action de lobbying sur le sujet). Il faut également soutenir les démarches d'économie circulaires entre entreprises dans tous les secteurs d'activité.

Proposition n°10 : Auditer les outils de financement où la Région intervient pour mieux prendre en compte les exigences propres à l'industrie et promouvoir cette action auprès du secteur financier privé.

Par ailleurs, la Région doit se concentrer sur les secteurs où l'effet de levier pour l'emploi et la conversation écologique et sociale est le plus significatif ainsi que sur les sites en reconversion via un soutien à l'activité industrielle et à l'emploi.

Proposition n°11 : Développer l'innovation dans les services achats des grands groupes pour limiter les effets pervers de la mise en concurrence des sous-traitants. L'effet levier du financement régional des gouvernances des pôles de compétitivité pourra être utilisé afin de promouvoir des actions spécifiques sur ce sujet au sein des pôles franciliens. L'incitation à ouvrir les gouvernances des pôles de compétitivité aux directeurs des achats pour assurer le lien avec les résultats des projets de R&D en particulier et permettre la validation par les acheteurs en amont doit se poursuivre et s'amplifier. Cette préconisation pourra être également développée à travers Pacte PME dans le cadre de la commande publique.

Il faut travailler à une meilleure optimisation de l'organisation du tissu de sous-traitants de manière à le consolider et à le solidifier dans sa relation avec les différents donneurs d'ordres franciliens. L'identification des firmes structurantes constitue de ce point de vue une action indispensable. Cette structuration implique par ailleurs une approche renouvelée des dynamiques collectives, permettant aux entreprises industrielles de se regrouper entre elles, de s'allier des compétences leur permettant de monter en gamme, d'accéder à des marchés / clients plus diversifiés et/ou qui peuvent répondre à des situations d'urgence structurelles ou conjoncturelles.

Proposition n°12 : Communiquer plus largement sur les aides de la Région aux entreprises industrielles en difficulté et notamment sur le futur dispositif régional d'aide à la restructuration, qui sera adopté par la Région en avril 2013.

Il est nécessaire d'anticiper les difficultés des entreprises industrielles via les indicateurs de chômage partiel et/ou tout autre indicateur disponible au niveau de l'Etat. Cette étape étant difficile à détecter, il faut développer une meilleure liaison avec les services de l'Etat.

Proposition n°13: Intervenir fortement lors de la fermeture de site sur le volet accompagnement social et économique (et les outils correspondants) afin de ne pas perdre les compétences des salariés. Il faut permettre via les réseaux de partenaires d'informer sur les compétences disponibles de manière rapide et efficace.

La reprise d'entreprises par les salariés (promouvoir l'outil de la Région qui soutient les SCOP) doit aussi être développée. Il faut également promouvoir l'outil de la Région qui finance les contre-expertises lors d'un conflit social, notamment pour les entreprises qui n'ont pas de CE.

Préconisation n°14 : S'assurer, en liaison avec les services de l'Etat, que l'Île-de-France dispose des ressources nécessaires (développeurs) pour accompagner les entreprises et les sites en mutation

L'ancrage des activités industrielles de demain tout comme l'accompagnement des entreprises ou sites en reconversion nécessitent qu'interviennent des équipes de développeurs auprès des dirigeants des entreprises concernées. Beaucoup est déjà fait par les équipes du Conseil Régional, de PRE, de la DIRRECTE, des pôles de compétitivité ou encore des réseaux consulaires. Au-delà, un certain nombre de mutations d'envergure, prévisibles ou subies (ex : fermetures de grands sites industriels, conséquences de ruptures technologiques, arrivées de nouveaux produits, services ou procédés) peuvent nécessiter une ingénierie proactive d'accompagnement des dirigeants des entreprises concernées en vue de leur offrir le maximum de chances d'anticiper ou de rebondir

(recherche d'opportunités de diversification, de partenaires potentiels en France ou à l'international, facilitation de l'accès aux différentes solutions de financement, etc).

5) Préconisations : compétences et formation

La ré-industrialisation ne peut se faire qu'en prenant en compte les besoins et attentes des salariés des sites. Il est nécessaire d'accompagner les dirigeants des entreprises et leurs salariés face aux mutations de l'industrie. Aujourd'hui, le secteur de l'industrie ne représente que 7% de la formation continue. Il y a donc un décalage entre les ambitions de redressement productif et les moyens donnés à la formation sur ce défi.

Il faut à la fois améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande par une forte réactivité des dispositifs et parvenir à une meilleure anticipation des besoins grâce à une implication plus grande des réseaux d'acteurs privés et publics.

L'importance de promouvoir l'image de l'industrie auprès des publics ciblés a été largement rappelé sur les thématiques précédentes.

Proposition n°15 : Lors de l'accompagnement des entreprises en difficultés ou en mutation, faire le bilan de compétences du site et des salariés via un processus de dialogue partenarial en amont de la fermeture pour identifier les opportunités. Cela doit devenir une contrepartie aux aides de la Région.

Proposition n°16 : Mettre en œuvre, lorsque cela est possible et pertinent, une approche par les compétences clés sur les industries présentes en Région. Par exemple, étendre à d'autres filières l'initiative des « passeports », mise en œuvre dans la filière automobile.

Il conviendra de procéder à travail d'identification des métiers et compétences clés et de leurs évolutions.

Il faut lier cette préconisation à la valorisation de la filière de formation aux métiers de l'industrie qui doit s'accompagner d'une anticipation permanente de leurs évolutions afin d'adapter cette filière à la réalité de la situation du secteur en Île-de-France.

Proposition n°17 : Mettre en place une politique de valorisation de la filière de formation industrielle (notamment avec la formation sous statut scolaire) et rappeler que l'industrie est une source d'emplois d'avenir pour les jeunes, avec des emplois très qualifiés et bien rémunérés. Il est important d'articuler les efforts avec les groupes de travail nationaux sur ces sujets, dans la mesure où il s'agit de politiques publiques de caractère essentiellement national, comme l'ont souligné les comités stratégiques régionaux de filières industrielles

Le rôle de l'Education Nationale doit également être réaffirmé dans le cadre de la formation initiale pour éviter les sorties du système scolaire sans qualifications.

Il faut veiller en priorité au maintien des appareils de formation existants qui sont menacés (filieres professionnelles...) lorsque leur intérêt est avéré.

Proposition n°18 : Rendre les dispositifs de formation continue plus en adéquation avec les besoins et plus réactifs à leurs évolutions, notamment grâce à une réflexion en amont. Il faut développer une approche transverse et inter-filières pour faire correspondre les marchés d'avenir et leurs besoins en compétences en accompagnant les prescripteurs dans les entreprises. Enfin, proposer un accompagnement des prescripteurs et formateurs dans les entreprises pour ajuster l'offre.

Proposition n°19 : Sécuriser les parcours des salariés pour leur permettre de passer d'une filière à une autre. La Région doit anticiper les conventions de revitalisation qui arrivent trop tard pour les salariés

Proposition n°20 : Mettre en place des centres de formation diversifiés et des lieux de recherche au sein des zones industrielles pour favoriser les synergies et l'ancrage territorial.

SYNTHESE & PROPOSITIONS DES ATELIERS TERRITORIAUX

Atelier n°1 du 18 octobre 2012 à Serris

Thème retenu : Bâtiment durable

Faire de la Seine-et-Marne un territoire de compétences, de développement économique et d'innovations : les enjeux et le rôle du bâtiment

Partenaires organisateurs : le Conseil général de Seine-et-Marne et l'agence de développement Seine-et-Marne Développement

Présidence :

EUDE Gérard, Vice-président du Conseil Général de Seine-et-Marne chargé du développement économique et Président de Seine-et-Marne Développement

ROMERO Roberto, Vice-président du Conseil Régional, président du groupe de travail « métiers du bâtiment

RICHARD Marie, Conseillère Régionale, Conseillère Générale, Présidente du CERVIA

Animation : Emmanuelle Ledoux, Consultante, CEIS

I. Mise en perspective sur le territoire seine-et-marnais

Le Conseil Général de Seine-et-Marne est en constante réflexion quant à son projet de territoire. Cinq chantiers ont été lancés dont deux sont en rapport avec l'atelier territorial du 18 octobre sur les métiers du bâtiment :

- Devenir un département leader dans l'éco-construction ;
- Engager une réflexion sur l'aménagement du territoire pour développer un mode d'urbanisation durable.

Par ailleurs, la mise en place du pôle de compétitivité Advancity a rassemblé de nombreuses forces liées à la ville durable (Cluster Descartes). Le but était ainsi de réunir les acteurs des mondes académique et professionnel dans le domaine, notamment de l'énergie afin de lier innovation et expérimentation concrète.

Le département de Seine-et-Marne comporte deux villes nouvelles que sont Marne-la-vallée et Sénart. Il a pour objectif de se densifier en prenant en compte la dimension développement durable. Le département dispose d'un potentiel important dans le domaine des éco-quartiers, dont certains sont déjà en construction : l'enjeu est désormais de bénéficier du retour des expériences locales pour permettre leur reproductibilité. Pour cela, il faut industrialiser l'innovation, ce qui passe par une mutualisation accrue des moyens comme des compétences. De même, la logique de réseau d'artisans pour assumer la transversalité des chantiers dans une logique de construction durable est fondamentale.

Le territoire seine-et-marnais est en outre riche en centres de formation métiers du bâtiment, CFA comme éducation nationale. La question de l'adaptation de ces formations - aux enjeux écologiques et sociaux pour anticiper les besoins des entreprises aux modifications normatives et aux évolutions des politiques d'achat public - se pose dès lors de façon prégnante.

II. Synthèse des propositions issues de l'atelier relatives à la thématique n°1 – « Métiers, emplois, formations, compétences et bâtiment »

1. Mutualiser les besoins et développer un réseau

- Globaliser : les matériaux existent, les techniques aussi, mais il faut faire le lien. (Jean-Paul Charpentier, Charpentier SAS)
- Accroître les liens entre les grands groupes et les PME. (Gérard Eude, CG77 et S&M Développement)
- Croiser les compétences du bâtiment avec d'autres secteurs (exemple : secteur du numérique) : il faut favoriser les multi-compétences et la transversalité.
- Encourager la mise en commun de toutes les structures. (Jean-Paul Charpentier)

2. Adapter les formations aux enjeux écologiques et sociaux

- Développer des formations en lien avec les besoins des entreprises.
- Développer l'apprentissage et réfléchir à la question de l'accessibilité et des transports pour permettre aux apprentis de se rendre plus facilement sur leurs lieux de travail et de formation. (Gérard Eude)
- Mettre en place des formations reconnues sur les éco matériaux : le processus est beaucoup trop long par rapport aux besoins. (Marie Richard, CERVIA)
→ Il existe des formations reconnues par le Grenelle de l'Environnement : il faut les développer et accroître leur visibilité. (Claudio Perosa, CAPEB)
- Intégrer la question des matériaux durables dans les formations. (Véronique Giannotti, Lycée des métiers du bâtiment)
- Accroître la cohérence du travail de présentation des formations du bâtiment auprès des collégiens : enjeu majeur. (Véronique Giannotti)
- Sensibiliser les entreprises aux jeunes apprentis de 14 ans : elles n'ont pas l'habitude de travailler avec des adolescents aussi jeunes, or la tendance semble être à la baisse de l'âge d'entrée dans les formations professionnalisantes (Véronique Giannotti)
- Revoir le socle de compétences des jeunes (Jean-Paul Charpentier)
→ Il y a une évolution permanente des métiers qui sont de plus en plus transversaux : il faut leur apprendre à apprendre.

3. Renforcer l'attractivité du secteur

- Développer la mixité : l'effort réalisé pour attirer les jeunes femmes vers les formations du bâtiment est encore insuffisant (Véronique Giannotti)
- Faire en sorte que les jeunes ne choisissent pas le bâtiment par défaut. (Philippe Davis, FFB)
- Faire de la question de l'écologie un élément d'attractivité vers les formations du bâtiment (Roberto Romero, Conseil régional)
- Revaloriser les métiers du bâtiment. (Elisabeth Detry, Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne)
→ Globalement, engager une réflexion sur la filière éducation pour valoriser l'ensemble du secteur.
- Développer la communication sur les métiers du bâtiment au niveau des lycées et après. (Jean-Paul Charpentier)

III. Synthèse des propositions issues de l'atelier relatives à la thématique n°2 – « Bâtiments durables et éco matériaux »

1. Favoriser l'innovation

- Les grands groupes sont positionnés sur des marchés captifs et se préoccupent donc assez peu de l'innovation. (Gérard Eude)
- Anticiper sur les évolutions technologiques pour être les premiers à les utiliser quand elles sont matures. (Gérard Eude)
- Réfléchir aux processus d'innovation dans le bâtiment. (Gérard Eude)

2. Développer l'usage d'éco matériaux de qualité

- Généraliser le miscanthus et le chanvre.
- Garantir la viabilité économique de la production et de l'utilisation des éco matériaux
→ Les collectivités territoriales doivent promouvoir les éco matériaux. (Marie Richard)
- Créer une filière éco matériaux en s'appuyant sur le précepte « il vaut mieux ne pas salir plutôt que d'avoir à nettoyer ». (Anne-Marie Nuyttens, Planète Chanvre)
- Faire évoluer les savoirs faire des artisans (en proposant par exemple des formations continues sur le sujet). (Anne-Marie Nuyttens)
- Doubler le crédit formation pour les éco matériaux. (Anne-Marie Nuyttens)
- Lister les éco matérialisations pour rassurer les artisans et les élus. (Anne-Marie Nuyttens)
- Investir dans des projets phare. (Anne-Marie Nuyttens)
- Vulgariser la technique de la projection de béton de chanvre. (Anne-Marie Nuyttens)
- Convaincre les décideurs politiques et élus des bienfaits des éco matériaux. (Anne-Marie Nuyttens)
- Récompenser les collectivités locales qui se lancent dedans et primer les particuliers. (Anne-Marie Nuyttens)
→ Tout en favorisant les produits franciliens.
- Inciter à la prescription et stimuler les acteurs du bâtiment : il y a beaucoup de réticences de coût et d'habitude. (Anne-Marie Nuyttens)
- Sensibiliser les architectes et les entreprises. (Anne-Marie Nuyttens)
- Vulgariser des comparatifs finis. (Anne-Marie Nuyttens)
- Exonérer de taxe pendant cinq ans les constructions en éco matériaux. (Anne-Marie Nuyttens)
- Baisser les subventions pour les constructions qui ne sont pas en éco matériaux. (Anne-Marie Nuyttens)
- Rendre obligatoire un pourcentage d'éco matériaux dans les constructions publiques. (Anne-Marie Nuyttens)
- Revoir l'homologation et la certification : c'est une question cruciale pour l'assurabilité. (Anne-Marie Nuyttens)
- Intégrer tous les partenaires dès le lancement de la filière : producteurs, industriels, chercheurs, pouvoirs publics... (Bernard Courtin, Miscanthus)
- Mettre en œuvre des filières de valorisation sur le territoire Île-de-France.
- Nécessité d'intervention du législateur pour contrer les blocages réglementaires et psychologiques. (Jean-Paul Charpentier)
→ Par exemple, revoir la réglementation des marchés publics dans lesquels on ne peut pas utiliser les matériaux que l'on veut en favorisant les éco matériaux.

Atelier n°2 du 23 octobre 2012 à Saint-Quentin-en-Yvelines

Thème retenu : Mobilités

Dans l'agglomération et les Yvelines, quelles perspectives pour des mobilités choisies, facilitées et innovantes au service des franciliens et du développement économique ?

Partenaire organisateur : la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Présidence :

CADALBERT Robert, Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

BAVAY Francine, Conseillère régionale d'Ile-de-France, présidente du groupe de travail « mobilités »

Animation : *Emmanuelle Ledoux, Consultante, CEIS*

I. Introduction

Comment optimiser les ressources existantes et les politiques déjà à l'œuvre sur le territoire ? Trois paramètres sont indispensables en termes de mobilités :

- L'innovation en termes de mobilité durable ;
- Améliorer l'approche collective des besoins de déplacement (favoriser le cadre de l'entreprise et de l'insertion professionnelles) ;
- La logistique car outre la mobilité des personnes, la mobilité durable concerne également les produits et biens.

Notre atelier comprendra cinq présentations suivies de débats :

- *Association Voiture & Co* (présenté par Fabien Benito et Gilles Serre) : cette association a pour vocation d'accompagner tous les publics vers une mobilité durable, solidaire et respectueuse de l'environnement).
- *Twizy Way* (présenté par Valérie Barbet-Massin) : système d'auto-partage mis en place par Renault sur une partie de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- *Association Deltas* (présenté par Laurent Legendre) : association qui a pour objet la mise en œuvre d'actions collectives du développement d'activités périphériques à l'activité des entreprises membres de l'association dans un certain nombre de domaines concernant le logement et les transports.
- *Association Fondaterra* (présenté par Delphine Arnold) : cluster sur le développement durable irriguant l'économie territoriale qui allie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des entreprises de toutes les branches industrielles, des administrations et des collectivités territoriales.

II. Synthèse des propositions issues de l'atelier relatives à la thématique n°1 : « Améliorer l'existant et faciliter la mobilité »

1) Soutenir l'innovation en matière de mobilité durable

- Travailler sur l'évolution permanente des besoins en termes de mobilités (Fabien Benito, Voiture & Co).
- Compléter l'offre de transport existante afin que tout le territoire soit desservi à toute heure pour ne pas exclure une partie de la population (Valérie Barbet-Massin, Renault).
→ Exemple de Twizy Way : réseau d'autopartage mis en place sur une partie de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Développer le principe du benchmarking afin d'avoir une grande visibilité sur les bonnes pratiques en termes de mobilités en Europe et dans le reste du monde (Francine Bavay, Conseillère Régionale).
→ Il existe des expérimentations très ambitieuses dont il pourrait être intéressant de s'inspirer : il est indispensable d'ouvrir les meilleures pratiques au niveau européen (Delphine Arnold, Université de SQY).
- Travailler sur la mobilité partagée électrique (Delphine Arnold).
→ Développer le véhicule tout grid.
- Favoriser le développement des « living labs » (Delphine Arnold) : mettre le citoyen au cœur de l'innovation.

2) Développer l'approche collective des besoins en déplacement

- Mobiliser les partenaires du territoire sur les questions de mobilité : il faut favoriser la mise en place d'un large réseau (Fabien Benito).
- Développer des systèmes d'auto-partage au sein des entreprises.
- Rétablir la notion de démarche participative dans les fonctions de déplacement au sein du PDU (Daniel Mouranche, FNAUT).
→ Le PDU doit être amendé afin que le PDL soit un exercice de concertation en amont.
- Améliorer la signalétique pour les marcheurs (Daniel Mouranche).
→ Des girouettes numériques ont été expérimentées à Lyon (Gilles Serre, Renault) : ce sont des panneaux signalétiques qui s'orientent en fonction de la destination indiquée.
- Engager des réflexions sur le dispositif global pour intégrer les besoins des entreprises (Laurent Legendre, Deltas).

3. Mettre en place des campagnes de sensibilisation

- Proposer une éducation civique sur ce qui touche au transport (Françoise Fiat, BED EELV).
→ Mettre en place un code de la rue comme à Rennes (Claude Gateaud, CODESQY).
- Réaliser des enquêtes pour déterminer les besoins de déplacement des salariés (Laurent Legendre, Deltas).

III. Synthèse des propositions issues de l'atelier relatives à la thématique n°2 : « Eviter les mobilités subies, limiter les déplacements »

1) Favoriser la mobilité des publics à l'insertion

- Mettre en place un accompagnement pour que les personnes puissent s'approprier les moyens de transport sur le territoire (Fabien Benito).
→ Il existe une problématique matérielle mais également psychosociale.
- Développer les garages solidaires (Fabien Benito) : permettent aux personnes dans le besoin de profiter d'une réduction de 20 à 50% sur le prix des réparations.
- Travailler en lien avec les associations caritatives pour élargir le public potentiel (Fabien Benito, Voiture & Co ; Brigitte Berthomieu, CASQY).
→ L'objectif est de faire le relai avec les dispositifs traditionnels.
- Créer un réseau de prescripteurs, œuvrant sur le champ de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle (Fabien Benito).
- Donner un accès égal au transport partagé à tous les citoyens (Francine Bavay, Conseillère Régionale).

2) Eviter les déplacements longs ou inutiles

- Favoriser le travail à distance et le télétravail (Francine Bavay, Conseillère Régionale).
- Améliorer la pénibilité des transports en commun (Daniel Mouranche, FNAUT).
- Accroître le lien entre les formations, les emplois et la mobilité (Renaud Bricq, CRIF).
- Adapter le parc logement aux travailleurs (Renaud Caldabert, CASQY).

Atelier n°3 du 16 novembre 2012 à Cergy-Pontoise

Thème retenu : Agriculture et alimentation

Quelles perspectives pour l'agriculture dans le Val-d'Oise ? Comment développer une alimentation de qualité et de proximité ?

Partenaire organisateur : le Conseil général du Val-d'Oise

Présidence :

GASSIN Hélène, Vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France, présidente du groupe de travail « agriculture et alimentation »

DESSE Daniel, Vice-président du Conseil général du Val-d'Oise chargé de l'environnement

Animation : *Emmanuelle Ledoux, Consultante, CEIS*

I. Introduction

Daniel DESSE

L'occupation en sol du Val d'Oise fait ressortir l'importance de l'agriculture, qui représente 50% de la surface du département et qui est composée majoritairement de grandes cultures avec près de 50 000 hectares concernés. Cependant, le secteur agricole a connu de nombreuses difficultés ces dernières années, notamment le problème de la pression foncière (notamment avec la zone de Roissy). L'agriculture se trouve également confrontée à la promiscuité entre les zones agricoles et les zones urbanisées (ex : betteraves), ainsi qu'aux problèmes propres à l'économie de marché. Enfin, de nombreuses questions se portent autour de l'avenir de la PAC, de la sensibilité des cultures aux aléas climatiques, etc.

Hélène GASSIN

La question du foncier est particulièrement sensible en Île-de-France. En effet, la Région Île-de-France comprend douze millions d'habitants qui occupent de plus en plus d'espace. D'où l'enjeu des travaux de planification de la Région : concilier l'avenir de la Région, de ses populations, avec la préservation de ses espaces naturels et agricoles. C'est notamment un enjeu de capacité alimentaire ainsi qu'un enjeu économique pour la Région. La question du maintien des terres agricoles est donc une question très complexe. Pour mieux la comprendre, il est nécessaire d'améliorer les outils de suivi de la consommation de ces terres qui doivent permettre de déterminer comment intervenir en amont sur la préservation du foncier. Le groupe de travail « Agriculture et Alimentation » a envisagé la possibilité de mettre en place un réseau « Les sentinelles du foncier » afin de repérer, connaître et anticiper les évolutions de l'occupation de l'espace.

II. Synthèse des débats

1^{ère} partie : Quelles perspectives pour l'agriculture dans le Val d'Oise ?

Benoit DELAURE

Là où l'Etat est propriétaire de terrains qui ne sont plus nécessaires pour des projets d'aménagement, il est important que la Région via l'AEV puisse reprendre la main pour les louer à long terme plutôt que d'avoir des occupations précaires.

- ➔ Exemple de la plaine du Plessis Bouchard qui a permis de relocaliser quatre maraîchers : l'AEV s'est engagé à louer les terrains par bail rural à long terme et a également fourni une aide importante pour la réinstallation de ces agriculteurs.

Michel VAMPOUILLE

Ce sont toujours les meilleurs espaces agricoles qui sont urbanisés en Île-de-France. Dans les documents d'urbanisme, il faudrait se donner les moyens d'urbaniser plutôt les mauvaises terres que les meilleures. Il faut mobiliser les citoyens en proposant des produits de proximité.

Il est nécessaire de mettre en place des réglementations plus fortes que les espaces qui sont menacés à moyen ou court terme. Les jeunes doivent pouvoir s'installer sur le long terme en confiance. La Région doit donc s'imposer à son niveau pour protéger ces zones.

Daniel DESSE

Jusqu'à une période encore proche, les plans d'aménagement des zones d'activités prévoyaient l'implantation de bâtiments de commercialisation sur des surfaces très étendues. Aujourd'hui, on rajoute des arbres, des massifs... qui consomment beaucoup de terrain. Le SCOT de la plaine de France impose que lorsqu'il y a une rénovation ou une extension d'une zone d'activité, on utilise d'abord les espaces en sous-sols dans les zones commerciales. Or, cela ne se fait pas aujourd'hui. Le but est d'améliorer l'équilibre urbain de ces surfaces.

Anne JOLLET

Il faut intensifier nos villes afin de garder des zones agricoles.

Jean-Pierre RADET

Besoin de promouvoir la Commission de consommation des terres agricoles. Il faut être plus vigilant sur la consommation des terres agricoles et sur les zones d'activité.

L'autre problème, c'est la pénibilité du travail ainsi que sa non-rentabilité qui n'attire pas les jeunes.

Magali CASTEX

Il faut permettre aux acteurs du territoire de s'approprier les problématiques agricoles et ses enjeux. Cela passe par une sensibilisation.

Martine BELLETANTE

Exemple d'un élevage qui comprend 150 bêtes, nourri par les surplus alimentaires des supermarchés. 200 tonnes par an sont ainsi récupérées. La quantité de nourriture perdue est impressionnante. Il faut réfléchir à ce problème.

Danièle GADEAU

Il faut protéger les terres agricoles et faire en sorte que le monde agricole redevienne rentable pour attirer les jeunes. Il y a un conflit entre les différents secteurs en Île-de-France.

Vincent PERROT

Il faut arrêter de construire des zones pavillonnaires mais faire en sorte de rehausser les bâtiments. Par ailleurs, il faut favoriser les produits bios ou issus de l'agriculture régionale dans la restauration car c'est une vraie problématique économique.

Pour protéger les zones agricoles, on pourrait s'inspirer de la loi littorale c'est-à-dire faire en sorte que les espaces agricoles productifs soient préservés par une loi de ce type.

Hélène GASSIN

Si les villes étaient agréables à vivre, nous aurions moins de pression sur les zones agricoles. Il faut promouvoir l'agriculture auprès des élus locaux, car s'ils n'ont pas envie, cela ne se fait pas. L'enjeu majeur est d'aboutir sur une culture commune.

Ceux qui s'installent sur des modèles circuit-court vivent mieux. La conversion du modèle fait partie de sa survie.

2^{ème} partie : Comment développer une alimentation de qualité et de proximité ?

Daniel DESSE

Le gaspillage alimentaire est un gros enjeu. Alors que l'Île-de-France représente un bassin de consommation de douze millions d'habitants et 50% d'espaces agricoles, le lien n'est pas fait. La restauration collective est potentiel très fort pour l'agriculture et devrait permettre de faciliter la vie des exploitations. Il faut ainsi trouver un équilibre entre l'offre des producteurs et la demande des gros consommateurs tels que les restaurateurs. Par ailleurs, la mise en place d'une marque régionale doit également permettre au consommateur final de repérer les produits transformés en Île-de-France, car il y a une demande réelle sur le territoire d'avoir des produits locaux de qualité et accessibles. Enfin, il faut mettre en place des outils de transformation entre la production et la consommation qui permettent de faire le lien.

François JOLIVET

Les départements représentent des quantités de repas importantes. Ainsi, il y a 4,8 millions de repas par an dans le Val d'Oise. Or, dans le secteur privé, il y a une ultra concentration des opérateurs qui sont au nombre de trois (Elior, Compass, Sodexo). La gestion des repas est compliquée pour l'Education Nationale entre le bio, le circuit court, le commerce équitable, etc. C'est une difficulté majeure pour appréhender ces notions qui restent floues et compliquées. Ces circuits représentent notamment trois problèmes : le prix, la quantité (difficulté de fournir une quantité régulière) et la logistique (problème de distribution). On pourrait envisager d'élargir la notion au bassin parisien pour s'approvisionner plus largement. Il faut également travailler avec les franges franciliennes si on veut trouver des solutions.

Jérôme KOHN

Le CERVIA est un organisme associé à la région Île-de-France qui vise à la promotion d'une image agricole pour l'Île-de-France. Son rôle est d'accompagner les filières et les entreprises afin de maintenir une dynamique de proximité et d'accompagner des projets structurants sur le territoire. Le CERVIA tente ainsi de faire en sorte qu'il y ait un maintien des outils existants et l'amélioration des structures actuelles. Le but est que les producteurs écoulent leur production en Île-de-France et que les populations puissent consommer localement sans qu'il s'agisse d'une élite.

Il faut encourager les entreprises à s'inscrire dans des dispositifs d'innovation (concours de l'innovation alimentaire qui permet de valoriser les lauréats et permettre aux entreprises d'être présentes au salon international de l'alimentation).

Michel VAMPOUILLE

Il ne faut pas que la logique de proximité mette des frontières administratives. En effet, quand on transporte des produits frais, moins on fait de kilomètres, plus ils restent frais.

Martine BELLETANTE

Il faudrait calculer la quantité de terre qu'il faudrait pour la restauration collective de la Région. Par ailleurs, les marques locales doivent être mieux définies, et les spécificités de l'agriculture périurbaine doivent être prises en compte.

François JOLIVET

Il y a un important problème logistique pour lier tous les agriculteurs qu'il faut régler.

Jérôme KOHN

La marque alimentaire vise à la fois l'agriculture, la culture, l'artisanat, la production, la transformation... Elle est assise sur une charte précise qui permet de vérifier l'origine des approvisionnements. Le principe de la marque est posé sur des critères qui permettent un certain nombre de garanties.

Vincent DUVAL

Les maraîchers ont besoin de reconnaissance. Il faut faire de la communication pour que les gens les voient.

III. Conclusion

Hélène GASSIN

Il y a une différence entre le maraîchage et le légume de plein champ. Quand on parle de grand volume, de régularité et de logistique, il faut dissocier la question du maraîchage qui peut avoir ses propres voies de commercialisation et le légume de plein champ qui ne représente pas les mêmes volumes.

Sur le bassin parisien, l'Île-de-France n'a jamais été autosuffisante. Il ne faut donc pas se priver des richesses des régions limitrophes à l'Île-de-France.

Par ailleurs, nous avons des terres qui ne trouvent personne pour s'installer alors que certaines personnes ne savent pas où s'installer. Il faut effectuer un travail de rapprochement entre l'offre et la demande. La question de la restauration collective correspond à ce problème d'équilibre entre l'offre et la demande.

Sur les difficultés du territoire francilien (coût du foncier, accessibilité...), ce n'est pas qu'une question de coût du travail mais aussi une question de capacité. Il faut sortir de l'étau du modèle de la grande distribution qui baisse les prix au maximum alors que les consommateurs n'en profitent pas complètement. Il faut trouver d'autres façons de faire. La création d'emplois doit également être valorisée. Il faut donc une démarche collective.

Daniel DESSE

La problématique du devenir agricole est l'un des thèmes val d'oisien du développement durable. C'est une réflexion que mènent la Région et le Département. A court terme, le département a mis en place un certain nombre de mesures pour soutenir le monde agricole car cette activité revêt une grande importance sur le plan économique et écologique.

Thème retenu : industrie et relocalisation

Quel développement industriel dans le Nord Ouest Francilien ? Formation et compétences, un facteur d'ancrage et d'innovation industrielle

Partenaire organisateur : la Ville de Gennevilliers

Présidence :

BARDOT Caroline, Conseillère régionale d'Ile-de-France, présidente du groupe de travail « Industrie et Relocalisation »

BOURGOIN Jacques, Maire de Gennevilliers, Conseiller Général des Hauts-de-Seine

Animation : Emmanuelle Ledoux, Consultante, CEIS

I. Introduction

Jacques BOURGOIN

Gennevilliers est une ville qui s'est construite au XXe siècle sur le développement industriel et qui souhaite garder une dimension forte en ce sens, en rebondissant et en innovant dans le cadre de ce secteur industriel.

Roland MUZEAU

Gennevilliers est une ville dont l'histoire a été façonnée par le développement de l'industrie, avec une grande capacité de main d'œuvre et des industries comme General Motors, Chausson...

La problématique que l'on rencontre aujourd'hui est celle des difficultés qui sont subies par l'économie industrielle, qui a un certain nombre d'exigences (portées par les marchés financiers). Or, l'industrie, à la différence des services, n'est pas une activité dans laquelle de telles exigences peuvent être satisfaites. La recherche d'un bilan positif dans l'activité industrielle est beaucoup plus complexe. Cela entraîne donc une dégradation de la présence industrielle en France.

Gennevilliers a décidé de garder son activité industrielle sur son territoire. La ville a ainsi un taux d'activité industrielle qui est deux fois supérieur à la moyenne départementale avec un taux d'emploi de 21%. La collectivité détient un bout de pouvoir pour contribuer à maintenir les entreprises sur la zone territoriale qu'elle doit utiliser. Les Hauts-de-Seine se sont transformés très rapidement : l'industrie a été poussée hors du territoire. L'importance des décisions des pouvoirs publics doit donc être bien mesurée. Quel avenir pour le CDT des cinq villes (Villeneuve, Gennevilliers, Bois-Colombes, Colombe et Asnières) ? La question est de savoir si le tertiaire va maintenir sa domination ou si les pouvoirs publics vont agir sur l'activité industrielle. Lors de la signature du CDT, la décision a été prise de l'orienter vers l'économie innovante afin de mettre l'accent sur le développement et le redéveloppement d'une activité industrielle diversifiée.

Caroline BARDOT

Les EGES ont un triple objectif : voir comment réduire l'empreinte écologique, construire un modèle de développement de haute qualité sociale tout en réduisant les inégalités sociales.

Pour l'industrie, les objectifs sont diverses : le maintien de l'équilibre entre l'habitat et l'emploi, le maintien des activités existantes tout en les renforçant, et la diversification du tissu industriel francilien. Le groupe de travail a axé sa réflexion autour de trois thématiques à travers le constat de la désindustrialisation et l'importance de l'industrie pour le territoire :

1. Comment ancrer les industries sur le territoire ?

2. Comment répondre aux difficultés des industries menacées et faire de cette reconversion écologique et sociale une opportunité pour leur développement ?
3. Comment adapter les compétences et les formations à la transition industrielle ?

II. Résumé des propositions issues de l'atelier

- 1) Il faut innover dans les approches en s'inspirant notamment des expériences à l'étranger : voir l'exemple des « Science Parks » à Taiwan qui ont permis de développer en 25 ans un leader mondial ; voir l'exemple des grandes entreprises coréennes comme Samsung ou LG qui investissent et développent un tissu de PME/PMI pour soutenir leur développement et leur apporter des technologies nouvelles ; voir la puissance financière des fonds de capital-risque aux USA. (Dominique Bérard)
- 2) Lutter contre la spéculation financière, notamment avec la perspective du Grand Paris Express : il faut rendre disponible des locaux industriels de qualité et à des prix abordables. En effet, les intermédiaires/bailleurs sont déconnectés de la réalité de leurs clients/locataires. Il faut mettre en place des outils (ex : ZAD) pour peser sur le prix du foncier. (Dominique Bérard) (Jacques Bourguoin)
- 3) Souligner l'importance des pouvoirs publics dans le maintien des industries sur les territoires. (Jacques Bourguoin) (Yves Chauvel).
- 4) Former les salariés et les équiper. Il faut développer des moyens financiers pour développer des centres de formation et mettre en place des tuteurs à vocation interne et externe. (René Amand)
- 5) Rendre attractif les emplois industriels pour les jeunes. (René Amand)
- 6) Trouver un équilibre entre le réaménagement du territoire et le maintien de l'emploi, sa transformation grâce à un travail collectif. (Cécile Etrillard)
- 7) Favoriser le partenariat entre les entreprises et le système éducatif pour valoriser les métiers techniques. (Cécile Etrillard) (Marie Dumas)
- 8) Eviter le savoir-faire normalisé qui est délocalisable. (Antoine Laulhere)
- 9) Encourager la mutualisation des compétences, notamment à travers les FabLab. Il faut décroisonner les métiers pour innover en mutualisant les connaissances et compétences. (Emmanuelle Roux)
- 10) La collectivité doit peser sur la stratégie des entreprises, du choix de ses sous-traitants et de leur ancrage. S'appuyer sur ce qui a été fait en Midi-Pyrénées. (Caroline Bardot)
- 11) Revoir l'ancrage territorial des filières professionnelles. (Caroline Bardot)
- 12) Sanctuariser les zones industrielles. (Anne Valleron)
- 13) Favoriser l'implantation et le rôle des entreprises dans la vie locale. (Erwan Le Meur)
- 14) Travailler sur une ouverture de découverte des métiers. (Arielle Vermillet)
- 15) Introduire le numérique à toutes les échelles de l'Education Nationale. (Emmanuelle Roux)

III. Synthèse des débats

1^{ère} partie : « Compétence et innovation, les clés du développement industriel dans le Nord Ouest francilien »

Dominique BERARD

Excico est une PME créée en 2007 avec six salariés. Elle en compte désormais 95 dans le monde et déclare un chiffre d'affaires d'un million d'euros. La société a décidé de rester implantée sur Gennevilliers pour différentes raisons :

- La proximité avec Paris et l'accessibilité de Gennevilliers : attrait de Paris pour les clients asiatiques et facilité d'accès (20 minutes de l'aéroport Charles-de-Gaulle).

- Gennevilliers dispose d'un large réservoir de compétences.
- C'est un point central entre les deux centres de référence en Europe dans ce type d'industrie : *IMEC* (Belgique), *CEA-LETI* (Grenoble).

La localisation géographique n'est pas un problème pour le marché d'*Excico* tant que l'on maintient une proximité avec les clients via des implantations locales (succursale en Corée, filiale à Singapour, bureau de représentation à Taïwan et en Chine). La problématique est la possibilité de croître ainsi que la disponibilité de locaux industriels de qualité et à des prix abordables. En effet, les intermédiaires/bailleurs sont déconnectés de la réalité de leurs clients/locataires.

Excico a rencontré quelques difficultés en France, notamment à cause de l'attitude du personnel. Les gens sont très compétents mais la mentalité des français est très difficile à gérer car ils passent leur temps à râler. Par ailleurs, *Excico* n'a pas rencontré de problèmes en termes de compétences de base mais des problèmes pour le recrutement de personnel expérimenté. En effet, le tissu industriel est pauvre (peu de compétences en France), et il y a une incapacité à offrir des packages attractifs, notamment pour le personnel étranger.

Quelques suggestions :

- Mauvais état d'esprit des banquiers et financeurs en Europe qui veulent gagner de l'argent facilement et sans risques ;
- Peur de l'industrie ;
- Innover dans les approches.

Yves CHAUVEL

Depuis de nombreuses années, les effectifs productifs ne cessent de décroître dans les Hauts-de-Seine. Aujourd'hui, plus de 30 000 emplois industriels sont menacés en Île-de-France à cause des décisions des grands groupes. La part des salaires dans les richesses créées est en perpétuelle baisse. L'industrie aéronautique voit sa charge de travail en augmentation de 250%. Des propositions d'emplois sont faites pour remplacer les départs à la retraite mais il y a des difficultés de recrutement dues à la fermeture des centres d'apprentissage. Il faut geler les actions d'externalisation afin de maintenir les entreprises implantées, mais les pouvoirs publics sont frileux.

René AMAND

Les choix de stratégies financières qui sont faits aujourd'hui ne sont pas bénéfiques à l'industrie. Les sous-traitants sont saturés et ne peuvent plus répondre à la charge actuelle.

Par ailleurs, les fermetures des centres de formation sont problématiques. Les entreprises se plaignent d'avoir du mal à recruter alors qu'elles sont elles-mêmes à l'origine des fermetures de ces centres. L'école ne peut pas se former aux techniques de pointe dont a besoin l'industrie car c'est l'entreprise qui en est à l'origine. Il faut donc inverser la tendance : le choix financier ne doit plus être prioritaire. Il faut former les salariés et les équiper. Une partie des bénéfices doit être réinjectée dans les salaires pour rendre attractif les emplois industriels pour les jeunes. Il faut débloquer des moyens financiers pour développer des centres de formations, et mettre en place des tuteurs à vocation interne et externe.

Dominique BERARD

On ne peut pas enlever aux entreprises la responsabilité de former leur personnel. Si elles ne trouvent pas les compétences, c'est aussi parce que les salaires ne correspondent pas à ces compétences. Il faut s'aligner au niveau des salaires mondiaux. Ce sont les entreprises qui sont responsables de cela. C'est un capital-humain qu'il faut gérer, un investissement qui doit être bien géré. Le coût de la main d'œuvre à Taïwan est aussi cher que chez nous au final, avec des compétences moindres. C'est intéressant seulement en termes de gros volumes. En Asie, les gens locaux qui délocalisent ne vont plus en Chine mais au Vietnam ou en Indonésie. Or, si on est obligé de changer tous les deux ans, cela pose problème.

Emmanuelle ROUX

L'Université de Cergy-Pontoise a mis en place deux programmes : le FabLab et La forge des possibles. Le FabLab répond à un mouvement mondial initié par le MIT il y a une dizaine d'années. Un FabLab est une micro-usine locale et partagée : on prend des machines (ex : imprimantes 3D...) que l'on met à disposition de chaque personne qui a une idée et qui veut la transformer en objet. C'est un prototypage qui permet d'essayer, de voir si cela fonctionne, de rechercher des solutions et donc d'innover et d'inventer. Le but d'un FabLab est aussi de rencontrer des gens de divers horizons et de créer un réseau : mêler les compétences afin d'innover.

Cécile ETRILLARD

Vitry est un exemple de maintien d'un outil de production sur un territoire. Il y a des équilibres à trouver entre le réaménagement du territoire et le maintien de l'emploi, sa transformation. C'est un travail collectif à mener pour maintenir l'activité industrielle sur le territoire francilien. En matière de compétences, les entreprises ne peuvent répondre seules aux besoins de compétences. La technicité est un peu dénigrée dans notre pays. Il faut travailler en partenariat avec le système éducatif pour valoriser les métiers techniques. Par ailleurs, la délocalisation pose le problème du transfert technologique.

Antoine LAULHERE

Gennevilliers a une tradition de longue date d'activité industrielle ce qui favorise l'implantation des activités issues de ce secteur. Il faut éviter le savoir-faire normalisé qui est délocalisable et impérativement défendre notre savoir-faire.

Emmanuelle ROUX

Le cœur des Fablab, c'est de réconcilier le savoir-faire et la connaissance théorique. Il faut partager et se documenter car cela fait gagner énormément de temps : c'est la mutualisation des connaissances. On cherche à réunir des gens autour d'un savoir-faire qui ont également une compétence dématérialisée. Il faut décroisonner les métiers pour innover en mutualisant les connaissances et compétences. Cela permet notamment de produire localement. D'autres personnes dans le monde pourront après le faire évoluer.

Caroline BARDOT

Certaines des préconisations du groupe de travail font écho aux discours de ce matin :

- La question du foncier est l'une des premières questions que l'on s'est posée. Les locaux industriels ne sont pas forcément adaptés à l'activité industrielle. Comment réfléchir collectivement aux besoins des entreprises, aux disponibilités du foncier et à son accessibilité ? Cela passe par exemple par la création de parcs.
- La question des sous-traitants : comment la collectivité peut peser sur la stratégie des entreprises, du choix de leur sous-traitants et de leur ancrage ? Exemple de ce qui est fait en Midi-Pyrénées.
- La question du financement et des fonds propres : est-ce que les aides de la Région sont bien ciblées ?
- La peur de l'industrie : assises de l'industrie, campagnes de communication. Question de la féminisation de ces métiers. Question de l'acceptabilité par les populations en cœur de ville. Comment fait-on pour que la présence d'industrie en zone dense soit acceptée par les riverains ?
- La question de la compétence : sortir d'une logique de compétitivité-prix. Le travailleur est porteur de compétences qu'il faut maintenir. Faire des cartes de compétences des entreprises. Ne plus réfléchir à ce que je produis mais comment je travaille et ce que je sais faire. Valoriser le salarié.

- Question de la valorisation des filières professionnelles : il y a un vrai travail à faire sur les filières professionnelles. Comment réfléchir leur ancrage sur le territoire ?

Jacques BOURGOIN

Dans la proche banlieue parisienne, il y a des questions liées à l'évolution du foncier avec la perspective à moyen terme du système de transport Grand Paris Express. Si on ne se dote pas d'outils pour lutter contre la spéculation foncière, cela pourrait avoir des conséquences dramatiques pour l'activité industrielle. Par exemple, autour de la future gare des Grézillons, c'est un secteur économique en pleine mutation : pour peser sur le prix du foncier, on a mis en place une procédure de ZAD qui permet de peser. A moyen terme, on a besoin de réflexion des élus sur ces questions là pour se doter d'outils sinon les conséquences seront graves pour l'activité économique dans nos secteurs.

A Gennevilliers, avant, on avait *Thomson* qui est parti s'installer à Bois-Colombes et qui est revenu. Les anciens terrains ont été rachetés par des fonds de pension spéculatifs américains qui n'envisagent pas de réutiliser ces terrains pour le développement économique. Cela pose une vraie question : comment faire pour que le terrain en proche région parisienne ne serve pas uniquement à de la spéculation financière mais au développement économique du territoire ?

Caroline BARDOT

Nous nous sommes posé la même question à Ivry. Nous réfléchissons à structurer les établissements publics fonciers en Île-de-France pour avoir un outil de gestion pratique. Il faut que les terrains et les bâtis soient adaptés aux besoins des entreprises.

Anne VALLERON

La CFE CGC a demandé la sanctuarisation de toutes les zones industrielles.

2^{ème} partie : « Formation, un facteur d'ancrage industriel et de transition écologique et sociale »

Erwan LE MEUR

Paprec a été créée il y a une quinzaine d'années. Elle est devenue rapidement une ETI avec un capital familial. Depuis trois semaines, l'Etat est devenu actionnaire de la société (25%) pour assurer le développement de *Paprec* en France. L'idée fondamentale est de créer de l'emploi en France. Ce sont des métiers non délocalisables. *Paprec* à Gennevilliers, c'est cent salariés avec deux sites sur le port de Gennevilliers car l'entreprise utilise énormément le transport fluvial. En effet, son cœur de métier, c'est le recyclage des déchets de chantiers du bâtiment. Nous sommes aujourd'hui à un tournant pour professionnaliser le traitement ces déchets. Gennevilliers dispose de la chaîne de tri la plus performante de France. L'avantage de Gennevilliers, c'est d'être au cœur d'une ville qui se reconstruit et donc au cœur d'une zone produisant énormément de déchets de déconstruction et de construction.

La communauté portuaire de Gennevilliers concerne quant à elle 60 entreprises qui ont décidé de se réunir il y a un an et demi, et qui représentent 2 000 emplois. Le port de Gennevilliers, c'est une grande richesse avec une foultitude de métiers, notamment autour de la logistique, du recyclage des déchets. La filière du BTP et de l'énergie y sont également très implantées. Tout cela se passe dans un contexte où le port de Paris est de plus en plus rattaché à Rouen et Le Havre (axe Seine-Normandie). Paris devient un port à part entière. C'est déjà le premier port intérieur d'Europe. L'idée est de travailler de plus en plus sur une logistique de proximité. On est dans une dynamique où les entreprises du port se rendent compte que la logistique fluviale devient économiquement intéressante sur les courtes distances. L'impact écologique est très important. Sur l'aspect social, l'implication des entreprises dans la vie locale est très forte. Elles ont un vrai rôle à jouer dans la vie

locale, notamment sur l'emploi. Elles ont lancé un certain nombre d'actions avec le PLI (plan local pour l'insertion) de Gennevilliers comme donner la priorité à des Gennevillois dans l'embauche. L'idée était de concilier le pouvoir d'achat du salarié qui a moins de déplacement, pour l'entreprise car cela améliore la ponctualité et la présence, et un taux de chômage pour la collectivité qui baisse. L'activité industrielle a besoin de manutention. Ces postes peuvent être offerts aux populations locales qui n'ont pas forcément un bagage de formation et que l'on peut former. Il faut faire progresser les salariés au sein des entreprises. Enfin, à l'initiative du maire de Gennevilliers, nous avons eu l'idée de monter une formation autour des métiers de l'environnement. La communauté portuaire voulait s'impliquer dans cette formation afin de faire correspondre les besoins des entreprises à cette formation. Il y a énormément de choses à faire dans ce domaine. Il faut faciliter la formation de ces jeunes pour les accueillir en stage et transformer ces stages en emplois directs. Ces formations sont un vrai besoin pour la plateforme portuaire.

Rachel PETREQUIN

L'Afpa est une association à gestion paritaire de dimension nationale. Elle assure une mission d'intérêt général pour la qualification des actifs. Avec 200 000 actifs formés chaque année, l'Afpa est le premier organisme de formation qualifiante des actifs en France. Elle est présente sur l'ensemble du territoire métropolitain avec ses 186 centres de formation. En Île-de-France, il y a une direction régionale, quatre directions territoriales et 18 centres de formation. L'Afpa Île-de-France forme à 150 métiers soit la moitié de l'offre nationale sur les différents secteurs.

Constats :

- Nécessité de capter en permanence les futurs candidats et les prescripteurs (PE) face à une image périodiquement dégradée du secteur par des journées portes ouvertes sur les centres de Mantes et de Meudon ; mise en place de visites d'ateliers, d'échanges avec les formateurs et les anciens stagiaires et d'évaluation dans la journée ; jobs dating multi-entreprises (PMI – grandes entreprises et ETT) ou spécifiques à une enseigne.
- Pour les formations qualifiantes : nécessité de travailler en amont sur les pré-requis et le savoir-être. Intérêt d'un SAS amont (accès à la qualification) pour valider les projets.
- Du point de vue des financeurs, l'AFPA a pris des décisions stratégiques : développer de nouveaux dispositifs (chaudronnerie – tuyautage à Meudon), augmenter les capacités de formation (maintenance à Mantes-la-Jolie), développer des filières de formation et des pôles d'excellence ; proposer des réponses adaptées : en matière d'alternance (une programmation sur 6 produits en continu sur l'année en interentreprises), en matière de formation/reconversion des salariés.

Quelques illustrations de l'action territoriale de l'AFPA

- Formation des futurs techniciens de maintenance pour KONE (12 par an entre 2007 et 2010).
 - Formation des futurs opérateurs de signalisation pour la SNCF (150 en 2012)
 - VAE accompagnée pour la RATP : opérateurs non qualifiés vers le 1^{er} niveau de qualification en maintenance, en logistique (12 par an depuis 2007)
 - Formation/reconversion des ex-salariés de chez Smurfit-Kappa, chez Rioglass à Nemours (ex-Thomson) en délocalisant le dispositif
 - Partenaire formation du réseau RAVI : mise en œuvre de « Passeport Fabrication Industrielle » depuis 2006.
- Anticipation et accompagnement des mutations économiques :
- Elaboration en 2012 d'un baromètre de l'emploi sectoriel dans le cadre de la démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences initiée par l'UT 92 (Direccte) avec els maison de l'emploi des Hauts-de-Seine
 - Réalisation en 2012 d'un diagnostic collectif d'employabilité et de transfert de compétences pour les PME...

Richard MERRA

Il existe une vraie difficulté : le taux de chômage est énorme et les qualifications initiales ne sont pas au niveau de ce que propose le territoire. Le Rectorat a une démarche étrange au niveau des centres de formation. Il y a un problème d'espace au niveau des offres de formation. Il est nécessaire de travailler à ces questions de carte de formation en faisant en sorte que les jeunes qui sont dans des formations initiales trouvent des possibilités de se former non pas par défaut.

Jean GRIMAL

Le lycée professionnel est au cœur de cette problématique. Il présente un inconvénient : il est au bas de l'échelle. Pour simplifier, ce sont les élèves qui réussissent le moins bien qui vont en lycée professionnel. Cela plombe le lycée professionnel alors qu'il constitue un outil très intéressant sur lequel on peut s'appuyer en termes de formation. Les enseignants ont dû développer une pédagogie spéciale face à la diversité de leur public qui leur permet de faire des choses très intéressantes. Le lycée professionnel est l'objet de beaucoup d'attaques qui visent à le supprimer : la réforme du bac pro en 3 ans. Avant en lycée professionnel, on formait au BEP puis au BAC PRO pour ceux qui le voulaient. Depuis qu'il y a le BAC PRO en 3 ans, les lycéens ont quitté le lycée professionnel car le niveau ne leur correspond pas. La deuxième chose est la menace de régionalisation : on va vers une volonté politique, qui consiste à décentraliser.

Il y a trop peu de demandes pour des formations qualifiantes avec des emplois à la clé. Les jeunes ne veulent pas aller dans l'industrie car pour gagner de l'argent, c'est plus simple dans le commerce que dans l'industrie. Idéologie dominante qui a imprimé sa marque. La compétence peut avoir plusieurs sens : l'école s'organise autour d'une vision atomisée des compétences. On répond à une demande de l'OCDE en 2005.

Arielle VERMILLET

Il faut élaborer des réponses qui soient efficaces pour les populations du territoire. Nous avons besoin d'une offre de formation qui évolue. Notre mission locale n'a pas vu le nombre des formations proposées par la Région augmentée depuis plusieurs années. Il y a également un besoin de pérennisation. Les Actions d'Initiatives Territoriales sont perpétuellement modifiées. Il faut travailler sur une ouverture de découverte des métiers via des actions qui permettent aux jeunes d'apprécier différemment et de s'ouvrir aux métiers. Il existe une ignorance des métiers possibles dans le secteur industriel.

Alain LAVAL

Il faut individualiser les formations industrielles.

Emmanuelle ROUX

On est un lieu d'innovation sociale. On préfère réparer des objets plutôt que de les recycler. On apprend à apprendre. Au FabLab, nous avons ouvert 6 diplômes universitaires, ouverts à tout public. Il faut introduire le numérique à toutes les échelles de l'éducation nationale.

Marie DUMAS

Les entreprises ne vont pas auprès des écoles, des lycées. Il faut favoriser le partenariat.

IV. Conclusion

Caroline BARDOT

L'importance des connaissances de base a été rappelée. Une formation professionnelle doit avoir un socle de compétences élevé. Sur la question de l'adéquation des formations, on entend souvent que les formations s'adaptent difficilement.

Jacques BOURGOIN

A propos des lieux de formation, malheureusement, dans des villes comme Gennevilliers, il y a énormément de jeunes qui quittent le système scolaire sans aucune formation initiale et globale et professionnelle. Il faut être particulièrement vigilant à ce que l'Éducation Nationale joue pleinement son rôle. Il y a des problèmes de délai de travail. Il faut pousser ces débats avec le Rectorat : il faut multiplier les lieux de formation. Trop de jeunes se retrouvent dans la rue. Le lieu de ces formations est important car les jeunes ne veulent pas forcément partir loin de chez eux, et n'en ont d'ailleurs pas les moyens.

Thème retenu : Bâtiment durable

Comment les entreprises s'adaptent aux enjeux du bâtiment durable à Paris ? Formation et compétences, les clés d'une transition écologique et sociale réussie

Partenaires organisateurs : la Ville de Paris et la maison de l'architecture

Présidence :

SAUTTER Christian, Adjoint au maire de Paris en charge de l'emploi, du développement économique et de l'attractivité internationale

Animation : *Emmanuelle Ledoux, Consultante, CEIS*

I. Introduction

Christian SAUTTER

L'éco-bâtiment est une industrie stratégique pour Paris et la région Île-de-France. Paris est un débouché et l'Île-de-France est productrice d'entreprises et d'activités dans l'éco-bâtiment.

En octobre 2007, il y a eu deux votes au conseil de Paris :

- Un plan de climat, approuvé à l'unanimité, dont les objectifs sont : diminuer, entre 2004 et 2020, de 25% la consommation d'énergie, de 25% les émissions de gaz à effet de serre, et augmenter de 25% les énergies renouvelables.
- Une convention avec la CAPEB et l'URSCORP, renouvelée en 2011, afin de s'engager à travailler ensemble sur l'information c'est-à-dire faire connaître aux particuliers les entreprises qui ont un label dans le domaine de l'efficacité énergétique (5 ou 6 labels), et définir des bouquets de travaux (installation de compteurs, remplacement des fenêtres, remplacements des chaudières, refaire l'isolation...). Cette convention porte notamment sur le travail de conviction en direction des jeunes afin de les convaincre que l'éco-bâtiment des vingt années à venir n'a rien avoir avec le bâtiment des vingt dernières années.

Paris a été la première ville à signer le pacte PME afin de faciliter les relations entre sa politique d'achats et les PME qui offrent des produits, des services, ou des processus innovants. L'objectif est donc de ne pas confier le marché public qu'à des grandes entreprises. Les acheteurs de la ville de Paris ont ainsi essayé de couper en morceaux les différents marchés et la ville est passée de 47% à 53% en trois ans sur 900 millions de commandes adressées à des PME.

Ce pacte comprend plusieurs champs d'action :

- Faire de l'information (mise en place d'un catalogue papier) : l'objectif est désormais de le faire à l'échelle de la Région ;
- Convaincre les propriétaires privés que ces travaux sont urgents ;
- Insister sur l'importance de l'innovation : mettre au point de nouvelles technologies en matière d'éco-bâtiment (par exemple, utiliser les technologies de l'information pour réduire les consommations d'énergie). Le PRIL a lancé un appel à projets pour trouver des projets innovants dans le domaine de l'éco-bâtiment. Paris a deux incubateurs pour des entreprises d'éco bâtiment.

- Imposer des nouvelles normes pour les nouveaux bâtiments : tout ce qui est construit devra respecter des normes écologiques assez strictes. L'objectif est de devenir exemplaire à l'échelle internationale.
- Acheter : les entreprises sont intéressées par les commandes. Paris s'est engagé à rénover cent écoles par an pour les rendre efficace d'un point de vue énergétique. Le projet a été confié à Nov'Ecole.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus au stade des réflexions mais au niveau du travail de terrain. Il faut impérativement convaincre les jeunes que l'éco-bâtiment est un secteur d'avenir. Il y a toute une promotion à faire où les élus, les entreprises, les médias peuvent jouer un rôle. Par ailleurs, on a besoin de former les chefs d'entreprises mais aussi les salariés du bâtiment et les jeunes. Aujourd'hui, il n'y a que 4% des entreprises régionales qui se sont engagées dans la formation aux métiers de l'éco-bâtiment alors que la moyenne nationale est de 13%.

Renaud BRICQ

Le groupe de travail a réuni un certain nombre de partenaires et d'acteurs et a essayé de faire des préconisations opérationnelles pour les années qui viennent. Sept ateliers territoriaux ont ensuite été organisés sur les différentes thématiques des groupes de travail, l'objet étant de voir si ce qui a été dit dans le groupe de travail fait sens pour les acteurs locaux, acteurs professionnels, et d'essayer de voir les bonnes pratiques, les exemples...La question de la formation est un sujet central pour la Région et pour la conversion écologique et sociale dans le bâtiment.

II. Résumé des propositions issues de l'atelier

- 1) Garantir les économies de charges après les travaux de performance énergétique
- 2) Réfléchir sur Maximilien à un agenda pour permettre aux acheteurs de faire une présentation de ces programmations.
- 3) Associer la maintenance et l'exploitation. Les engagements doivent être transférés à l'entreprise qui va reprendre l'exploitation du bâtiment.
Sortir d'une logique lot par lot et proposer à la copropriété de planifier les travaux à l'avenir. Aujourd'hui, les maires peuvent imposer une copropriété de faire un ravalement. Il faudrait faire la même chose en termes énergétiques pour obliger les copropriétés à procéder à une rénovation énergétique du bâti.
- 4) Mobiliser les particuliers sur le sujet.
Sensibiliser le donneur d'ordres pour l'inciter à lancer les travaux. Il y a un énorme travail à faire sur la question des usages et de l'appropriation de ces éléments par les habitants. L'accompagnement à l'appropriation des usagers est à améliorer.
Structurer l'information et la synthétiser : il faut simplifier.
- 5) Harmoniser les aides en Île-de-France : les aides à Paris sont bien construites mais au niveau régional, chaque ville fait ses propres aides et il n'y a pas de référentiel commun au niveau de la Région.
- 6) Mieux communiquer sur les atouts de la rénovation énergétique.
- 7) La puissance publique pourrait avoir des transactions sortantes vers les logements énergivores pour être plus actifs sur la question. Il y a du travail qui peut être fait sur des diagnostics et des audits énergétiques auprès de propriétaires de logements individuels de façon à ce qu'il y ait un vrai ciblage en amont.
- 8) Mettre en place une promotion des artisans locaux qui sont reconnus de façon à ce qu'il y ait derrière un devis qui soit bien construit et une mise en place des travaux.
- 9) Réguler l'activité professionnelle. Il y a un décret qui date de 1996 qui n'a jamais été appliqué. Il faut supprimer le statut d'auto entrepreneur pour éviter les escroqueries.

Créer une association pour la performance énergétique qui sera un vivier d'artisans qui s'engagent dans la performance énergétique.

- 10) Faire évoluer l'octroi de prêts.
- 11) Redonner l'opportunité à des personnes d'être intégrées dans ce domaine à travers l'enjeu des performances énergétiques. Il faut promouvoir le local et les systèmes constructifs non industrialisés.
- 12) Réaliser un des cahiers des charges adéquat pour des entreprises durables, et pas uniquement réservées aux grandes entreprises.
- 13) Faire de l'expérimentation : des constructions particulières que l'on peut analyser.
- 14) Développer les formations linguistiques professionnalisantes et travailler sur un fléchage des métiers du bâtiment.

III.Synthèse des débats

1^{ère} partie : Le rôle des marchés publics dans la transition écologique et sociale du bâtiment (accès aux marchés pour les entreprises, clauses d'insertion sociale, critères écologiques...)

Claude CUTAJAR

Il y a deux enjeux aujourd'hui pour les entreprises dans ce domaine :

- Se former : instauration de l'éco-conditionnalité à partir du 1^{er} janvier 2014. Ainsi, à partir de cette date, seuls les particuliers faisant appel à une entreprise compétente pour améliorer la performance énergétique de leur logement avec la mention « Reconnu Grenelle Environnement », pourront bénéficier des aides de l'Etat en faveur de la rénovation énergétique. La formation aux économies d'énergie est devenue incontournable. Elle a pour objectif de sensibiliser les entreprises à travers différents modules. Une des difficultés était d'avoir des organismes en mesure de dispenser les modules. Cette formation est prise en charge, indemnisée. Cette formation permet d'obtenir le label éco artisan. L'artisan reste indépendant. La formation intègre l'idée qu'il est impératif d'additionner les compétences métiers par métiers afin d'avoir une compétence globale. Ce label a été créé pour rassurer les particuliers et les donneurs d'ordres. A partir du 1^{er} janvier 2014, il sera obligatoire pour l'entreprise d'avoir une compétence reconnue par le label de l'environnement. Cette qualification est déjà obtenue par certains d'entre eux (ceux qui ont déjà le label éco artisan).
- Créer un réseau : les petites entreprises du bâtiment ont souvent été écartées du marché. Il est nécessaire de les intégrer à un réseau. Les entreprises ont besoin de se former pour travailler ensemble. La direction des achats de la ville de Paris prône les groupements momentanés d'entreprises. L'expérience commune est importante : il faut prouver à l'acheteur public qu'on a déjà travaillé ensemble, d'où l'intérêt du réseau. Le réseau qui a été mis en place par la CAPEB a pour objectif de rechercher les entreprises qui souhaitent travailler ensemble pour des marchés qui nécessitent ce genre de regroupement. Aujourd'hui, le réseau fonctionne depuis deux ans et permet de nourrir des expériences communes. Les exigences d'éligibilité : la régularité de l'entreprises, sa crédibilité, sa fiabilité... Ces entreprises suivent un parcours de formation qui concerne à la fois le dirigeant et les salariés. Elles sont ensuite amenées à réaliser des chantiers. Le réseau est l'outil qui permet de recenser les entreprises qui veulent et ont besoin de travailler ensemble. Le réseau permet de créer des petits sous-ensemble : faire une offre globale, mettre en avant un interlocuteur, bénéficier de compétences spécifiques. L'idée est d'offrir un outil aux entreprises pour justifier d'expériences communes sous la forme de GME.

Flora VIGREUX

Maximilien est un portail de dématérialisation des marchés publics franciliens dont le but est de travailler sur la dématérialisation qui permet, dans les marchés publics, de gagner en rapidité, en simplicité et en transparence.

La Région Île-de-France a mené une étude pour voir ce qui pouvait être fait en termes de portail commun. L'objectif était de monter une grosse structure de portage pour pouvoir s'adresser aux petites entités franciliennes et répondre aux problématiques de développement économique. Il y a beaucoup de bonnes pratiques mais l'idée était de créer de la cohérence entre tous les projets, dans une logique de mutualisation, en proposant un outil clé en main donnant accès à la dématérialisation dans les commandes publiques.

Pour symboliser cette volonté, une charte pilotée par l'ADEME a été signée, afin de développer des réseaux partout en France. Ce sont des acheteurs qui se sont groupés pour travailler ensemble sur des achats responsables. Maximilien a été l'occasion de reformer ce réseau.

L'objectif aujourd'hui est que les collectivités territoriales utilisent ce module pour que les entreprises n'aient plus besoin de s'inscrire sur différentes plateformes. Ce portail doit être une réponse aux besoins des entreprises, qui avaient des difficultés de se regrouper. Sur le portail, les entreprises peuvent identifier leurs domaines de compétences et se proposer en tant que sous-traitants. Enfin, en termes d'accompagnement et de formation, Maximilien propose des formations e-Learning pour les entreprises.

Architecte, élue au PRAIF

Les entreprises viennent après la maîtrise d'œuvre. Or, les maîtres d'ouvrage ne savent pas toujours où trouver les entreprises et comment s'adresser à elles. Avez-vous envisagé sur la plateforme une passerelle sur les appels d'offres maîtrise d'œuvre ?

Flora VIGREUX

Seuls les achats publics sont regroupés. On ne pourra pas mettre des achats privés pour le moment. Mais s'il s'agit d'achats publics, la maîtrise d'œuvre rentre dedans.

Architecte

Aujourd'hui, nous travaillons avec l'Agence parisienne du climat. Nous avons été sollicités en tant que maître d'œuvre par la Fédération Française du Bâtiment. Nous commençons à essayer de travailler ensemble.

Un participant

Nous présentons à la Ville de Paris les programmations des marchés à venir dans l'année. Nous présentons des lots qui vont être mis en ligne dans les douze mois pour permettre aussi aux entreprises de voir les noms des maîtrises d'œuvre et de se préparer voire de se rapprocher de la maîtrise d'œuvre. Pourrait-on réfléchir sur Maximilien à un agenda pour permettre aux acheteurs de faire une présentation de ces programmations ?

Flora VIGREUX

Nous avons demandé à notre prestataire. C'est un pas qu'il faut que l'on voit techniquement. Il faut travailler pour voir où est-ce qu'on va le placer.

2^{ème} partie : Formation, un facteur d'ancrage industriel et de transition écologique et sociale

Frédéric GUINOT

En 2011, nous avons accueilli plus de 15 000 stagiaires sur l'ensemble du territoire régional dont une grande partie sur un financement du conseil régional. Sur l'ensemble de ces stagiaires, le BTP pèse

aujourd'hui 25% donc c'est un secteur non négligeable. Au regard des évolutions dans ce secteur, nous avons plusieurs problématiques. Tout d'abord, donner de la lisibilité sur les métiers, sur l'évolution des compétences demandées en lien avec le développement durable. Nous avons mis en place un plan d'actions dont l'objectif est d'informer les futurs stagiaires mais aussi les prescripteurs. Dans le cadre d'un projet européen, nous avons développé un axe de communication important qui sera opérationnel l'année prochaine sur lesquels nous pourrons nous appuyer pour mener des actions auprès des stagiaires et des prescripteurs. Il nous semble essentiel de mener une approche multi métiers à travers le secteur du bâtiment. Dans le cadre des accès à la qualification pour des personnes à un premier niveau d'employabilité, nous leur donnons cette hybridation au niveau des métiers.

Notre deuxième préoccupation est d'adapter les dispositifs de formation par rapport aux besoins des professionnels et des financeurs. Nous créons des pôles de compétences dans une logique de filière et développons de nouveaux dispositifs de formation. Nous sommes en train de créer également un nouveau pôle de formation (Bâtiment durable), qui sera très orienté sur des dispositifs de formation en alternance. Les formations seront dans le domaine du génie climatique et de la rénovation urbaine, en mettant l'accent sur le bâtiment durable. Au niveau des pratiques pédagogiques, il y a une réflexion en lien avec les organisations professionnelles pour revoir les contenus pédagogiques afin de faire de l'éco-conception dans les parcours de formation. Il y a également une préoccupation concernant la formation des formateurs. Pour l'ensemble des formations du BTP quel que soit leur cœur de métier d'origine, l'objectif de l'AFPA est d'acculturer l'ensemble des formateurs aux enjeux de la performance énergétique. Sur l'ensemble du territoire national, 380 formateurs ont déjà suivi l'axe 1. Le deuxième axe est d'apporter les compétences techniques complémentaires avec une logique métier. L'AFPA insiste aussi sur l'intégration des modes coopératifs pour avoir une approche globale au niveau de la réalisation des ouvrages. Cette dimension est intégrée dans la formation des formateurs. Enfin, il faut répondre aux besoins des compétences des PME. Depuis 2009, l'AFPA a accueilli 849 personnes sur des modules en éco construction ou performance énergétique.

Emmanuel POUSSARD

Sur la question des compétences, l'intervention de l'APC est plutôt focalisée sur la sensibilisation. A Paris, l'APC travaille essentiellement sur les copropriétés. La motivation est essentiellement liée à la baisse des charges car les propriétaires constatent que leurs charges augmentent. L'autre motivation réside dans le confort qu'apportent les nouvelles énergies. Les questions de développement durable sont un troisième argumentaire. Certains copropriétaires viennent parfois pour des convictions mais c'est à la marge.

Nous voyons apparaître également une évolution dans les offres, notamment dans le parc privé sur les contrats de performance énergétique. Ces offres associent souvent plusieurs métiers (maîtrise d'œuvre, entreprises du BTP...). Il y a aussi une initiative de la Région Île-de-France qui propose une offre de tiers financement. L'offre qui est attendue au niveau des maîtres d'ouvrage se positionne déjà sur une réponse technique de qualité mais il y a également une attente pour savoir si on investit lourdement. Comment garantir qu'il y aura bien des économies de charges derrière ? Comment financer ces travaux ? Au niveau des marchés, on est plutôt dans une approche lot par lot au niveau des copropriétés. Cette démarche n'est pas planifiée de manière cohérente car elle est à la mesure du financement de la capacité des copropriétaires.

Il y a également une évolution en matière juridique autour de l'offre : comment on organise différents acteurs qui vont intervenir dans le projet ? Comment on s'allie avec les entreprises qui vont entretenir le bâtiment pour maintenir le niveau de consommation garanti au départ ? Il faut associer la maintenance et l'exploitation. Les engagements doivent être transférés à l'entreprise qui va reprendre l'exploitation du bâtiment.

Sur le marché des copropriétés, il y a une segmentation entre les copropriétés de plus de 50 lots qui sont en chauffage collectif (offres CPE) et qui ont des plus grandes ambitions, pour les petites

copropriétés ou en chauffage individuel, l'enjeu est plus sur ces petites entreprises pour sortir d'une logique lot par lot. Il faut proposer à la copropriété de planifier les travaux à l'avenir.

Emmanuelle LEDOUX

Tous les acteurs sont très mobilisés, qu'est-ce qui pourrait faire que ce mouvement s'accélère ? Où se situent encore les blocages ?

Charles-André BERNARD

Pour le moment en Île-de-France, les entreprises se forment mais il n'y a pas encore réellement de marché. Les particuliers ne sont pas encore assez mobilisés. Nous avons mis en place un label qui sera obligatoire pour que les particuliers bénéficient des aides à partir de 2014. Le marché ne démarre pas quand on regarde les chiffres des dispositifs d'aide. Les aides à Paris sont bien construites mais au niveau régional, chaque ville fait ses propres aides et il n'y a pas de référentiel commun au niveau de la Région. La Région ne communique pas assez sur les atouts de la rénovation énergétique.

Représentant de la fédération française du bâtiment

Sur les études qui ont été menées auprès des professionnels, on explique l'absence de marché par un problème de temporalité. Il y a une problématique économique : l'énergie n'est pas assez chère aujourd'hui pour qu'elle soit économisée.

Il y a un grand problème au niveau de l'information, notamment pour les particuliers. Ils ne savent pas par quoi commencer ou ce qui est le mieux. Il faut sensibiliser le donneur d'ordres pour l'inciter à lancer les travaux. La profession doit être prête mais il faut déjà faire émerger la demande. Les collectivités territoriales ont un rôle clé à jouer au niveau de la sensibilisation. L'essentielle de la rénovation énergétique passe par les particuliers : c'est ce qui va permettre de tenir les objectifs du plan bâtiment durable.

Le 2 octobre dernier a été lancé la phase de concertation du projet européen « Buil up skills ». Il y a eu des remontées de terrain de la part d'entreprises. Il s'agit d'organiser dans chaque Etat membre la montée en compétences des ouvriers du bâtiment en les familiarisant aux nouvelles solutions énergétiques. Cependant, si la formation est nécessaire, il ne faut pas oublier le problème des multiples nationalités et langues sur les chantiers.

Un participant

Si l'énergie était beaucoup plus chère, les entreprises seraient plus en difficulté. Une étude a montré que quatre millions de logements étaient très énergivores. Il y a peut être un travail là-dessus. Il faut prioriser. Il y a un enjeu environnemental et social. Il y a deux autres millions de logements qui sont moyennement énergivores sur lesquelles des actions plus ciblées sont à faire. La puissance publique pourrait avoir des transactions sortantes vers ces logements énergivores pour être plus actifs sur la question. L'aspect économique pèse plus que l'aspect écologique dans les décisions.

Hugo MARQUIS

Sur la diversité des aides sur le territoire régional, les collectivités territoriales distribuent les aides comme elles l'entendent. Le conseil régional s'est doté d'un référentiel d'éco construction. L'objectif est de généraliser ce référentiel pour l'ensemble des marchés régionaux et de convaincre les autres collectivités de l'adopter pour harmoniser les critères.

Flora VIGREUX

En Île-de-France, le prix du terrain est très cher. Par ailleurs, il y a peu d'entreprises franciliennes pour faire construire sa maison écologique. Enfin, il y a beaucoup d'escroqueries dans le domaine du bâtiment et particulièrement dans l'écologie.

FFB

Il y a une association qui s'est créée il y a quatre mois pour éviter les mauvaises pratiques dans le bâtiment.

Claude CUTAJAR

L'objectif est de réguler l'activité professionnelle. Il y a un décret qui date de 1996 qui n'a jamais été appliqué. Il faut supprimer le statut d'auto entrepreneur pour éviter les escroqueries.

Aujourd'hui, les maires peuvent imposer une copropriété de faire un ravalement. Il faudrait faire la même chose en termes énergétiques pour obliger les copropriétés à procéder à une rénovation énergétique du bâti.

Il y a également un effort à faire sur les certificats d'économie d'énergie, ainsi que du côté de la justice car l'artisan a toujours tort.

Enfin, il faut s'inspirer de ce qui se fait dans le logement social. Les bailleurs sociaux ont pris les devants depuis longtemps. On est dans un processus moins long qu'une copropriété.

Emmanuelle LEDOUX

Il y a eu beaucoup d'efforts réalisés mais cependant, pour les chantiers qui ont bénéficié d'aides importantes, il y a quand même parfois un distingo entre le discours et ce que l'on peut constater sur le terrain.

Brigitte RICCI

Paris a un contrat urbain de cohésion sociale qui intègre le grand projet de renouvellement urbain. On observe qu'il y a un énorme travail à faire sur la question des usages, de l'appropriation de ces éléments par les habitants. L'accompagnement à l'appropriation des usagers est donc à améliorer. Nous sommes en train de réfléchir sur un dispositif emploi d'avenir pour mobiliser les jeunes là dessus. On ne sait pas bien articuler l'insertion des jeunes et l'écologie dans le bâtiment pour le moment.

Jacques GHASGANT

La conscience énergétique est essentielle. EDF accompagne déjà la formation des gardiens d'immeuble dans les copropriétés pour faire prendre conscience des petits gestes qui permettent d'aller chercher des euros nécessaires dans les copropriétés pour faire des investissements importants. En plus des accompagnements de la filière du bâtiment, EDF fait un travail dans les PIMS de façon à accompagner les personnes en précarité pour avoir une montée en conscience énergétique.

Sur le ciblage, on ne peut pas investir globalement. Il faut cibler les logements les plus énergivores et cibler les démarches qui permettent d'aller chercher les premières économies. Il y a du travail qui peut être fait sur des diagnostics et des audits énergétiques auprès de propriétaires de logements individuels, de façon à ce qu'il y ait un vrai ciblage en amont des logements énergivores, et mettre en place une promotion des artisans locaux qui sont reconnus, de façon à ce qu'il y ait derrière un devis qui soit bien construit et une mise en place des travaux. Le rôle du public est très important : relation de tiers de confiance. L' élu de la métropole a intérêt à ce que ses habitants soient près pour cette transition écologique. C'est un jeu gagnant-gagnant pour les élus locaux, pour les professionnels de l'énergie, pour la filière de la rénovation thermique et énergétique et les banques qui vont financer.

Une démarche est en cours de réflexion avec le Crédit agricole qui se pose la question de l'octroi de prêts immobiliers par rapport au reste à vivre. Aujourd'hui, on regarde combien vaut le logement et le revenu du foyer avec 30% comme chiffre clé. Mais quelle est la mobilité contrainte du logement pour la personne et sa facture énergétique ? A partir de là, un octroi de prêt immobilier basé sur le reste à vivre, en prenant compte de cette approche globale du foyer dans son ensemble. Le but : faire évoluer l'octroi de prêts.

Emmanuel POUSSARD

Il faut des retours d'expériences sur la garantie de performance énergétique afin de faire le bilan. Il faut apprendre de ça avant d'avancer sur un marché massif.

Se pose également la question des moyens, notamment pour la sensibilisation. Il faut déjà structurer l'information et la synthétiser. La complexité est réelle : il faut simplifier. Quels sont les moyens pour faire en sorte que l'information soit disponible au bon moment ? (ex : lors d'un achat d'appartement).

Rémy BEAUVISAGE

Depuis 25 ans, on se rend compte que le bâtiment n'a plus sa force d'intégration des années 1970-80 pour des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et sociale. A travers cette réflexion sur les enjeux liés à cette transition énergétique, il faut essayer de redonner l'opportunité à des personnes d'être intégrées dans ce domaine. Il faut promouvoir le local et les systèmes constructifs non industrialisés.

Frédéric GUINOT

Sur le logement social, il y a un problème sur le comportement. Les comportements selon les statuts sont très différents ce qui entraîne des freins à l'investissement (ex : locataire/propriétaire occupant/proprio bailleur..).

Emmanuel POUSSARD

Il faudrait créer une association pour la performance énergétique qui sera un vivier des artisans qui s'engagent dans la performance énergétique. Les copropriétés doivent être incitées à épargner pour investir dans le futur pour les performances énergétiques. On propose également le financement des diagnostics préalables et un pourcentage d'aide des travaux, sur les travaux globaux effectués dans les bâtiments.

Patricia THORAL

Il faut associer les différents partenaires pour plus de souplesse. Quelle sécurisation des parcours professionnels ?

Claude CUTAJAR

Nous avons participé à des travaux sur les toitures végétalisées. Nous nous sommes inspirés de la mauvaise expérience du territoire de Seine-Saint-Denis. Sur 140 toitures végétalisées, 98 était mauvaises. L'acheteur public, trop souvent, considère que le lot est général. L'étancheur va aller voir un industriel. Il y a un effort à faire sur des logiques qui ne se retrouvent pas dans les documents qui pourraient concourir à des réalisations dignes de ce nom. Il faut faire des cahiers des charges qui soient adéquats pour des entreprises durables, et pas réservées uniquement aux grandes entreprises.

Rémy BEAUVISAGE

Il faut faire de l'expérimentation : des constructions particulières que l'on peut analyser. Si on veut permettre une évolution dans l'emploi des bas niveaux de qualification, il faut expérimenter.

Antoine BONTE

Sur la question de la formation, se pose la question linguistique. Il faut développer les formations linguistiques professionnalisantes et travailler sur un fléchage des métiers du bâtiment. Paris est engagé fortement dans les emplois d'avenir : 200 à 300 jeunes en contrat avenir. L'interlocuteur principal est la mission locale de Paris. Il y a une piste de travail intéressante.

Thème retenu : Mobilités

Dans le département de l'Essonne, quelles perspectives pour des mobilités choisies, facilitées et innovantes au service des franciliens et du développement économique ?

Partenaire organisateur : le Conseil général de l'Essonne

Présidence :

FOURNIER Pascal, Vice-président du Conseil général de l'Essonne en charge des déplacements et équipements publics

BAVAY Francine, Conseillère régionale d'Île-de-France, présidente du groupe de travail « Mobilités »

Animation : *Emmanuelle Ledoux, Consultante, CEIS*

I. Introduction

Pascal FOURNIER

Plusieurs actions concrètes ont été lancées par le Conseil général sur les mobilités à travers des schémas mis en place dans le département. Ainsi, dans le cadre d'un programme pluriannuel voté sur une dizaine d'années, un travail a été réalisé par les services pour remettre à niveau les équipements publics en matière d'économie d'énergie. En ce qui concerne la voirie et les déplacements, le schéma de développement durable est actuellement en cours et sera validé au mois de juin 2013. Un plan des déplacements urbains d'Île-de-France a également été voté avec plusieurs réserves, notamment en ce qui concerne le développement de l'offre de transport en commun autour des gares. Il est nécessaire de développer une offre complémentaire de transport en commun sur les axes structurants. Enfin, un plan départemental de transport durable des marchandises a été mis en place en partenariat avec la Région, l'objectif étant notamment de privilégier le fret et le fleuve. L'Essonne est ainsi engagée dans une centrale de mobilité pour permettre à tous les usagers de pouvoir se déplacer en privilégiant les modes collectifs. Pour les entreprises et les usagers essonnais, un schéma départemental numérique a été lancé pour que le haut débit soit accessible à tous.

Emmanuelle LEDOUX

Trois **thématiques** principales au cours de cet atelier :

- Comment améliorer au quotidien la mobilité des habitants, salariés et publics spécifiques ?
- Comment remédier à l'isolement de certaines parties du territoire, notamment dans le Sud du département ?
- Comment limiter les déplacements, éviter les mobilités non voulues ; et rapprocher les lieux de vie et d'activité avec les lieux d'habitation ?

II. Résumé des propositions issues de l'atelier

- 1) Développer et favoriser l'usage du vélo, à l'instar des pays nordiques. Prévoir plus de lieux pour accueillir des vélos dans les trains. (Nathalie LAVAUD) Réfléchir à la possibilité d'accrocher les vélos derrière les véhicules de taxi collectif. (Marc AMIOT) Enrichir la

- complémentarité entre vélo et transports lourds. (Isabelle BELLANGER) Installer des pistes cyclables dans le Sud-Essonne. (Denis MOUNOURY)
- 2) Développer la communication autour des moyens de transport qui existent déjà mais qui sont peu connus. (Isabelle RICHARD) Développer l'apprentissage des transports en commun pour faire changer les habitudes. (Thomas LAUGIER)
 - 3) Favoriser la création d'Autorités Organisatrices de Proximité (AOP) qui confèrent à des institutions publiques la possibilité d'obtenir des délégations de l'autorité organisatrice centrale pour gérer des transports secondaires de proximité (ex : bus).
 - 4) Favoriser les expérimentations. Rendre nos dispositifs expérimentaux crédibles. (Jean-Louis JOURDAN) Harmoniser les initiatives. (Max DESCORMIERS)
 - 5) Améliorer le balisage dans l'Essonne, notamment pour les piétons et les vélos. (Marc ALMERAS)
 - 6) Optimiser l'usage des transports doux en organisant mieux les ressources dont nous disposons déjà. (Francine BAVAY) Améliorer les réseaux de bus, pallier les manques du réseau de transports en commun classiques, rendre accessible les pôles d'emplois et de services à l'échelle locale. (Claire-Lise CAMPION)
 - 7) Développer le partage de fichiers et la communication à distance (ex : WebEx) afin d'éviter les déplacements inutiles. (Bruno MALETTE)
 - 8) Favoriser la mise en place de parcs automobiles propres sur les établissements afin que les salariés puissent se déplacer avec ces véhicules qui n'émettent pas de GES. (Bruno MALETTE)
 - 9) Faire une étude pour savoir combien coûte à la société l'immobilité, le fait que les gens ne peuvent pas se déplacer. (Bertrand GUIMARD)
 - 10) Répondre au problème de l'accessibilité aux quais pour les personnes handicapées. (Claude JEANLIN)

III. Synthèse des débats

Marc AMIOT

L'idée du concept « *Laisse ta voiture au garage* » est partie d'un constat extrêmement simple. Le contexte était celui d'une convention de revitalisation qui dispose de moyens financiers à destination d'actions envers le territoire pour agir en faveur de sa redynamisation économique. La question était de savoir comment faire en 36 mois une action qui soit le plus efficace possible pour le territoire et qui puisse perdurer dans le temps.

Dans un premier temps, nous avons rencontré des entrepreneurs pour qui la plus grosse difficulté est de faire venir leurs salariés. Les difficultés pour se rendre dans les entreprises sont un véritable frein. Il était donc nécessaire de travailler sur les alternatives de mobilité. Parallèlement, une autre réflexion a émergé, par rapport au pacte territorial du sud de l'Essonne sur l'importance de la mobilité des actifs sur cette partie du territoire.

Dans un deuxième temps, nous avons mené deux études :

- Une avec des universitaires de Lille afin de savoir si le développement du transport à la demande serait pertinent à l'échelle du bassin du sud de l'Essonne.
- Une expérimentation d'une offre à destination des services, qui allie le covoiturage et le taxi collectif, a également été lancée. C'est l'opération « *Laisse ta voiture au garage* ».

Le principe est le suivant : un usager qui souhaite se rendre dans son entreprise réalise une seule demande. D'un autre côté, un système analyse l'ensemble des flux disponibles sur le territoire. Il regarde d'abord s'il y a un transport public qui existe. S'il n'existe pas de système de transport public, il envoie une information à l'usager grâce à la connaissance des flux réels qui existent. L'expérimentation a été réalisée sur 39 communes à partir de septembre 2012. Cette

expérimentation a permis de se rendre compte qu'il y a une appétence pour ce service. Cependant, plusieurs freins ont été identifiés :

- Les personnes acceptent difficilement de laisser leur voiture au garage ;
- Il est compliqué de faire changer les habitudes des gens le temps de l'expérimentation (qui est trop court) ;
- Il est nécessaire d'aller conquérir directement les usagers (salariés) dans les entreprises ;
- Enfin, il n'est pas simple de mener une expérimentation de ce type dans le contexte institutionnel tel qu'il est organisé aujourd'hui par le STIF.

Aujourd'hui, « *Laisse ta voiture au garage* » a vocation à se développer en partenariat avec le CNRS et les partenaires locaux afin d'aboutir à un financement sur les trois années qui viennent.

Pascal FOURNIER

Le phénomène expérimental est très important car il n'y a pas d'études réelles qui existent pour le moment qui quantifient les besoins. Les élus du STIF sont cependant très attentifs au développement de ce mode nouveau de transport qui doit permettre de résoudre de nombreux problèmes.

Nathalie LAVAUD

Il faut souligner l'importance du vélo, qui est par exemple très fréquent dans les pays nordiques. Est-ce qu'on ne pourrait pas s'orienter vers ces perspectives ? Les trains actuels ne sont pas du tout prévus pour accueillir les vélos : il n'y a pas de lieux pour accrocher son vélo dans le train. C'est d'autant plus dommage que les entreprises laissent à la disposition des salariés une pièce quand ils arrivent pour se doucher et s'habiller après les trajets à vélo.

Marc AMIOT

Le vélo n'est pas fait pour les longues distances. Cependant, nous avons réfléchi à la possibilité d'accrocher les vélos derrière les véhicules de taxi collectif. C'est une idée qu'il faut approfondir.

Isabelle RICHARD

Dans le cadre du PACTE régional, cinq intercommunalités travaillent sur l'axe de la mobilité Sud-Essonne. L'Agence pour l'Economie en Essonne (AEE) lancera dès 2013 une étude de mobilité sur l'extension des transports à la demande (TAD) en Sud Essonne qui intégrera la mise en cohérence avec ce type d'actions. Il y a également une problématique de communication car certains moyens de transport existent déjà mais ne sont pas ou peu connus.

Michel MOMBRUY

Dans la Drôme, la communauté d'agglomération du pays de Romans (CAPR) a lancé depuis quelques mois le VAP (*voitures à plusieurs*) sur son territoire. C'est une initiative citoyenne des habitants autour de Romans. Il vise à faire inscrire des piétons intéressés par le covoiturage.

Par ailleurs, certains territoires ruraux se sont rassemblés au sein du réseau TEPOS (Territoires à Energie POSitive) afin de s'allier avec des acteurs de l'énergie, de l'agriculture et de la forêt, de l'environnement. Il a pour objectif de faciliter des échanges entre ses membres, la mise en route des politiques énergétiques globales dans les territoires ruraux et de participer à l'enrichissement mutuel des connaissances et compétences des différents acteurs, issus de cultures variées.

Pascal FOURNIER

La réflexion sur l'importance des vélos pourrait avoir lieu également en zone plus urbaine. Par ailleurs, dans le PACTE Sud-Essonne, l'importance du partenariat entre les collectivités a été soulignée. C'est par ces poussées locales que l'on peut progresser. Il faut en effet avoir une offre active et positive pour être ensuite entendu.

Un participant

Buter sur des aspects institutionnels est assez peu réaliste. Il n'est pas question de remettre en cause l'importance et la cohérence d'une autorité organisatrice (la Région) qui exerce pleinement ses droits

et ses devoirs. Cependant, il y a deux éléments d'évolution sur lesquels les aspects institutionnels peuvent évoluer :

- La loi prévoit l'existence d'Autorités Organisatrices de Proximité (AOP). Elle confère à des institutions publiques la possibilité d'obtenir des délégations de l'autorité organisatrice centrale pour gérer des transports secondaires de proximité (ex : bus). Il y a aujourd'hui en Île-de-France des communautés d'agglomérations et des conseils généraux qui ont obtenu ces délégations pour des transports à la demande. Il y a donc des possibilités.
- Par ailleurs, le droit à l'expérimentation existe et s'exerce dans des conditions réglées par des textes législatifs.

Jean-Louis JOURDAN

Toutes les prévisions que l'on fait sur l'augmentation du prix de l'énergie vont poser des problèmes de transport en Île-de-France et cela va obliger à se tourner vers des mobilités alternatives. Il y a un problème de notoriété, de communication et d'organisation. C'est dans les cinq ans qui viennent qu'il faut rendre crédible nos dispositifs expérimentaux.

Nous ne sommes pas dans les logiques de délégation de services publics qui est le modèle de référence pour les transports lourds. Pour les mobilités diffuses, nous sommes dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Il faut mettre en cohérence les rôles et les modèles économiques et trouver les meilleures articulations possibles entre les différents modes de transport.

Marc AMIOT

A propos des modes alternatifs, il existe une structure : les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) qui promeuvent des valeurs collectives dans le cadre d'un objectif d'efficacité économique et de dimension sociale. Par exemple, Citélib est un système d'autopartage qui s'inscrit dans ce cadre.

Isabelle BELLANGER

Par rapport au vélo, il faut avoir conscience de la nécessaire complémentarité avec les modes lourds. On réfléchit par exemple à l'articulation vélo/bus. Mais on est confronté à un problème réglementaire c'est-à-dire qu'il est interdit d'installer des porte-vélos sur les bus sur l'avant des véhicules.

Marc ALMERAS

Il y a beaucoup de départements qui demandent des financements de la Région pour promouvoir le vélo, mais ce n'est pas le cas de l'Essonne.

Par ailleurs, il y a un problème énorme de balisage dans l'Essonne, notamment pour les piétons et les vélos. Les itinéraires sont très mal indiqués. La question des moyens financiers engagés pour les circulations douces se posent.

Eric AUSTRUY

EM Service mène une activité de conseil auprès des entreprises et des collectivités territoriales et s'occupe de tout ce qui concerne l'expertise et la gestion des gares routières. Nous conseillons surtout les entreprises en Île-de-France sur leur implantation pour identifier les zones qui sont les plus à même à répondre aux exigences des salariés pour faire en sorte que l'entreprise ne soit pas trop éloignée du domicile des salariés.

Denis MOUNOURY

Dans le Sud-Essonne, il n'y a pas de piste cyclable, ce qui pose évidemment problème pour le développement du vélo. Par ailleurs, nous avons souhaité mettre en place une délégation à Corbreuse pour organiser le transport entre Corbreuse et la gare, et le STIF a refusé. Aujourd'hui, on a un service pour transporter les voyageurs à la gare qui nous coûte 135 000 euros et on n'arrive pas à mobiliser les gens qui ont tous une bonne raison de prendre la voiture.

Sabine ARRONDELLE

L'année dernière, la société « *Le Vélo Voyageur* » a mis en place un challenge intitulé « trajet vert ». L'idée était de mettre les gens en scelle en créant un contexte ludique. Nous donnions toutes les indications pour que les salariés prennent leur vélo en toute sécurité. De nombreuses sociétés ont joué le jeu, et il y a eu 239 participants. Toutes les entreprises souhaitent y participer à nouveau mais nous avons besoin d'un vecteur de communication pour faire passer le message.

Francine BAVAY

Il y a beaucoup de briques de base pour de la mobilité alternative (idées, expérimentations...) qui n'ont pas la visibilité qu'elles mériteraient et l'ampleur qu'elles peuvent atteindre. Le Conseil régional se doit d'optimiser l'usage des transports doux en organisant mieux les ressources dont nous disposons déjà. C'est l'état des esprits des EGCES qui cherchent à savoir comment réellement optimiser toutes les ressources dont nous disposons pour aller dans le sens d'une mobilité durable.

Claire-Lise CAMPION

La mission Sud-Essonne est un lieu informel d'échanges et de débats, en particulier entre le Conseil général et les élus municipaux et intercommunaux. La question des transports est une question qui est venue en premier lieu, dès juin 2010, car c'est un sujet primordial pour les élus. Nous avons mené un travail de diagnostic, de partage, et d'enjeux ainsi qu'un programme d'actions entre janvier et juin 2011 qui a été validé.

Divers enjeux ont été identifiés :

- Relier le sud de l'Essonne à tous les principaux pôles d'emplois et de services. Il est notamment nécessaire de travailler autour des pôles gares et de leur accessibilité.
- Faciliter les divers déplacements (liés à l'emploi, la vie quotidienne...) du Sud-Essonne avec les environnements proches. Il faut améliorer les réseaux de bus, pallier les manques du réseau de transports en commun classiques, rendre accessible les pôles d'emplois et de services à l'échelle locale. Il faut également répondre aux publics les plus fragiles, qui ont des besoins particuliers.

Ces enjeux ont été déclinés dans un programme d'actions, autour des transports à la demande :

- Mise à disposition dans tous les territoires concernés d'un fascicule pour rendre plus visible toute l'offre existante.
- Mise en place d'un réseau d'aires de covoiturages. Nous avons eu des échanges avec les réseaux de supermarchés du Sud-Essonne. Nous allons signer une convention pour mettre en place des aires de covoiturage qui soient des points de relais.
- Réaliser une étude sur les difficultés autour des pôles gares. Il faut permettre de mieux comprendre les difficultés autour des gares du Sud-Essonne et bien comprendre les modes de rabattement pour être complètement efficace.
- La question de la circulation des poids lourds sur la RN20 s'est également posée car elle implique un problème de sécurité. Nous avons mis en place un certain nombre de signalétiques autour du respect nécessaire du comportement des uns et des autres ainsi que des actions de contrôle et de sanctions.

Max DESCORMIERS

Le Pôle Economie Solidaire rassemble un ensemble d'associations. C'est un projet qui a 4 ans. L'idée de la plateforme était de répondre aux problématiques de mobilités dans le cadre de l'insertion professionnelle, c'est-à-dire apporter des solutions de mobilités à des gens qui n'ont pas de travail. Le pôle fonctionne comme les agences locales de mobilités : nous apporter une information de transport à notre échelle c'est-à-dire apprendre à lire un plan, s'orienter parmi les propositions de transport du territoire, mettre en place du service mobilité solidaire... Le pôle mène également des actions de formation, principalement liées au permis de conduire, mais aussi une formation

géographique pour se repérer dans le maillage complexe de transport. Les gens peuvent adhérer par prescription. Nous avons environ 3 000 contacts téléphoniques et physiques par an et 500 prescriptions dans l'ensemble du réseau. Nous couvrons 132 communes du Sud-Essonne. Aujourd'hui, nous envisageons de créer une agence locale de mobilité.

Il est en tout cas impératif de favoriser l'émergence des expérimentations, d'aider le transport à la demande à trouver son sens sur le territoire, et d'harmoniser toutes les initiatives.

Michel SIRONI

La solidarité, on la voit dans les transports à la demande, dans les transports en commun... L'altruisme est une des composantes de la solidarité. Aujourd'hui, la crise de l'emploi et du logement brouille les cartes.

L'objectif de l'établissement public Koenigswarter était de coordonner les différentes approches des établissements qui fonctionnaient de manière isolée jusque là. Nous voulions instaurer une solidarité entre structures. Nous avons donc mutualisé les moyens en créant un plateau de ressources communes aux cinq services et établissements.

Aujourd'hui, l'établissement est un pôle opérationnel d'environ 200 salariés qui a pour objectif de créer des projets transversaux. Nous avons abouti à des parcours de vie réellement personnalisés, sur des temps d'accueil modulables et dans des lieux différents.

Les transports en commun sont privilégiés pour les personnes handicapées. L'apprentissage des transports en commun est essentiel. Mais il peut aussi y avoir un besoin de transport particulier dans certains cas. Plusieurs questions se posent : faut-il grouper les accompagnements particuliers au niveau des transports locaux à la demande ? Ou envisager un dispositif départemental adapté de type groupement de coopérations ?

Claire-Lise CAMPION

Le partage entre les établissements est très important pour une utilisation optimale. Il faudrait voir si on peut aller plus loin.

Intissar LAZHAR

Il faudrait renégocier la convention pour le TER qui s'arrête à Etampes car les horaires ne correspondent pas à l'emploi du temps des salariés.

Claire-Lise CAMPION

Le président de la SNCF et le président du STIF ont été interpellés sur la question. Les élus continuent de solliciter les différents partenaires pour améliorer les choses mais il est difficile d'articuler les besoins d'une région à une autre.

Il faut développer le covoiturage, mettre en place un maillage intéressant.

Thomas LAUGIER

Il faut développer l'apprentissage des transports en commun pour faire changer les habitudes. La communication est donc fondamentale. Il faut également améliorer l'usage du vélo et appuyer les nombreuses initiatives privées. Sur la question de la mobilité, on a une vision des choses qui n'est pas représentative de la réalité. Il faut réunir tous les acteurs pour bien comprendre la mobilité.

L'objectif des plans de déplacements d'entreprise (PDE) est de réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements à l'échelle de l'Île-de-France. Les facteurs clés de réussite d'un PDE sont les suivants :

- Forte implication de la direction pour que ces PDE puissent réussir car cela pousse les salariés à changer de mode de transport ;
- Faire une formation commune à l'ensemble des référents PIE, c'est-à-dire les personnes de l'entreprise qui sont en charge de mettre en place les actions ;
- Développer la communication et la sensibilisation ;
- Il faut illustrer avec des exemples concrets les PDE pour convaincre les entreprises ;

- Réaliser des diagnostics pour transmettre des données quantitatives aux entreprises (ex : où sont implantés les salariés ?).

Les difficultés :

- Il est difficile de faire changer les pratiques : il faut convaincre les gens que la voiture n'est pas toujours le meilleur moyen de transport ;
- L'aménagement du territoire a été mal conçu ;
- L'implication des acteurs institutionnels est indispensable à la légitimité des PDIE.
- Manque de temps : les entreprises ont peu de temps à consacrer à ces questions.

Bruno MALETTE

Nous avons valorisé le WebEx afin de partager des fichiers à distance à travers, par exemple, des conférences audiovisuelles. C'est un moyen intéressant financièrement pour l'entreprise par rapport aux notes de frais lors des déplacements des salariés. En effet, le partage de fichiers à distance permet d'éviter les déplacements physiques.

Nous avons comme projet de mettre en place un parc automobile propre sur notre établissement afin que les salariés puissent se déplacer avec ces véhicules. De plus, plusieurs salariés vont souvent aux mêmes heures aux mêmes endroits mais ne le savent pas. L'objectif est d'y aller ensemble avec un véhicule qui n'émet pas de gaz à effet de serre.

Enfin, il est important de souligner le coût du transport en commun pour les particuliers : il est plus cher que l'inscription à l'université.

Francine BAVAY

On ne paye, en tant qu'utilisateur, qu'une très faible part du coût. Les transports sont déjà largement pris en charge par les collectivités. Il y a une limite raisonnable de la taille des réseaux en lourde infrastructure. Ce qui pose problème, c'est le bout du réseau. Il faut vérifier qu'il y ait un accès physique égal.

Bertrand GUIMARD

Il faudrait installer des aires de covoiturage dans les deux sens c'est-à-dire également de Paris vers le Sud. Avez-vous réfléchi à des aires de covoiturage avec un bus ?

De plus, si les transports coûtent cher, le coût de l'immobilité coûte mille fois plus cher. Cette question de l'immobilité est rarement étudiée. Combien coûte à la société le fait que les gens ne peuvent pas se déplacer ?

Francine BAVAY

Il est difficile de compter les externalités.

Elisabeth PRAIZELIN

Sur la question des expérimentations, le réseau FARE a contribué à la construction d'un kit mobilité qui s'adresse à des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Intissar LAZHAR

Il faut aussi penser aux déplacements des visiteurs. En effet, Faurecia accueille tous les jours une cinquantaine de visiteurs, qui viennent dans le creux de l'offre de transport. « *Laisse ta voiture au garage* » devrait être élargi aux visiteurs.

Claude JEANLIN

Il est important d'améliorer la complémentarité avec les transports en commun.

Il faut également répondre au problème de l'accessibilité aux quais pour les personnes handicapées.

Carole KEOPHILA

Depuis deux ans, la communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne travaille à la restructuration de la gare en prenant ces éléments en compte.

Claire-Lise CAMPION

Concernant le réseau RER, la RATP a fait un bon travail sur ce domaine mais la SNCF est très loin derrière. Il faut que les élus se mobilisent pour que la SNCF joue son rôle. Il y a beaucoup à faire dans les gares.

Eric AUSTRUY

La fondation RATP a développé des ateliers mobilités dans lesquels les personnes les plus vulnérables sont accompagnées pour apprendre à se déplacer autrement. Dans le cas des PDIE, on fait appel à ces ateliers pour convaincre les salariés de changer leurs habitudes.

Jean-Louis JOURDAN

La SNCF n'est pas propriétaire de ses quais.

IV. Conclusion

Francine BAVAY

Cela fait très longtemps que notre société veut agir mais on a de vraies difficultés à passer à l'acte. Par ailleurs, on ne peut pas se contenter d'expérimentations. Si elles sont fondamentales, il faut maintenant passer à la vitesse supérieure. La volonté politique doit montrer que nous voulons optimiser nos ressources pour donner un accès égal à tous nos concitoyens. Cela ne peut fonctionner que si les institutions sur le territoire coordonnent leurs actions et si les citoyens ne se contentent pas d'attendre que l'on mette les moyens en place pour eux.

Pascal FOURNIER

Le transport est l'affaire de tous. Aménager un territoire en termes de transport est très important. Il faut dépenser mieux à des moments opportuns. Il y a eu une évolution des fiscalités locales : aujourd'hui, le bloc communal a ses ressources complémentaires pour pouvoir financer une partie du dispositif.

Atelier n°7 du 12 décembre 2012 à Créteil

Thème retenu : Industrie et relocalisation

Quel développement industriel pour le territoire du Val-de-Marne ? L'aménagement au service du développement économique

Partenaire organisateur : le Conseil général du Val-de-Marne

Présidence :

BARDOT Caroline, Conseillère régionale d'Ile-de-France, président du groupe de travail « Industrie et relocalisation »

SAVOLDELLI Pascal, Vice-président du Conseil Général du Val de Marne en charge des finances, des affaires juridiques et patrimoniales, et du développement économique

Animation : *Walid Ben Youssef, Consultant, CEIS*

I. Introduction

Pascal SAVOLDELLI

Nous souhaitons définir une stratégie économique durable, et partenariale avec les collectivités qui possèdent une expertise de la situation économique, écologique et sociale de leur territoire respectif.

Le Val-de-Marne rassemble 3 700 établissements dans l'industrie, soit 7% de l'emploi dans le département alors que l'industrie pèse 9% dans l'emploi régional. Au cours des dix dernières années, le Val-de-Marne a connu une baisse de 20% dans l'emploi industriel. L'industrie a ainsi connu de profondes mutations. Elle représente 50% des commandes passées et 80% des dépenses de R&D. Son interaction entre la recherche et les services en fait un maillon essentiel. Malgré une demande importante, l'offre disponible (50 000 à 100 000m²) dans le Val-de-Marne est très faible. En effet, la stratégie des investisseurs en zone dense est de promouvoir les services. Il est donc nécessaire d'accroître le volume de construction. Il faut que l'on travaille l'idée qu'il peut y avoir une dynamique entre un développement économique industriel et un renouvellement urbain de qualité. Chacun dans sa diversité peut concourir à faire reculer un certain nombre d'idées. Il faut mettre en place une reconquête de l'activité industrielle.

Caroline BARDOT

Les EGES ont un triple objectif : réduire notre empreinte écologique, construire un modèle social de haute qualité sociale en réduisant les inégalités sociales du territoire. Le groupe de travail « *Industrie et relocalisation* » s'est inscrit dans le contexte suivant : l'importance de l'industrie pour notre territoire. Par les réseaux qu'elle structure, l'industrie est une question pertinente, d'autant plus dans le contexte de crise actuel. La conversion écologique et sociale peut ainsi être une possibilité de renouvellement pour l'industrie. Le groupe de travail a questionné l'action de la Région afin de voir quelles préconisations pouvaient être faites d'après trois axes : comment ancrer les industries sur les territoires, comment répondre aux difficultés des industries menacées et faire de la conversion écologique et sociale une possibilité pour leur développement, et enfin la question de la formation.

II. Résumé des propositions issues de l'atelier

- 1) Préserver les ETI familiales, qui sont fortement ancrées dans les territoires. (Olivier Shiller)
Simplifier le dialogue social. (Olivier Shiller) Concernant le dialogue social, la proposition d'expertise des salariés s'exerce surtout à chaud mais peut aussi être exercée à froid. Les cabinets d'expertise sont des apports importants. (Christian Dussable)
- 2) Créer des marchés pour les entreprises, notamment dans les éco-industries. (Jean-Emmanuel Gilbert)
La commande publique doit être un outil pour faire émerger des marchés à fort enjeu. (Walid Ben Youssef)
- 3) Protéger les PME pour qu'elles ne soient pas phagocytées. (Jean-Emmanuel Gilbert)
- 4) Créer une zone d'activités sur les éco-activités autour du cluster Descartes, en rassemblant un tissu de sous-traitants et de cotraitants qui pourrait aller avec. (Catherine Royneau)
- 5) Créer un accompagnement spécialisé pour les entreprises afin de les aider dans leurs démarches, de les orienter vers des centres de recherche, entre elles (réseau...). (Catherine Royneau)
- 6) En termes de foncier, rapprocher les services de développement économique et les services aménagement pour intégrer les créations d'offres nouvelles. Accroître le partenariat entre le public et le privé, et créer une ingénierie en amont sur la question foncière. (Gilles Bouvelot)
Une meilleure articulation des outils d'aménagement et de portage foncier. (Gilles Bailleux)
Imaginer un autre usage des locaux, notamment en termes d'opérationnalité et de prix. (Pascal Savoldelli)
- 7) Prioriser les marchés émergents à forts enjeux sociétaux pour mettre en place des actions opérationnelles. Mettre en place un repérage, une sanctuarisation des zones d'activités productives. Créer un dispositif régional de repérage et de sanctuarisation de zones d'activités dédiées à l'activité productive. (Pascal Savoldelli)

III. Synthèse des débats

Jean-Michel THORNARY

La mission de la Région est de générer un environnement le plus favorable possible pour que les industries se mettent en place sur le territoire. En Île-de-France, l'emploi industriel représente 10%. La Région Île-de-France se doit d'être un acteur de la réindustrialisation. En effet, avec 500 000 salariés dans l'industrie, l'Île-de-France est la première région industrielle française. Par ailleurs, pour générer un processus industriel, il faut avoir de la R&D. Or, l'Île-de-France, c'est 40% de la R&D nationale. Le Val-de-Marne dispose de secteurs industriels de pointe en particulier dans l'agroalimentaire, la santé (notamment avec le pôle de compétitivité Medicen). Le Val-de-Marne a comme atout majeur d'être le département le plus étendu de la petite couronne et d'être bien desservi par les transports. La réindustrialisation est donc un véritable sujet dans ce département. La Région doit mettre en place des schémas pour valoriser le développement de l'industrie. Fin 2011, nous avons voté la stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI). C'est un support global de soutien économique de notre institution. Cette stratégie centre nos financements sur les activités productives. Par ailleurs, le SDRIF détermine les orientations du territoire. L'enjeu de ce schéma est de trouver un développement harmonieux entre les différentes composantes de la Région. Le but est de faire en sorte que développement économique et développement urbain puissent se marier. Il souligne l'importance du développement fluvial et de la promotion de la conversion écologique et sociale. C'est un outil de développement des zones économiques, sur lequel on peut imaginer que la Région fera évoluer ses outils de financement vers des zones économiques à vocation écologique. L'action de la Région, c'est donc des schémas d'organisation des territoires. C'est dans l'évolution de ces schémas que l'on détermine de meilleures conditions pour l'implantation des entreprises.

Olivier SHILLER

Septodont est un groupe familial fondé par nos grand-pères en 1932 qui fabrique et vend des produits dans le domaine dentaire avec un chiffre d'affaires d'environ 200 millions d'euros. Nous sommes leader dans le domaine des prothèses dentaires et présents sur plusieurs continents. Notre implantation à Saint-Maur-des-Fossés date de 1981. Nous étions au départ situés rue des petites écuries à Paris mais il a fallu déménager en raison de la trop forte densité parisienne. Nous avons choisi Saint-Maur-des-Fossés pour la qualité des transports (accès facile avec le RER A), les transports routiers de qualité, et de nombreux logements avec un prix du foncier moins élevé qu'à Paris. Nous n'avons jamais regretté d'être implantés dans le Val-de-Marne. En effet, c'est un département très étendu qui permet d'avoir du foncier disponible autour de l'entreprise. L'entreprise a également acquis un bâtiment pour y accueillir un centre de R&D. Aujourd'hui, nous avons un projet d'extension important pour moderniser les équipements de nos usines à Saint-Maur.

La problématique des entreprises en France est une problématique plus nationale que régionale. Nous sommes une entreprise de taille intermédiaire. En France, il y a 4 600 ETI, ce qui représente une part importante des entreprises. Ce sont des entreprises de proximité bien ancrées sur leur territoire. Nous nous sommes également installés dans l'Ontario à côté de Toronto où nous avons été accueillis par des structures très dynamiques. Dans le cadre de notre programme d'investissement de 30 millions de dollars, le gouvernement nous a accordé un prêt de dix millions de dollars sans intérêt sur 5 ans. En France, il y a des aides qui existent mais qui sont plus limitées (prêt Oseo par exemple) ainsi que des innovations très intéressantes qui font de la France l'un des meilleurs pays pour innover. Enfin, le CICE est un dispositif intéressant mais pas très lisible (crédit d'impôt).

Beaucoup d'ETI sont détenus par des familles. Il est essentiel de préserver ce partenariat familial. Il faut donner toutes les chances aux entreprises d'être ancrées sur les territoires. Une fiscalité trop importante sur les actionnaires peut décourager les entrepreneurs de s'implanter en France.

Par ailleurs, il faut faire confiance au dialogue social mais également aux entreprises pour faire des accords locaux en leur sein et ne pas être soumis à un droit du travail très lourd. Le dialogue social doit être simplifié. Il y a un malaise des entrepreneurs en France qui se demandent s'ils sont vraiment considérés par les pouvoirs publics.

Serge LELARD

MICROPLAST a été créé en 1984 et implanté à Périgny dans le 94. Nous sommes spécialisés dans trois métiers : concepteur de produit, mécanicien (outillages pour la transformation de matière plastique) et injecteur. La société rassemble entre 45 et 50 personnes. Nous avons également des locaux dans l'Yonne et en Tunisie. MICROPLAST a réalisé 8 millions d'euros de chiffre d'affaires. Nous sommes des sous-traitants et donc très fragiles face à la mondialisation.

Je suis également président de SPL MECATRONIC qui rassemble 28 entreprises. C'est un réseau de personnes qui ont des métiers différents et qui se regroupent pour sortir de leur niveau de sous-traitant et répondre à des marchés plus complexes par la conception de produits.

Jean-Michel THORNARY

Le rôle des collectivités territoriales est de créer un environnement favorable pour le développement des industries.

Jean-Emmanuel GILBERT

Il est nécessaire de créer un tissu qui permette à certains secteurs de se développer. Cependant, ce n'est pas compatible avec l'empreinte écologique. Ce que l'on attend, ce n'est pas des subventions mais des marchés. Comment exporter si on n'arrive pas à vendre chez nous ? Si on attend que le marché génère des éco-activités, il n'y aura rien. Le marché des éco-industries n'est pas du tout piloté par les besoins des entreprises. Si on veut créer un secteur des éco-activités, il faut le faire et pas seulement créer les conditions. Il faut que la Région se positionne. Nous sommes un territoire en

transition, il faut orienter la gestion de l'eau et de l'énergie vers une conversion écologique et sociale.

Jean-Michel THORNARY

La Région fait appel directement aux PME. Par exemple, sur les éco matériaux, la Région est propriétaire des lycées (soit 470 lycées). On a lancé un programme de rénovation thermique des lycées qui s'adresse aux entreprises franciliennes en particulier qui répondront à nos consultations. On peut donc penser que les entreprises franciliennes en seront les principaux bénéficiaires. Dans le même temps, on essaye au travers des codes des marchés publics, de travailler avec des PME franciliennes. Par ailleurs, 7 départements franciliens sur 8 ont regroupé sur une même plateforme l'ensemble de leurs consultations pour les commandes publiques (Maximilien).

Walid BEN YOUSSEF

La question de la commande publique comme outil pour faire émerger des marchés à fort enjeux a été inscrit dans les préconisations du groupe de travail. Il s'agit de savoir quels sont les freins sur le tissu industriel sur une zone dense.

Serge LELARD

Les entreprises qui adhèrent à SPL MECATRONIC sont situées en zone dense. C'est lorsqu'il faut s'agrandir que cela pose problème. Tout le monde a intérêt à être situé en zone dense mais c'est impossible à cause du prix du mètre carré.

Jean-Emmanuel GILBERT

88% des entreprises sont des sociétés de personnes en Allemagne. Elles ne sont donc pas soumises à l'impôt sur les sociétés mais à l'impôt sur la fortune. Par ailleurs, il y a une loi qui interdit le phagocytage par les plus grosses entreprises. La prise de participation d'un grand groupe dans une PME suit des règles très particulières. Le grand groupe se retrouve dans l'impossibilité de « pomper » tout ce qu'il y a d'intéressant dans les PME pour les couler ensuite. C'est un problème en France car dès qu'une entreprise a un peu d'impact, elle a du mal à perdurer et donc à s'ancrer. Il faut donc protéger les PME pour qu'elles ne soient pas phagocytées.

Catherine ROYNEAU

Sur les facteurs d'ancrage, la chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne mène deux réflexions. Tout d'abord, il faut préserver la mixité des activités dans le Val-de-Marne. Mais le coût du foncier et la pression foncière est un phénomène qu'on a du mal à pallier. Quelque soit la politique foncière que l'on met en œuvre, on aura de toute façon les pires difficultés. Car cela nécessiterait des moyens financiers trop importants. Il faut donc mettre en œuvre d'autres types d'action. Dans le Val-de-Marne, il y a une typologie d'entreprises industrielles qui ont davantage intérêt à s'inscrire dans un tissu urbain que d'autres. L'insertion dans un tissu urbain où sont déjà installées un certain nombre d'activités représente un atout important que l'on peut facilement valoriser en créant des zones d'activités pour accueillir ce type d'entreprises. On peut également créer une zone d'activités sur les éco-activités autour du cluster Descartes, en rassemblant un tissu de sous-traitants et de cotraitants qui pourrait aller avec. Enfin, l'accompagnement est primordial. Si l'aménagement est fondamental, il ne suffit pas. Les entreprises ont besoin qu'on les aide, qu'on les oriente vers des centres de recherche, entre elles (réseau...).

Walid BEN YOUSSEF

Avez-vous réalisé la typologie des entreprises qui doivent rester en tissu dense ?

Catherine ROYNEAU

Il faut les sélectionner par rapport à des filières choisies (santé...).

Gilles BOUVELOT

On constate en tant qu'opérateur foncier que la question du ciblage est déterminante, notamment sur des fonciers pouvant aller jusqu'à mille euros le mètre carré pour des activités économiques. Dans le Val-de-Marne, nous avons des engagements de l'ordre de 340 millions d'euros. On raisonne en termes de filières sur la production de foncier et de vocation. L'idée est de rapprocher les services de développement économique et les services aménagement pour intégrer les créations d'offres nouvelles. Il faut pouvoir jouer sur le lieu où l'on va pouvoir relocaliser certaines entreprises pour libérer du foncier et permettre de l'aménagement. Il faut donc densifier alors que certaines activités ne s'y prêtent pas. Par ailleurs, se pose la question sur la péréquation qui peut être faite entre des activités de type grand service urbain et le fait que ces services sont évacués. Il faut intégrer des minorations foncières sur ce type d'activités.

Walid BEN YOUSSEF

L'enjeu est de trouver comment faire.

Nicolas AROUX

A partir du moment où l'on veut ancrer de l'industrie, se pose la question de la formation pour les salariés de ces entreprises et pour leurs habitants. Sur la densification et l'affectation verticale des locaux, il peut y avoir la possibilité d'avoir une activité compatible avec d'autres entreprises. L'entreprise perd un intérêt si elle ne travaille pas avec les universités et les centres de formation. Quand il y a des zones qui sont identifiées comme ayant déjà une industrie avec un réseau de formation, l'intégration de lycées professionnels dans ce cadre peut être un choix intermédiaire pour renforcer la valeur des entreprises présentes sur le territoire. Se pose également le problème des nuisances perçues par les riverains de l'activité industrielle. Il faut voir intégrer ces questions dans le SDRIF pour trouver une solution. Enfin, il y a un problème pour ancrer les filières du fait de la concurrence territoriale.

Caroline BARDOT

Effectivement, le groupe de travail a également constaté que le coût du foncier est un frein à l'implantation des activités industrielles en petite couronne. C'est une question cruciale car on est attaché à la mixité des territoires et le rapprochement entre logement et travail. La première préconisation du groupe de travail a donc été d'établir une cartographie de l'existant et des besoins des entreprises, pour ensuite faire naître un accompagnement particulier des collectivités territoriales et des entreprises afin de trouver des locaux accessibles. Dans le SDRIF, il y a également un amendement sur l'expérimentation de zones d'économie circulaire.

Nous nous sommes également posé la question de la sanctuarisation des zones industrielles et de l'acceptabilité des industries en zone dense. Nous avons ainsi recommandé la mise en place d'une vaste campagne de communication en Île-de-France et la création d'un établissement public foncier unifié en Île-de-France pour être plus efficace. Par ailleurs, est-ce que nous n'aurions pas intérêt à cibler certaines entreprises pour que notre action soit plus efficace ? Nous nous sommes aussi interrogés pour retravailler la relation entre donneurs d'ordres et sous-traitants. Le groupe de travail a également souligné l'importance du dialogue social et notamment l'enrichissement de l'expertise des salariés et de leurs représentants (ex : Bosch). Enfin, les participants ont insisté sur l'accompagnement de la reprise de l'activité par les salariés.

Gilles BAILLEUX

Sur l'accompagnement à la relocalisation d'entreprise, les opérations d'aménagement en touchent un certain nombre. Ivry Confluence est une ZAC importante qui couvre 185 hectares. Dans ce périmètre se trouvent 400 établissements qui représentent 3 500 emplois. 50% de la zone est réservé au développement de l'activité économique et une partie est réservée à l'implantation de

l'activité industrielle. Nous avons un tissu mutable de 200 entreprises avec 2 750 emplois. Les entreprises payent un loyer médian d'environ 80 euros du mètre carré hors taxes et hors charges. En termes de type d'activité, l'industrie représente 19%, le stockage transport logistique 24%, et le bâtiment 16%. Plus de la moitié des entreprises sur la zone produisent des biens. En termes de type d'occupation, ce sont majoritairement de grands locaux. Enfin, les entreprises sont pour la plupart installées de longue date (plus de 10 ans) mais aussi 50% moins de cinq ans.

La démarche d'accompagnement part d'un objectif politique de non éviction et de maintien sur le territoire des entreprises qui devront cependant muter en termes de localisation. Le but est de transformer cette contrainte de déménagement en opportunité de redéveloppement. C'est un travail qui s'est avéré particulièrement délicat car il n'y avait pas de modèle équivalent en la matière. Du fait de la grande diversité des sociétés, cela nécessitait une étude au cas par cas de chaque entreprise. Il fallait aussi concilier les contradictions, notamment entre aménagement et développement économique. Pour ce travail, nous avons monté un partenariat avec la chambre de commerce afin d'élaborer des méthodologies de travail innovantes. Au final, un travail de contact est réalisé avec toutes les entreprises concernées. Cette mission se réalise sur la période 2011 – 2014. Un travail plus approfondi d'accompagnement sera mis en place et concernera une cinquantaine d'entreprises. L'accompagnement a été géré grâce à une cartographie des risques c'est-à-dire un diagnostic à 360 degrés de l'environnement de l'entreprise. Il fallait identifier les forces et faiblesses de l'entreprise pour son amélioration ainsi que les leviers d'action avec l'objectif de maintien des salariés. Pour aboutir à un projet de relogement, il fallait également travailler sur l'organisation du processus de production. Nous avons donc construit plusieurs outils d'analyse.

Au final, cette démarche a été appréciée des entreprises. L'accueil de la CCI a été bon car c'est une structure reconnue des entreprises. Ce travail a permis de découvrir de manière approfondie toute la richesse des entreprises, des établissements au potentiel important, des moteurs sur des marchés niches... Ce sont en général des entreprises assez saines financièrement avec des taux de croissance intéressants. En 2012, trente entreprises ont été rencontrées (seulement deux refus) et il y a eu six projets de réimplantation.

Véronique MANSEAU

Le travail de l'Agence métropolitaine des déchets ménagers est de traiter les déchets produits par les ménages. Les enjeux du maintien de notre activité en zone urbaine dense sont donc liés à notre mission. Traiter les déchets ménagers produits par les habitants du territoire doit se faire dans une logique de proximité pour réduire les distances parcourues entre les lieux de collecte et de traitement. L'enjeu est également d'acquérir une autonomie pour traiter les déchets en lien avec les quantités de déchets produits. Il faut aussi traiter les déchets sur le territoire pour ne pas se trouver dans la situation de les envoyer dans les territoires voisins.

Nous sommes localisés à Paris mais aussi dans les Hauts-de-Seine, dans la Seine-Saint-Denis, dans quelques communes des Yvelines et du Val-de-Marne.

Aujourd'hui, l'installation présente sur le site l'est depuis très longtemps. L'ambition est de demeurer sur ce site dans le cadre d'un projet de reconstruction de cette installation. Il est question de travailler à entretenir et développer la confiance qui existe avec les riverains. C'est le ressort du maintien de notre activité sur ce même site. Nous souhaitons également développer de nouveaux centres de traitements des déchets sur de nouveaux territoires.

Il y a trois axes sur la question de l'acceptabilité : la qualité, la transparence et le suivi citoyen d'attractivité. En termes de qualité, la réalisation de nos installations et l'exploitation de nos centres existants reposent sur la qualité environnementale de ces mêmes sites. Sur la transparence, nous avons organisé un accueil des visiteurs et du public dans nos installations de déchets afin d'entretenir une relation de confiance avec l'ensemble des riverains. L'ensemble de nos activités est aussi disponible sur le web. En termes de suivi citoyen, nous avons l'ambition de dialoguer en permanence avec les riverains. Pour cela, une démarche de signature de charte de qualité environnementale avec les acteurs locaux a été initiée il y a une dizaine d'années. Cette charte prévoit que soit créé un

groupe dit de « sentinelle » pour définir des volontaires à la fois riverains et salariés travaillant à proximité du centre et qui ont un rôle de relai d'information et de dialogue avec nous.

Walid BEN YOUSSEF

Qu'est ce que vous attendez de la Région en matière de péréquation pour réussir à maintenir des activités industrielles avec une augmentation du loyer conséquente ?

Gilles BAILLEUX

Dans cette action de relogement, il y a une composante qui est essentielle mais pas unique : l'immobilier destiné à ces entreprises. En termes de prix, nous sommes sur des prix à 120 euros le mètre carré. Il faut sortir de ces prix exorbitants. L'intervention publique peut faire en sorte que le foncier et l'immobilier restent des composantes économiques de l'entreprise. Les outils d'aménagement et de portage foncier doivent être mieux articulés. Au-delà de cette action ciblée, il faut des actions d'accompagnement général que n'ont pas les petites entreprises c'est-à-dire une demande qui permette la croissance et qui dépasse le débat sur la réduction des charges salariales et qui permettrait aux entreprises de se développer.

Jean-Michel THORNARY

Nous faisons de l'appui direct aux entreprises. La Région met en place des produits combinés Oséo-Île-de-France, avec l'appui de l'Union Européenne. Quatre organismes fonctionnent ensemble et sont des mécanismes d'appui aux entreprises : l'appui à l'exportation avec l'Agence Régionale de Développement ; le Centre francilien de l'innovation qui aide à la mise en place de nouveaux projets ; le Lieu du design où l'on essaie d'apporter des conseils dans le design ; et la Fonderie qui est un appui numérique aux entreprises franciliennes.

Pascal SAVOLDELLI

Les collectivités territoriales sont les principaux clients d'une série de marchés émergents. Sur les questions énergétiques, elles sont devant les usagers, les entreprises, etc. Nous avons donc mis en place un dispositif d'offres puisque nous sommes les premiers clients par nos budgets d'investissement. C'est notre rôle d'encourager ces marchés émergents, liés à des enjeux sociétaux : la vieillesse, la dépendance et la précarité énergétique. Il faut prioriser ces marchés pour mettre en place des actions opérationnelles. Il doit y avoir un dispositif régional de repérage et de sanctuarisation de zones d'activités dédiées à l'activité productive.

Sur la question du portage, nous avons besoin d'un outil de portage foncier destiné à l'activité économique. Est-ce qu'il n'y a pas un élément discriminant vis-à-vis de l'activité productive par rapport à d'autres activités économiques ? Je pense que l'on peut trouver des outils de critérisation. Nous pouvons aussi imaginer une nouvelle génération de locaux d'activités intermédiaires. Avec nos partenaires économiques, notamment les PME/TPE, ne faut-il pas revoir une autre compacité des locaux d'activité en zone dense ? Il faut imaginer un autre usage des locaux, notamment en termes d'opérationnalité et de prix.

Caroline BARDOT

Le groupe de travail a fait une préconisation concernant la logistique, le fret et le fluvial.

Gilles BOUVELOT

Il est nécessaire d'accroître le partenariat entre le public et le privé, et de créer une ingénierie en amont sur la question foncière. L'établissement public foncier de l'Île-de-France a vocation à aller sur des portages à vocation économique à l'horizon 10-15 ans. Le principe est d'avoir un ancrage local et de travailler sur un montage qui permet de reposer sur un investissement de départ de dix millions d'euros pour contracter un emprunt de 43 millions.

Christian DUSSABLE

Concernant le dialogue social, la proposition d'expertise des salariés s'exerce surtout à chaud mais peut aussi être exercée à froid. Les cabinets d'expertise sont des apports importants.

Sur la gestion des compétences, il faut aller au delà de l'obligation car c'est un vrai ressort pour préparer et appréhender le devenir de l'entreprise avec les compétences existantes et les compétences à venir. Cela peut être amplifié.

Eric FUCHS

Le Val-de-Marne est un vrai cluster logistique. Il y a notamment le port de Bonneuil-sur-Marne. La logistique peut être facteur d'innovation. Il y a des choses très intéressantes à faire. En termes d'innovation dans ce domaine, il y a des progrès à faire sur la place en surface que prend la logistique. Il faudrait être innovant sur la question pour densifier la logistique.

Jean-Emmanuel GILBERT

Il y a aussi la problématique des rejets avec notamment l'acceptabilité et les autorisations. Sur la partie eau, nous allons vers des réductions assez drastiques dans les autorisations de rejet. La problématique du « tissu » en termes de service à l'environnement doit être traitée pour que les entreprises puissent faire leur métier.

Catherine ROYNEAU

Les critères de localisation des entreprises sont tout à fait pragmatiques. Plus que le prix du mètre carré, nous avons certainement d'autres facteurs à jouer tels que le transport et le marketing territorial, pour attirer les entreprises.

EXTRAITS DES AVIS ET CONTRIBUTIONS DEPOSEES SUR LE SITE ECOCILIEN.FR

Améliorer les déplacements en Île-de-France et réduire les déplacements contraints liés au travail

Améliorer les déplacements

De nombreux projets sont en cours de développement dans les domaines du transport, de la mobilité, et des déplacements. Mais que doit-on retenir ? Quelques internautes proposent des pistes.

Eric > Faciliter le déplacement raisonné des automobilistes « Mieux informer les automobilistes qui travaillent et qui transportent de lourdes charges ou dossiers par info radios, par GPS (trop de décalage entre info de l'appareil et réalité du terrain), ou par des panneaux largement en amont des difficultés, afin d'éviter les engorgements et les blocages monstrueux et améliorer la fluidité du trafic. »

Vernier > Faciliter le stationnement des voitures autour des lieux de transit. « Il faut créer des parkings qu'ils soient aériens et/ou souterrains. Des parkings aux portes de Paris, le long de l'A86, près des têtes de lignes RATP. Des parkings à faible coût incitant à prendre RATP. Des parkings gratuits - ou à participation patronale - pour les employés justifiant d'un emploi de proximité. »

Jean-François > Innover pour changer les habitudes. « Peut-être que l'innovation suivra le changement de comportement et non l'inverse. Informer, éduquer sur la mobilité durable et induire de nouveaux comportements. Cherchons une masse critique de d'utilisateurs, de collectivités, d'entreprises et montrons qu'en privilégiant les déplacements "plaisirs" nous pouvons induire des modifications dans nos habitudes de déplacements et influencer positivement l'adoption de comportements "vertueux". »

Caroline > Le déplacement des piétons. « Pour les publics à mobilité réduite : équiper chaque bus d'un accès facile aux poussettes et fauteuils et multiplier les passages de bus plutôt que de limiter le nombre de poussettes dedans (RATP...). »

Jean-Jacques > Améliorer la signalétique vélo. « Le développement du vélo comme moyen de déplacement utilitaire - soit seul, soit en inter-modalité avec des transports en commun (bus, métro, tram, train, RER) - pourrait être encouragé par la mise en place d'une signalétique claire et homogène à l'échelle de la Région afin d'indiquer aux personnes intéressées non seulement les aménagements cyclables mais aussi les liaisons "cyclamiques" les reliant - ils sont souvent morcelés - tant à l'échelle d'une ville que d'un département voire de la Région pour les cyclistes effectuant de longs trajets (par ex. Val de Marne -> La Défense). Les associations représentant les cyclistes devraient pouvoir aider à repérer ces itinéraires, parfois transversaux, mais une consultation des cyclistes pratiquant déjà ces itinéraires pourrait aussi permettre le recueil d'infos utiles. »

Innovation publique-privée. Depuis septembre 2012, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines expérimente en partenariat avec Renault un système d'auto-partage de véhicules électriques non polluants.

Réduire les déplacements contraints liés au travail

Indispensable à une bonne insertion professionnelle, la mobilité est un enjeu social à part entière. Télétravail, aide aux déplacements, financement des titres de transport, les internautes proposent.

Piard > Faire du télétravail, un levier du management moderne. « En comparaison des autres pays d'Europe, les entreprises françaises semblent très en retard sur l'adoption du télétravail. Les fausses croyances, les peurs, le manque de confiance dans des structures hyper-hiérarchiques mais surtout les faiblesses de l'analyse expliquent ce manque. Les PDE/PDA ne changent rien, aujourd'hui. Pour soutenir les entreprises, les initiatives à prendre relèvent de la formation du middle-management et des DRH. ».

Anonyme > Faciliter l'équipement des télétravailleurs. « Le bureau "mobile sécurisé" est nécessaire : le salarié doit disposer d'outils et d'équipements en lien avec le télétravail. Il convient de préciser la politique d'assurance du salarié travaillant à son domicile. »

Phil > Un passe Navigo adapté. « Le télétravail ou l'usage de télé-centres est une réponse viable. Ces méthodes de travail demandent tout de même à ce que les personnels soient par moment présents dans leur entreprise (1, 2 jours / semaine?). L'Île-de-France, via le Stif, devra apporter une réponse commerciale par la création d'un passe Navigo adapté à une fréquentation ponctuelle mais régulière des transports en commun par ces personnes. »

Rolland > Fusionner temps de travail/temps de trajet. « En Île-de-France, une mesure pourrait favoriser tout à la fois l'usage des transports en commun et inciter le rapprochement géographique lieu de travail-lieu d'habitat. Il s'agirait d'intégrer une partie du temps de trajet dans le temps de travail quand ce transport est effectué en transport collectif (par exemple comptabiliser 50% par jour du temps passé en transport pour les utilisateurs d'un passe Navigo).

Jean-Paul > Créer 300 lieux de télétravail. « Il est nécessaire, en parallèle de toute mesure, de revenir à la source en limitant le besoin de se déplacer. (...) Il s'agit d'encourager la création d'espaces de travail collaboratifs, que des travailleurs issus de différentes entreprises pourront partager pour exercer leur activité professionnelle. Ces plateformes permettront de réduire les trajets domicile-travail pour construire de réels bassins de vie. Il présente en outre l'avantage d'éviter l'un des dangers du travail à distance : l'isolement. »

Mobilité sociale. Depuis fin 2008, l'agence Mobilité Solidaire basée à Etampes (Essonne) facilite le retour à l'emploi en levant l'un des principaux freins : la mobilité. Une stratégie payante : parmi les quelques 250 bénéficiaires de Mobilité Solidaire, un sur trois a obtenu un emploi grâce à la plateforme.

La conversion écologique du transport de marchandises

Chaque jour, des milliers de tonnes de marchandises sont acheminés à destination des villes. Comment réduire leur empreinte carbone et optimiser le système logistique ? L'avis de Geffroy et Sébastien.

Geffroy > Créer des plateformes intermodales pour les marchandises « Pour répondre à l'enjeu de la mise en place d'une chaîne logistique intégrée et durable, il sera nécessaire d'imaginer un système intermodal capable de diminuer l'impact environnemental du transport des marchandises en développant des solutions innovantes de livraison, créatrices de richesses pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème (logisticiens, transporteurs, industries utilisatrices, acteurs territoriaux, distributeurs, commerçants...). »

Sébastien > Livrer en heures creuses. « Il faut inciter les entreprises à réorganiser leurs livraisons en fonction des heures creuses de circulation. Un camion bloqué dans un bouchon c'est autant de gaz à effet de serre consommé et de temps perdu. Sur ce point, pourquoi ne pas mettre à disposition des points de livraison par quartier ? L'entreprise dépose ses colis à un endroit au lieu de directement les remettre en main propre au client ou au particulier. »

Jean-Luc > Faciliter l'accès des entreprises et des matériaux du BTP en centre-ville. « Il faut en particulier tenir compte des besoins des artisans du Bâtiment qui doivent accéder au plus près des chantiers, mais aussi qui doivent faire livrer des matériaux ou enlever des déchets dans de bonnes conditions de travail et de sécurité. Malheureusement, le constat actuellement en Île-de-France est depuis quelques années : une circulation et un accès aux centres des villes de plus en plus difficiles, un stationnement compliqué (places étroites et de moins en moins nombreuses), aléatoires - il faut parfois « tourner » longtemps avant de pouvoir se garer - et onéreux (parking payant, verbalisation systématique et même fourrière).

L'enjeu des prochaines années, c'est la mise aux normes environnementales du parc immobilier ancien pour l'essentiel dans les centres villes. Pour cela, nous avons besoin des artisans du Bâtiment, mais actuellement ils sont de plus en plus nombreux à refuser les chantiers difficilement accessibles. Si cette tendance n'est pas inversée, les habitants des centres villes vont avoir de plus en plus de mal à faire entretenir leurs logements dans de bonnes conditions. Pour éviter cela, il est indispensable d'intégrer l'accès et le stationnement des entreprises du Bâtiment dans notre réflexion globale sur les déplacements en Île-de-France. »

Le retour du fluvial. Après le groupe Casino, l'enseigne Franprix va recourir au transport de ses marchandises par voie fluviale. La Région finance une partie de cette conversion qui permet de désengorger les centres-villes et de réduire significativement l'empreinte carbone des produits transportés.

La haute qualité sociale dans les entreprises et l'exemplarité des acteurs publics

Dans les entreprises

Quels critères prendre en compte pour juger de l'efficacité de la politique sociale et sociétale d'une entreprise ? La parole aux internautes...

Thibault > La capacité des entreprises à prendre en compte les travailleurs en insertion. « Parmi les critères qui sous tendent l'attribution des aides aux entreprises, leurs actions vis à vis du domaine de l'insertion par l'activité économique me semblent un gage fort de l'engagement de ces mêmes entreprises sur leur territoire. En ouvrant leur recrutement et ceux de leurs fournisseurs aux salariés issus des parcours d'insertion, en confiant une partie des prestations qu'elles sous-traitent à des structures de l'insertion par l'activité économique, elles garantiront que la valeur qu'elles créent n'est pas seulement financière mais également sociale, et profite à la communauté qui les soutient ».

Eric > La prise en compte du bien être des salariés. « L'épanouissement au travail est source d'engagement des salariés envers leur entreprise : reconnus, respectés, impliqués, ils sont d'autant plus motivés, engagés, créatifs et innovants. En découle naturellement une valeur ajoutée productive qui doit permettre de créer un mode de relation gagnant/gagnant entre l'entreprise et les collaborateurs. Réconcilier l'économique et l'humain dans l'entreprise, tel est l'un des grands principes du Management Équitable ».

Marie-Christine > La responsabilisation des salariés. « Des modes de gouvernance durables, constitués de processus et de règles claires, qui font de la diversité humaine une richesse, qui permettent de résoudre les conflits et favorisent la responsabilité de chacun ».

Jean-Marc > La valorisation de la formation continue dans l'entreprise. « Des actions de formation individuelles et/ou collectives suivies par des professionnels sur une durée assez longue ».

Démarche exemplaire. Certaines aides régionales aux entreprises sont déjà conditionnées par des critères liés à la Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Pour bénéficier du dispositif régional PM'up, l'entreprise Nomia a dû mettre en avant des actions en faveur de l'insertion sociale, de l'emploi, de l'environnement ou de la vie du territoire.

L'exemplarité des acteurs publics en matière

Il n'y a pas les entreprises qui doivent se montrer exemplaires. Principaux donneurs d'ordre, collectivités et organismes publics sont attendus sur des innovations sociales précises...

Patrick> Privilégier un quota d'entreprises régionales dans la commande publique. « Le montant total des achats, mis en œuvre pour la commande, doit comprendre au moins 70% de fournitures produites ou transformées dans la région. Entreprises = entreprises cocontractantes, leurs sous-traitants et leurs maisons mères, holding comprises. La masse salariale, facturée dans la commande, directe et indirecte doit être localisée à 70% dans la région. Les entreprises doivent avoir des institutions représentatives du personnel régulièrement élues, justifier des légalités des contrats avec tous leurs salariés et indépendants, et comprendre 6% de handicapés, employés sur le contrat ».

Anonyme> Faire de la commande publique un levier économique. « Il est nécessaire de réfléchir à la manière de percevoir la commande publique comme un outil de développement économique et de mobilisation des acteurs. Il faut créer une capacité à soutenir par le carnet de commandes les entreprises de la Région, et de réunir les politiques territoriales permettant d'identifier les PME et les commandes régionales ».

Laure> Mieux contrôler l'attribution des aides publiques. « Précédemment j'ai pu observer que les crédits d'impôts (genre recherche) étaient utilisés pour des choses autres que véritablement la recherche et l'innovation. Il faudrait vérifier à quoi sert l'argent, selon un cahier des charges, et faire comme pour les notes de frais : sur justificatifs uniquement. Cela créerait des postes de contrôleurs dans l'administration, de facilitateur dans les entreprises ».

L'exemplarité des institutions enfin notée.

L'agence de notation extra-financière Vigeo place l'Île-de-France en tête des 26 collectivités régionales pour ses engagements en matière de responsabilité sociale et sociétale. Prochaine étape ? Le conseil régional travaille à l'élaboration d'une charte de déontologie pour la soumission d'appels d'offres.

Comment Stopper l'artificialisation des sols en Île-de-France, diversifier l'agriculture et développer l'alimentation locale ?

L'artificialisation des sols en Île-de-France

Tout au long de ces Etats généraux, le raz le bol exprimé par experts, agriculteurs ou internautes autour de la disparition des terres agricoles a été unanime ! Petit florilège ...

Selon un récent sondage*, 38 % des Franciliens souhaitent que les terres disponibles soient consacrées en priorité au maintien d'espaces naturels plutôt qu'à l'étalement urbain. 49 % voudraient que les terres agricoles soient préservées et qu'on ne construise pas partout. Ces chiffres laissent entendre que les Franciliens sont très attachés aux espaces naturels et agricoles de leur région

Pour expliquer la diminution de ces espaces, certains internautes pensent que les modes de vie s'adaptent mal à la nécessaire préservation des terres agricoles. La faute incomberait aux logements pavillonnaires qui selon Hubu sont « *inadaptés aux modes de vie et aux contraintes* ». Selon lui, les constructions à la campagne sont « *laidés, loin des commodités et pas confortables* ». Sa solution réside dans la densification des habitats « *sur quelques étages* », organisés en copropriété « *et équipés de cours et jardins collectifs* ».

Les acteurs publics sont-ils exemplaires ?

D'autres internautes comme Denis accusent État et collectivités de faire le jeu des propriétaires en votant des Plans locaux d'urbanisme « *qui voient la valeur foncière multipliée par dix* ». Lors des ateliers du Val d'Oise, Départements et agences régionales avaient tenté de démontrer à quel point les acteurs publics s'impliquent dans la protection de ces terres. Mais le pouvoir de ces institutions et le caractère incitatif des documents de cadrage est-il suffisant ?

C'est la question que pose Philippe qui propose « *d'élargir le droit de préemption de l'agence des espaces verts* » et notamment en lui donnant « *les moyens financiers nécessaires aux achats des espaces agricoles* ». A l'heure actuelle, plus de 70 périmètres d'intervention foncière sont surveillés par l'AEV*. Et même si ce type de zonage n'a pas « *de valeur opposable* », il permet « *le sauvetage de terres agricoles* ».

Ne pas nuire aux besoins de logement

Pour Jean-Loup, le problème des terres agricole est particulièrement révélateur autour des zones urbanisées qui provoquent indirectement « *le cout supplémentaire de production du bio en Île-de-France* ». Pour lui, ce surcout qu'il juge « *structurel* » ne doit pas être compensé par les aides publiques. Il considère également que la préservation des terres ne doit pas « *faire monter la pression contre les logements sociaux. Ils sont aussi une priorité pour le territoire* ». Doit-on pour autant accepter le grignotage des terres périurbaines ?

* **Baromètre Ile de France - ViaVoice -- décembre 2011**

Urbanisation. A Cergy, des habitations côtoient les serres de maraichers. Une opportunité de voir des consommateurs aux portes des producteurs. Mais également une menace qui pèse sur la préservation des hectares de terres cultivables.

Diversifier l'agriculture et développer l'alimentation locale

Le sursaut de l'agriculture Francilienne viendra-t-il d'un nouveau modèle plus diversifié et local ? Les lecteurs du site www.ecociliens.fr livrent leurs préconisations.

Centre d'écodéveloppement de Villarceaux > Développer l'agroforesterie en Île-de-France. « La Région Île-de-France pourrait devenir un territoire de référence sur l'agroforesterie en développant trois axes d'action. 1- La communication/sensibilisation sur l'agroforesterie. 2- Favoriser l'animation et le conseil autour de l'agroforesterie au sein du territoire. 3- Structurer un réseau de sites de démonstration sur le principe des parcelles de référence du réseau écopyto. »

Jean-Loup > Soutenir une diversification raisonnée, cohérente et limitée. « Nous pensons que les choix de productions de l'Île-de-France doivent impérativement se faire en concertation avec les politiques de productions des autres régions de France. Nous pensons donc que PASS Filières doit aussi travailler avec ses homologues des autres régions de France, afin que ce qui soit profitable pour des producteurs en Île-de-France ne vienne pas contribuer à appauvrir des Producteurs de Bourgogne, de Picardie, de Centre, ou de Champagne-Ardenne. »

Laura > Développer le marché du local. « Pour relocaliser et développer l'agriculture en Île-de-France, il faut créer des marchés pour les nouveaux agriculteurs, notamment par le biais des collectivités publiques : favoriser les partenariats durables entre une cantine scolaire et un exploitant fournirait ainsi un client fixe et des revenus stables qui lui permettraient de développer sans craintes son affaire. Ses partenariats permettraient de dynamiser une offre directe et peu coûteuse, source d'activité et d'emploi pour la région Île-de-France. Une fois cette offre de proximité bien implantée, restaurants, distributeurs et particuliers ne tarderaient pas à y recourir. »

Marine > Mener une campagne de communication en faveur du local. « Lancer une grande campagne publicitaire et d'information dans les grandes, moyennes et petites surfaces, mettant en valeur les produits régionaux et expliquant les bonnes raisons de les acheter : « je contribue à l'emploi dans ma région », « l'acheminement de ce produit a été peu émetteur de gaz à effet de serre », « je valorise les savoir-faire et la qualité des produits de ma région ». »

Prioleto > Sanctuariser les terres agricoles. « La diminution d'exploitants en Île-de-France est liée davantage à la pression foncière et au besoin de terres à construire qu'au problème de la rémunération des exploitants. L'idée de protéger les exploitants est très valable. En sanctuarisant toutes les terres agricoles y compris à l'ouest de Paris (proche Saint-Germain et au sud, sur le plateau de Sarclay). »

Jean-Loup > La création d'un "Fonds de Développement". « Le PASS Filière va devoir être financé d'une façon ou d'une autre. Nous préconisons une solution alternative pour que ce PASS Filière puisse bénéficier de plusieurs millions d'euros dans les cinq années à venir. Destiné à soutenir les filières en difficultés, il pourrait être intégré à une activité économique coopérative de type SCIC. Et dans ce cas, ce sont les activités qui alimentent le Fonds et non l'argent public, qui est du coup disponible soit pour d'autres problématiques agricoles, soit pour renforcer si besoin les montants de PASS Filière. »

Les métiers du bâtiment doivent-êtré mieux valorisés et création d'une structure de développement du marché de l'éco-rénovation

Valorisation des métiers du bâtiment

Le bâtiment souffre-t-il d'un problème d'image ? Qui en est la cause ? Ces questions ont été posées aux internautes. Retour des contributions sur le web ... et sur le terrain.

Pour expliquer la désaffection de certaines filières du bâtiment, les internautes ont parfois un avis tranchés. C'est le cas d'un contributeur pour qui « *la réalité d'un chantier n'apporte pas l'émulation et l'ambition de travailler dans le BTP* ». Si le groupe d'experts à livré des préconisations allant dans le sens d'une revalorisation de l'image des métiers du bâtiment, beaucoup d'interrogations subsistent pour expliquer pourquoi les métiers du bâtiment ne sont pas populaires auprès des jeunes.

Voie de garage ou filière d'excellence insoupçonnée ?

Des internautes soulignent que la filière du bâtiment est trop négativement perçue pendant la scolarité. Ce que résume l'un d'eux : « *Pour valoriser les métiers du bâtiment, il faudrait, dans un premier temps, cesser de mettre les mauvais élèves dans les métiers professionnels de façon générale parce qu'on leur trouve pas de place ailleurs* ».

A l'opposé, un autre contributeur suggère de « *repenser la formation scolaire pour que les enfants qui ne sont pas bons en math, physique-chimie, ou littérature, trouvent une voie dans les métiers dits manuels* ». Selon lui, la question n'est pas de savoir si ces élèves sont d'un bon niveau scolaire mais plutôt si les formations paraissent suffisamment attractives et motivantes pour ceux qui recherchent une orientation. « *A quoi bon faire des études pour étudier une matière que l'on n'aime pas ou faire un métier où l'on ne s'épanouit pas* ».

La faute des parents ?

Serge, lui, préfère remettre en question l'image qu'ont les parents des métiers du bâtiment. « *Soyons honnêtes si nous avons un fils, parents des classes moyennes, on valorisera le métier de maçon à ses yeux, ou on lui dira de passer au moins le bac et continuer ?* » Selon lui les salaires jouent pour beaucoup dans la reconnaissance sociale et donc dans l'acceptabilité du métier que se font les parents. « *Sur le marché du travail pourquoi un commercial en cravate gagne plus qu'un carreleur... Lequel est plus utile pour la société, l'économie, l'avenir ?* ». L'école est, selon lui, injustement pointée du doigt « *comme un bouc émissaire...* »

La responsabilité des entreprises ?

Pour un autre internaute, la faute incombe directement aux entreprises du BTP qui ne rendent pas la profession suffisamment attractive. « *La lutte contre les clichés est difficile quand on fait appel à d'autres clichés ! Au delà de la revalorisation des filières manuelles, les conditions de travail dans ces filières sont déterminantes dans l'image de celles-ci. Le BTP en France a encore beaucoup de progrès à faire.* » Le frein de la pénibilité effraye certains jeunes. Des chefs d'entreprises du bâtiment l'ont bien compris. Dans un récent sondage réalisé dans le cadre des Ecociliens, 40% des chefs d'entreprise du bâtiment considèrent que l'amélioration des conditions de travail est l'une des priorités sociale.

Plus de femmes dans le Bâtiment. Grutière et maçonne, la jeune Nadège fait partie des 1,5% d'ouvrières actuellement en poste dans le BTP. Conscients des ces faibles chiffres, les fédérations professionnelles encouragent la féminisation des effectifs par des campagnes de communication...

Une structure de développement pour le marché de l'éco-rénovation

Hubert propose la création d'une structure compétente pour suivre les chantiers d'éco-rénovation, et former acheteurs et professionnels aux nouvelles pratiques.

Hubert> « Je propose la création à l'échelon d'un canton, d'une ville ou d'une communauté de communes, un bureau polyvalent de service public assurant les études et les suivis de chantier de rénovation thermique sur le territoire. Au niveau du bureau se trouveraient des architectes compétents sur les techniques de construction utilisées dans le passé, un spécialiste de l'électricité, ... Il serait rattaché à une structure régionale ou départementale contrôlant l'efficacité du travail des bureaux locaux. »

Les avantages en seraient :

- Privilégier la rénovation des bâtiments les plus émetteurs de GES ; publics ou privés. ·
- Garantir une étude effectuée par des techniciens compétents et encadrés.
- Répartir les coûts des logiciels spécifiques et des instruments de mesure sur une assise large. Les travaux, seraient financés par la Région et remboursés sur 10 ans (par exemple) par les habitants avec les économies réalisées.
- Former des ingénieurs ou techniciens. Elle ferait partie de la filière du bâtiment et pourrait intéresser des architectes, des conducteurs de travaux, des métreurs, ... issus d'écoles spécialisés.

Une formation complémentaire leur serait assurée pour acquérir les capacités d'utilisation des appareils de mesure utilisés, les méthodes de calcul des déperditions calorifiques et la méthodologie utilisée. Une formation continue et la fréquentation des salons professionnels leur permettraient de se tenir à jour de l'évolution des techniques.

Informé et conseiller. Créée en 2011, l'Agence parisienne du climat informe et accompagne gratuitement les copropriétaires désireux d'améliorer la performance énergétique de leur logement. Elle contribue à crédibiliser le marché naissant de l'éco-rénovation.

Renouveau industriel et relocalisation d'entreprises

Comment la région Île-de-France peut-elle conserver son tissu industriel ? Entre reconversion des activités, limitation de la pression foncière, et formation des jeunes, les internautes ont leur avis.

Fabienne > Convertir l'industrie aux nouveaux usages. « Le secteur industriel traditionnel doit se convertir aux nouveaux usages. C'est à l'état et aux collectivités de montrer l'exemple grâce à la commande publique. Si Etat et collectivités achetaient systématiquement des véhicules tout-électrique ou hybrides, les industries nationales feraient davantage d'efforts pour s'adapter. »

Ewen > Faciliter l'installation des entreprises sur leur territoire. « Protéger les zones pour les entreprises de la pression foncière, en particulier celles situées à coté des transports en commun. Actuellement, une usine ne peut supporter un coût foncier aussi élevé que l'habitat ou l'activité tertiaire. »

Bernard > Adapter les formations aux besoins des entreprises. « L'Île-de-France manque de main d'œuvre qualifiée. Il faut urgemment renforcer le développement des filières industrielles en alternance. Tout cela passe aussi par l'image que l'on a de ces métiers. A mon goût, les écoles et lycées ne font pas assez la promotion des filières industrielles. Et si on encourageait les collégiens, lycéens à réaliser un stage dans une usine de leur choix ? »

Lilian > Former plus ingénieurs dans les secteurs d'avenir. « Arrêtons de former des banquiers ! Place aux ingénieurs. Mais pour ça, il faut faire émerger de nouvelles filières d'avenir dans les écoles, les universités, les CFA... Et développer, structurer une bonne fois pour toutes les filières d'avenir à la fois rentables, utiles et qui plairont aux jeunes. On pense à la transformation des éco-matériaux, au traitement des déchets... »

Exemple d'ancrage : *Septodont est une dynamique entreprise familiale de 1200 collaborateurs basée à Saint-Maur-des-Fossés, dans le Val-de-Marne. Même si elle a pris une véritable dimension internationale, ses dirigeants tiennent à préserver cet ancrage territorial.*

ANNEXES

Enquête sur la conversion écologique et sociale dans les entreprises

Synthèse de l'Enquête Viavoice auprès de salariés et chefs d'entreprise franciliens, novembre 2011
(résultats complets sur demande ou sur le site www.ecocilien.fr)



Viavoice. Mieux comprendre l'opinion pour agir
www.institut-viavoice.com

Parce que la conversion écologique et sociale nécessite le concours de l'ensemble des acteurs économiques, Viavoice a réalisé pour le compte de la Région Île-de-France une enquête auprès de salariés, chefs d'entreprises et représentants du personnel franciliens pour mieux connaître leurs perceptions et leurs attentes en la matière, ainsi que les pratiques et expériences déjà mises en œuvre.

Or cette enquête fait ressortir un certain nombre d'enseignements majeurs :

- Elle révèle tout d'abord une bonne compréhension du concept de « conversion écologique et sociale », ainsi qu'une adhésion aux enjeux qui lui sont liés. Un certain nombre de mesures ont d'ailleurs été prises ces dernières années sur le chemin de la responsabilité sociétale avec la promotion du développement durable ou de la RSE. Cette compréhension et cette adhésion sont essentielles car elles devront permettre une plus grande efficacité des décisions politiques, pour une mise en place effective au sein des entreprises d'Île-de-France.
- Pour autant, des limites sont perçues dans la mise en place de ces politiques, notamment concernant l'efficacité des mesures envisagées, ou la crainte d'une perte de rentabilité préjudiciable en période de crise économique.
- Dès lors l'enquête appelle à des réponses diversifiées sur ces questions, avec des incitations financières mais également des apports plus techniques – formations, audits – ou normatifs – certificats qualité, permettant un encouragement par l'exemple – qui manquent aux acteurs économiques.

La conversion écologique et sociale : une adhésion majeure des salariés et des dirigeants d'entreprise

Le concept de « conversion écologique et sociale », pourtant moins connu que le développement durable ou la RSE (responsabilité sociétale des entreprises), a le mérite de rappeler l'ensemble des enjeux visés, c'est-à-dire l'efficacité écologique, sociale et économique des entreprises. Ainsi à la question « Dites-nous tout ce qui vous vient à l'esprit quand on vous parle de conversion écologique et sociale des entreprises », les réponses portent à la fois sur des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, même si les premiers viennent plus spontanément à l'esprit : les réponses liées à l'impact environnemental des entreprises (39 %), aux économies d'énergie et de matériel (27 %) ou au tri et au recyclage (30 %) sont les plus importantes, suivies de la prise en compte du bien-être ou de l'écoute (18 %).

Surtout apparaît une adhésion massive des salariés et dirigeants d'entreprise à l'idée de conversion écologique et sociale, que ce soit en général ou dans le cadre de leur entreprise en particulier :

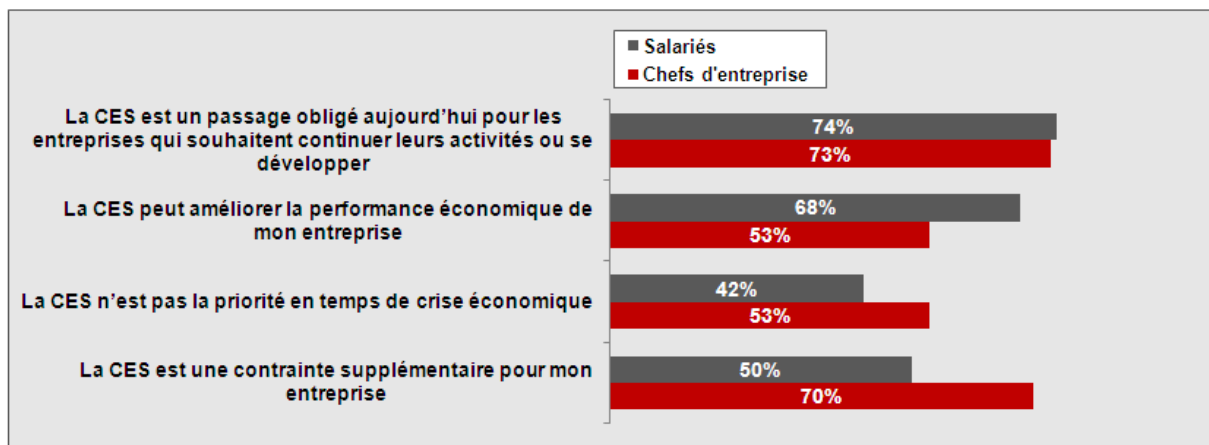
- 73 % des dirigeants d'entreprise et 74 % des salariés estiment que la conversion écologique et sociale constitue « un passage obligé pour les entreprises qui souhaitent continuer leurs activités ou se développer » ;

- 70 % des dirigeants d'entreprise et 77 % des salariés considèrent également que la conversion écologique et sociale constitue un atout pour les salariés de leur entreprise, tandis que 66 % et 71 % d'entre eux pensent qu'elle est également un atout pour leurs clients.

Cette adhésion s'appuie notamment sur une perception d'efficacité de la conversion écologique et sociale : 73 % des chefs d'entreprise et 79 % des salariés avancent ainsi qu' « une meilleure prise en compte de l'écologie et des conditions de travail dans les entreprises permet une meilleure performance économique ». Et cette perception d'efficacité s'applique aussi bien pour leur propre entreprise pour 68 % des salariés, et pour une courte majorité des chefs d'entreprise (53 %).

En revanche, les dirigeants d'entreprise apparaissent plus sceptiques que les salariés concernant l'efficacité économique de la conversion écologique et sociale, notamment en raison des contraintes ou de la crise : 70 % d'entre eux pensent que la conversion écologique et sociale est une contrainte supplémentaire et 53 % qu'elle n'est pas la priorité en période de crise, faisant apparaître une perception partagée entre l'adhésion naturelle au principe de conversion écologique et sociale et certaines difficultés de mises en œuvre envisagées, et issues parfois de l'expérience faite au sein des entreprises.

Les perceptions sur la conversion économique et sociale. Sous-total « D'accord » en %



Base : 1000 salariés, échantillon représentatif de l'ensemble des salariés travaillant en Ile-de-France, et 500 chefs d'entreprise, échantillon représentatif de l'ensemble des entreprises franciliennes de plus de 10 salariés. Méthode des quotas.

Les pratiques des entreprises franciliennes : une concrétisation « en chantier »

L'efficacité de la conversion écologique et sociale a aujourd'hui une portée limitée aux yeux d'une partie des personnes interrogées :

- Ainsi l'économie de papier est une mesure mise en place au sein de leur entreprise pour deux salariés sur trois (66 %), mais seuls 34 % déclarent que cette mesure a été mise en place « avec succès », contre 32 % qui pensent que cette mesure a été mise en place « sans grand succès ». Idem pour le développement de produits ou services plus respectueux de l'environnement (23 % avec succès, 21 % sans grand succès) ou l'intégration de critères environnementaux dans la sélection des fournisseurs (18 % et 15 %).
- Cette disparité entre volonté et effectivité des mesures est particulièrement forte pour les enjeux sociaux : seuls 27 % des salariés déclarent que des mesures ont été mises en place « avec succès » pour l'amélioration des conditions de travail, contre 32 % qui déclarent que des mesures ont été prises, mais « sans grand succès ». Ces proportions sont par ailleurs

respectivement de 25 % et 35 % pour le dialogue social, et de 31 % et 24 % pour les mesures favorisant l'égalité hommes-femmes.

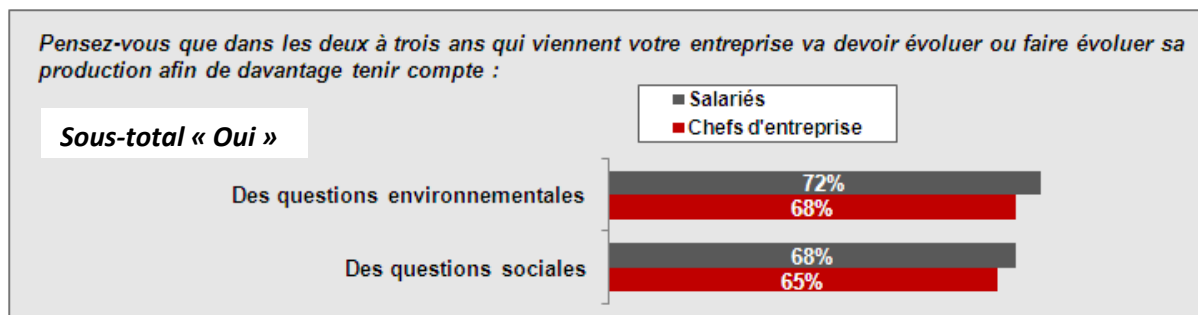
En %	Sous-total « a été mis en place »	Mis en place « avec succès »	Mis en place « sans grand succès »
L'économie de papier	66	34	32
Le tri des déchets	63	37	26
Un dialogue social régulier entre direction et représentants du personnel	60	25	35
L'amélioration des conditions de travail	59	27	32
Des mesures pour favoriser l'égalité hommes-femmes	55	31	24
Le développement de produits ou services plus respectueux de l'environnement	44	23	21

Base : 1000 salariés, échantillon représentatif de l'ensemble des salariés travaillant en Ile-de-France. Méthode des quotas.

Derrière ces succès contrastés se cache toutefois une relative mais réelle prise de conscience de la responsabilité environnementale dans les entreprises : près d'un salarié sur trois pratique « avec succès » des démarches telles que l'économie de papier, le traitement des déchets ou le tri sélectif. Un salarié sur quatre (23 %) déclare également que son entreprise développe « avec succès » des produits ou services plus respectueux de l'environnement, et un sur cinq (18 %) que son entreprise a intégré des critères environnementaux dans la sélection des fournisseurs. Si ces pratiques sont minoritaires, elles constituent toutefois une expérience importante pour élargir ces mesures à l'ensemble des acteurs économiques.

Pour demain : des salariés et des chefs d'entreprise prêts à évoluer, mais en attente de solutions

La nécessité d'évoluer pour adapter l'entreprise et sa production aux nouveaux enjeux environnementaux est reconnue par une large majorité de chefs d'entreprise (68 %) et de salariés (72 %). Et ces taux sont presque aussi élevés concernant la prise en compte des questions sociales (65 % des chefs d'entreprise et 68 % des salariés), preuve d'une prise de conscience forte malgré les contraintes redoutées du passage à une production écologiquement et socialement responsable. Dans ce cadre, les priorités des salariés et des chefs d'entreprise convergent vers des mesures très pragmatiques, essentiellement liées à l'économie d'énergie ou de matériel, et au recyclage (tri et traitement des déchets). 52 % des salariés sont également en attente de solutions pour limiter ou mutualiser les déplacements, et 34 % des chefs d'entreprise pensent que l'intégration de critères sociaux dans la sélection des fournisseurs constitue une priorité.



Base : 1000 salariés, échantillon représentatif de l'ensemble des salariés travaillant en Ile-de-France, et 500 chefs d'entreprise, échantillon représentatif de l'ensemble des entreprises franciliennes de plus de 10 salariés. Méthode des quotas.

Liste des personnes ayant participé aux travaux

NB : Pour certains organismes, le nom de la personne invitée ne correspond pas forcément à la personne présente. Des erreurs ont pu se glisser dans les listes d'émargement et dans les invitations, ainsi que dans les listes ci-dessous. Nous vous prions de nous en excuser d'avance et de nous le signaler le cas échéant.

Groupe de travail Métiers du bâtiment

AGULLANA ; Patrick; DAFCO Versailles; CFC
BADIS; Leila; Région Île-de-France; Chargée de mission
BEN YOUSSEF; Walid; CEIS; Consultant
BONHOMME; Florian; Pôle de formation Environnement, Ville, Architecture; Directeur
BORDERES; Christian; CAPEB Île-de-France; Secrétaire Général
BOURDIER; Michelle; GIP CAMIF Île-de-France; Responsable du Service Acteurs Institutionnels
BRICQ ; Renaud; Région Île-de-France, DGS; Chargé de mission
BRIFFAULT; Thierry; Région Île-de-France, Service Ingénierie de la
commande publique ; Sous Directeur
BROCHIER; Damien; CEREQ; Chef du Département Travail Emploi et Professionnalisation
BRUNA; Marc; Advancity; Responsable Plan Filière
BULLIARD; Stéphane; Région Île-de-France; Chargé de mission
BULLIARD; Bernard; GIP CARIF; Directeur Adjoint
CANNEE; Jean-Luc; CAPEB Île-de-France; Président
CARION; Marie-Christine ; AFPA; Ingénieur de formation
CHARPENTIER; Jean-Paul; FFB Région Île-de-France (78-91-95); Président honoraire – Conseiller du Président
pour la formation
CHARRUE; Monsieur; CSTB; Directeur de recherche
CONAN; Sébastien; CRMA Île-de-France; Conseiller Développement Durable
De MAREUIL; Ophélie; Ordre des architectes ; Chargée de mission
DEFOULOUNOUX; Bérangère; Île-de-France (78-91-95); Responsable Emploi Formation
DELAHAYE; Jean-François; Constructys Île de France Grande Couronne; Secrétaire Général
DELANGRE; Fabrice; Région Île-de-France; Chargé de mission Formation
DESCHAMPS; Guillemette; Région Île-de-France; Chargée de mission « Partenariats »
DURAND; Tifenn; ARENE Île-de-France; Directrice Adjointe
EL QAISI; Sarah; Région Île-de-France; Chargée de mission « emploi »
FERNANDEZ; Julie; Ordre des Architectes; Conseillère élue
FRAISSE; Mathieu; CEIS; Chargé de développement
GAL; Karine; Rectorat Paris; Chargée de Mission relations école/entreprise
GAMBINI ; Bernard; Ecole des Ponts-ParisTech-Advancity; Directeur Développement
GASTON; Emmanuelle; Conseil Général 94; Coordinatrice d'insertion chargée de la formation professionnelle
GATIER; Jérôme; Plan Bâtiment Grenelle; Directeur
GAUDIN; Jean; CFE CGC Construction; ancien secrétaire général
GOFFI; Fabien; PwC; Directeur
GONTIER; Pascal; Atelier Pascal Gontier; Architecte - maitre d'œuvre
GWET; Catherine; GIP CARIF; Chargée de mission
INSERGUEIX ; Christelle; ARENE IDF; Directrice Pôle Territoire
JAUNAY; André; Région Île-de-France; Chef de projet grands comptes
JAVERZAC; Pascal; Education nationale; Inspecteur
LE LOUARN; Michelle; DIRECCTE Ile-de-France; Chargée de mission
LECLERC; Christophe; Pôle Emploi IDF; Directeur adjoint Cabinet
LE COQ; Valérie; Territoires Emplois Environnement; Coordinatrice
LEFRANC; Brice; Francilbois; Délégué régional
LEGRAND; Patricia; AFPA IDF; Responsable d'affaires
LEVRIER; Sébastien; AVISE; Chargé de mission IAE
LOPEZ; Franck; DIRECCTE Ile-de-France; Chargé de mission
MALFATTI; Patricia; Pôle emploi IdF; Chargé de Mission
MARRY; Yves; Conseil Régional Île-de-France (groupe PS); Chargé de mission

MAUGARD; Alain; QUALIBAT; Président
MONOD; Claire; Région Ile-de-France; Conseillère régionale
NGUYEN; Phuong; CEIS; Directeur service public
PEREZ; Rafael; Conseil Général 93; Chef de service
PERRON; Raphaëlle; Ordre des Architectes; Conseillère élue
PINCON; Michelle; Rectorat de Versailles; Délégué académique
PONTET; Jean-Louis; Région Île-de-France; Chef de service
PRIMAULT; Lionel; Région Île-de-France; Chargé de mission
PUERTAS; François; Chantier école Ile-de-France; Président
SANTELMANN; Paul; AFPA; Responsable prospective
SAURIN; Livia; Région Île-de-France; Chargée de mission
SAVEREUX; Sophie; ARACT IDF; Directrice
SCHERRER ; Marie-Charlotte; CEIS; Consultante
ROTH; Bernard; Association "architecture et maîtres d'ouvrage"; Président
THORAL; Patricia; CREPI Ile-de-France; Directrice
VAISLIC; Mickael ; CEIS; Consultant
VIBERT; Hervé; Cellule Economique Régionale de la Construction en Île-de-France; Secrétaire régional

Participants à Atelier n°1 à Serris sur le bâtiment

EUDE Gérard, Vice-président du Conseil Général de Seine-et-Marne et Président de Seine-et-Marne Développement

ROMERO Roberto, Vice-président du Conseil Régional

RICHARD Marie, Conseillère Régionale, Conseillère Générale, Présidente du CERVIA

BERNARD Xavier, Fédération Française du Bâtiment

CHARPENTIER Jean-Paul, Charpentier SAS

COURTIN Bernard, présentation de la filière du Miscanthus

DETRY Elisabeth, Présidente de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne

LEDRU Louis, Batir'Eco

MATYJASIK Bernard, Advancity, Directeur Développement des innovations

NUYTTENS Anne-Marie, Planète Chanvre

BERTHE Patrice, CG77

BRICQ Renaud, Conseil Régional d'Île-de-France, Direction générale des services

DARDEL Dominique, Attachée de presse

DAVIS Philippe, FFB

FRANCOIS Maud, CEIS, Chargée de mission

GALA Isabelle, Maison de l'emploi et de la formation du Nord-Ouest 77, chargée de mission GTECH

GALODE Samuel, Conseil Régional d'Île-de-France, Département communication

GIANNOTTI Véronique, Lycée des métiers du bâtiment, Provisoire

GOUBET Philippe, SAN Sénart, Chargé d'opération

GRANDJEAN Philippe, CAUE77, Architecte

GUYENNET Karine, Maison de l'emploi et de la formation du Nord-Ouest 77

IKHELIF Safia, Pôle Emploi, Chargée de mission de la Direction territoriale de Seine-et-Marne

LEGRAND, AFPH

MARQUIS Hugo, Cabinet du président de la Région IDF, chargé de mission

MILLET Pascal, Collège Citoyen Seine-et-Marne en projet

MONTEMAULT Claire, Chambre agriculture

OLIVEIRA Aurélie, CSTB, assistante administrative direction des établissements franciliens division logistique

ROULET Antoine, CG agriculture et forêt

PEROSA Claudio, CAPEB 77

Participants à Atelier n°5 à Paris sur le bâtiment

Intervenants :

SAUTTER Christian, Adjoint au maire de Paris en charge de l'emploi, du développement économique et de l'attractivité internationale

CUTAJAR Claude, Secrétaire général adjoint, CAPEB Grand Paris

GUINOT Frédéric, Chargé de clientèle Bâtiment, AFPA

POUSSARD Emmanuel, Directeur des activités, Agence parisienne du Climat
VIGREUX Flora, Chef de projet Maximilien à la Région Île-de-France

Participants :

ADJAHY Virgile, CG 93, Chef de projet Energies
AUDOUIN Maxime, Mission Métropole Grand Paris, Véolia Environnement
AZOULAY Laura, Fédération du Bâtiment Grand Paris
BEAUVISAGE Rémy, APIJR
BERNARD Charles-André, Direction des affaires économiques et juridiques
BONTE Antoine, AFPA, chargé de développement
BOSIICA Ion, IONUT Rénovation, Artisan-gérant
BRAKA Gilles, Ordre des architectes d'IDF
BRICQ Renaud, CRIF, Chargé des Ecociliens
CANNEE Jean-Luc, CAPEB Région IDF, Président
DE MAREUIL Ophélie, Ordre des architectes d'IDF
DE VERNEUIL Louise, AOERIF, Chargée de mission
DRESTOT Philippe, Observatoire national du bâtiment
FERNANDES Julie, Ordre des architectes d'IDF
FOURAIN Lucie, Fédération Scop BTP, secrétaire générale
FRANCOIS Maud, CEIS, Chargée de mission
GALODE Samuel, Région IDF, chargé de communication
GAMBINI Bernard, Ecole des Ponts ParisTech, Directeur du développement
GHEEREART Lydie, DRIEE IDF, Service Energie Climat Véhicule
GHISGANT Jacques, EDF, Chef de projet énergie
GWET Catherine, Défi métiers, Chargée de mission
JAVERZAC Pascal, Education Nationale, Inspecteur
JENOUVRIER Stéphane, Education Nationale, Inspecteur
MARQUIS Hugo, CRIF, Cabinet de Jean-Paul Huchon
MONY Aurore, Attachée de presse
POULAIN Jérôme, Maison de l'architecture
POUTHIER Adrien, Le Moniteur, Journaliste
RICCI Brigitte, Mairie de Paris, Chargée de mission thématique Emploi-Développement durable
THORAL Patricia, CREPI, Directrice
VEZZUTI Nicolas, ETS Vezzuti
VIVES Christian, ERDF Paris, Directeur
YERMOLOU Mikhaïl, My Habitat, Gérant

Groupe de travail Agriculture et Alimentation

AUBRAT; Julien; Conseil régional Île-de-France - ; Direction du développement économique
AUGE; Marine; Conseil Régional Île-de-France;
BALTZER; Franck; CESER;
BEN YOUSSEF; Walid; CEIS; Consultant
BERANG; François; FAFSEA (OPCA Agricole); Déléguée Régionale
BIGNON; Damien; GAB région Ile-de-France; Président
BILLET; Hervé; Safer; Président
BONNET; Martine; Lycée Emilie de Breteuil à Montigny le Bretonneux ; gestionnaire cuisinier
BOQUIEN; Nathalie; Terre des liens;
BOUVELOT; Gilles; Etablissement Public Foncier; Directeur
BRACESCHI; Ornella; DRIAFF;
BRACHET; René-Pierre; Lycée liberté à Romainville;
CALMET; Catherine; Conseil Régional Île-de-France; Groupe EELV
CANTILLON; Guillaume; Région Ile-de-France; Cabinet de J.P. Huchon
CARLIER; Agnès; GAB Ile-de-France;

CHAMILLARD; ; Syndicat des marchés; Président d'honneur
 CHANCEL; Françoise; Chambre d'agriculture d'Ile-de-France;
 CHARDON; Agriculteurs administrateur du PNR du Gâtinais; La Ferme des Tuiles
 CLOGENSON; Patrick; Coordination rurale; Président
 CLUSET ; Rémi; Région Île-de-France - Unité Aménagement Durable ; Chargé de mission agriculture et ressources naturelles
 COLLIN; Philippe; Confédération Paysanne; Président
 CORMAN; Didier ; Agriculteur que la Communauté d'agglo de Marne et Gondoire;
 CORREZE-LENEE; Patricia; Région Ile-de-France, Direction de l'environnement; Directrice
 CURE; Christian; DRIEA Ile-de-France;
 De BIASI; Laure; IAU Ile-de-France;
 De COMARMOND; Hélène; DRIAAF Ile-de-France;
 DE RICKE; Christophe; FRSEA d'Ile-de-France; Vice-Président
 DESWARTE; Daniel; CESER; Président de la Commission Agriculture du CESER
 DORE; Thierry; AgroParisTech; Professeur, master « de l'agronomie à l'agroécologie » - Professeur d'agriculture comparée et développement agricole
 DROUARD; Alexandre; Mouvement "slow food";
 DU PATY; Françoise; Chambre régional d'agriculture d'Ile-de-France; Directeur
 DUBREUIL; Christian; Agence des Espaces Verts; Directeur
 DUFUMIER; Marc; AgroParisTech (1);
 DUMESNIL; Jean-Luc; Région Ile-de-France; Cabinet d'Hélène Gassin
 DUPONT; Bénédicte; CERVIA; Responsable Marketing/Promotion
 EVAIN-BOUSQUET; Nathalie; Région Île-de-France - Unité Aménagement Durable ; Responsable du Service Patrimoine et Ressources naturels
 FELICULIS; Estelle; GAB Ile-de-France;
 FERNANDES; Jean-Baptiste; Conseil régional d'Ile-de-france, Chef du service Entreprenariat et Développement;
 FERNEX; Martine; Région Île-de-France;
 FERRY; Alain; Etablissement Régional de l'Elevage (ERE); Président
 FILLAUD; Isabelle; Confédération Générale de l'Alimentation de détail (CGAD); Chef département
 FOUCHE; Marc; Moulins Fouché; PDG
 GASSIN; Hélène; Conseil régional d'Ile-de-France; Vice-présidente
 GIORDANO; Jean-Louis; Colibris, association Terre et humanisme; Correspondant 75 - Mouvement d'agroécologie
 GRAND; Agnès; DRIEA Ile-de-France;
 GREFFIN; Damien; Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles; Président
 GUEHENNEC; Jean-Claude; Union des producteurs de Fruits et Légumes d'Ile-de-France; Président
 GUIOMARD; Xavier; AgroParisTech ;
 GUYONNET; Catherine; AGEFAFORIA (OPCA Agroalimentaire); Responsable Ile-de-France
 HELIE; Jean; ADAFA - CFA des métiers de l'agriculture; Président
 ISAMBERT; Jean-François ; Fédération Régionale des Coopératives Agricoles (FRCA); Président
 JOLIVET; Emmanuel; Pôle STVE (DIM ASTREA); Président
 KOHN; Jérôme; AREXHOR Seine-Manche; Directeur
 LALOUX; Laurent; ANSES; Directeur du laboratoire qualité des aliments et procédés agroalimentaires
 LE DANTEC; Catherine; Association Régionale des Industries Agroalimentaires;
 LEBRUN; Françoise; Région Ile-de-France, Direction de l'environnement;
 LECESNE; Hervé; Association Régionale des Industries Agroalimentaires; Président
 LEDOUX; Emmanuelle; CEIS; Chargée de mission
 LEFEVRE; Francis; SEMMARIS; Secrétaire général
 LELAURE; Benoît; Agence des Espaces Verts;
 LENGLET; Michèle; DRIAAF; Chargée de mission
 LEPENDU; René; Union fédérale des marchés; Président
 LEPESME; Frédéric; Jeunes agriculteurs 77; Administrateur
 LOISEAU; Claude; Île-de-France environnement;
 LOUP; Bernard; Île-de-France environnement;
 MARBOT; Laurent; Réseau des AMAP d'Ile-de-France; Président
 MARCHAIS; Dominique; Réalisateur (film documentaire "le temps des grâces");
 MARGOT-ROUGERIE; Pascale; DRIAAF Ile-de-France; Directrice

MARTEL; Barbara; L'Echoppée Locale; Gérante
 MATHIEU-COLAS; Laurence ; Groupement des agriculteurs bio d'Ile-de-France;
 MERCIER; Alain; Union des vergers d'Ile-de-France; Président
 MERLIN; Alain; Cercle des horticulteurs d'Ile-de-France; Vice-Président
 MEYRUEIX; Danielle; CERVIA; Directrice
 MISSIOUX; Pierre; SAFER D'ile-de-France; Directeur
 MORISSEAU; Claude; Agriculteurs administrateur du PNR du Gâtinais; La Ferme de Filbois
 MORIZE; Xavier; Confédération Paysanne;
 MOUSSEAU; Denis; CESER; Chargé de mission cabinet du CESER
 NGUYEN; Phuong; CEIS; Directeur
 OUFEROUKH; Soraya; Groupe socialiste Région Ile-de-France;
 PECHOUX; Sylvain; Champs des possibles - Réseau amap ; Responsable couveuse d'activités
 PEIGNEY-COUDREC; Stéphanie; Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt;
 PITEAU; Angélique; Groupement des agriculteurs bio d'Ile-de-France;
 RICHARD; Marie; Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire - Conseillère régionale; Présidente
 RIOTTO; Michel; Île-de-France Environnement; Président
 ROTMAN; David; Groupe Front de gauche Région Ile-de-France;
 SPIELEREIN; Marc; SEMARIS (MIN de Rungis); PDG
 STEPHAN; Jean-Marie; DRIAAF Ile-de-France;
 THIBAUT; Christian; IAU Ile-de-France; Directeur
 THUILLIER; Philippe; Syndicat des marchés; Président
 TIREL; Laetitia; Région Ile-de-France, unité lycées; Technicienne de restauration
 TOULLALAN; Maurice; Conseil économique, social et environnemental; Conseiller
 VAISLIC; Mickael; CEIS; Chargé de mission
 VAMPOUILLE; Michel; Terre de liens;
 VAN DEN BERG; Astrid; Réseau AMAP Ile-de-France;
 VOUSAS; Stéphanie; Région Ile-de-France, unité lycées; Technicien restauration
 WARTENA; Sjored; Terre de liens; Président
 WIACEK; Franck; Arvalis - Station Expérimentale IDF; Responsable régional
 ZANATO; Nathalie; GAB Ile-de-France; Responsable structuration des filières

Participants à Atelier n°3 à Cergy-Pontoise sur l'agriculture et l'alimentation

Intervenants :

GASSIN Hélène, Vice-présidente du Conseil régional chargée de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie
DESSE Daniel, Vice-président du Conseil général du Val-d'Oise chargé de l'environnement
DELAURE Benoit, Agence des espaces verts
RODRIGUEZ Nicolas, Agence des espaces verts
CASTEX Magali, EPA Plaine de France
RADET Jean-Pierre, Chambre d'Agriculture
JOLIVET François, Directeur de l'éducation, Conseil général du Val-d'Oise
KOHN Jérôme, Directeur du Cervia
DUVAL Vincent, Gaec La Rivoise

Participants :

AMESTOY Sylvette, Mairie de Courdimanche, Adjointe au maire, Déléguée au développement durable et solidaire
ANDRIEUX Bernard, Association de défense de l'environnement de la ville d'Eragny
AUBE Damien, SODEXO, Directeur Commercial
AZOULAY Roland, CVDD
BAJARD Michel, DDT95, Directeur Adjoint
BELLETANTE Martine, Association « A l'écoute de la nature », Présidente
BOMPAIS Myriam, DDT95
BOULESTEIX Vincent, CRIF, Chargé de mission à la direction régionale et interdépartementale
BOURVEN Jean-Pierre, GAB, Vice-président et agriculteur bio
BRARD Christophe, Ferme des tournelles

BRETON Bernard, FICEVY, Administrateur pour le 95
 BREZILLON Céline, Préfecture des Hauts-de-Seine, Chargée de mission Développement économique
 CHEMARIN Gilles, Direction des routes, Directeur adjoint
 CARLIER Patrick, GRDF, Directeur territorial Val-d'Oise
 CHABANEL Marie-France, Marie d'Enghien, Maire-adjoint
 CORBEAU Clémence, CRIF
 DELACOUR Hervé, Agriculteur
 DE MAGNITOT Etienne, Amis du Vexin Français
 DEQUIN Virginie, Plaine de vie, Agent de développement solidaire
 DEZOBRY Patrick, Earl Dezobry
 DIONISI Jean-Charles, SIRESCO, Directeur général des services
 DUMESNIL Jean-Luc, Chargé de mission auprès d'Hélène Gassin
 ESCOFFIER Carole, Les sentiers du Parisis
 FENET Joan
 FERNANDES Jean-Baptiste, CRIF, Chef du service Entrepreneuriat et Développement
 FOULON Bernard, Association Sauv-Nature
 JEANMOUGIN Gilles, CVDD
 GADEAU Danielle, Association Paru's
 GARNIER Sylvie, Val-d'Oise Environnement
 GELLE Anne, Mairie d'Argenteuil, Maire
 GORISSE Isabelle, Les sentiers du Parisis
 GRENEAU Michèle, Mairie de Fontenay-en-Parisy, Maire
 GUIOMAR Xavier, AgroParisTech, Enseignant-Chercheur
 HENDRICKS Michèle, Les sentiers du Parisis
 HOUBERT Claire, Conseil Val-d'oisien du Développement durable
 LECURET Marie, DRIAAF IDF, Chargée de mise en œuvre du plan agriculture durable d'IDF
 LE FAUCHEUR Catherine, CODERANDO, Coordinatrice
 LE GALL Laurent, Maison de l'agriculture
 LE TIEC Yves, CVDD et CG95
 LEGRAND Nicolas, CEEVO, Chargé d'études
 LOUP Bernard, IDFE, Vice-président
 MICHEL Jean-Paul
 MONTALDO Michel, CG95, Vice-président
 MOUSSEAU Denis, CRIF et CESER, Chargé de mission
 NAVILLOD Marie-Sylvaine, Mairie de Roissy-en-France, Adjointe au maire, Chargée de l'écologie locale
 PERROT Vincent, CLCV Paris, Président
 PERROT Bernard, CGAD IDF
 POUTOUX Jean-Claude, CG95, DGA
 RIBOLLET Hugue, Earl Rambiollet
 SANDET Gérard, Association « Quelle terre demain ? »
 VAMPOUILLE Michel, Terre de liens IDF

Groupe de travail HQS

BABOU; Amine; CFE-CGC; Ingénieur
 BALIAN; Christine; Région Île-de-France UDEV; Directrice du développement économique et de l'innovation
 BARDOT; Caroline Conseillère régionale; Région Île-de-France
 BAVAY; Francine; Région Île-de-France UDEV; Conseillère régionale
 BELET; Françoise; Région Île-de-France UDEV; Chef de la mission égalité
 BELMELLAT; Hakima; Région Île-de-France ; UDEV
 BEN YOUSSEF; Walid; CEIS; Consultant
 BORD; Corinne; Région Ile-de-France; Conseillère régionale
 BOURGEOIS; Pascale; Région Île-de-France UPMG; Chef unité service Marchés
 BRICQ; Renaud; Région Ile-de-France; Chargé de mission DGS, coordinateur EGCES
 BROHAN; Laurence; Région Île-de-France UPMG; Chargée de mission Marchés publics

BRUNAUD; Gérard; Observatoire des Achats responsables; Vice Président
 CANNEE; Jean-Luc; UPA Ile-de-France; Président
 CAPRON ; Michel; Université Paris VIII; Professeur émérite
 CARLIER; Bernard; UPA Ile-de-France; Vice Président
 CASANES; Marc; Région Île-de-France UAD; Chargé de mission
 CHASSAT; Stéphanie; Région Île-de-France DSI; Secrétaire générale
 CHEVALLIER ; Laurence; Région Île-de-France UAJMQ; Directrice Marchés
 CORNEN ; Gaëlle; Région Île-de-France UPRH; Directrice
 CORREZE-LENEE; Patricia; Région Ile-de-France, direction environnement; Directrice
 CORTOT; Jean-Louis; AFNOR; Adjoint au Responsable Ile-de-France
 DAIGNEY; Michel; Centre francilien de l'innovation; Responsable pôle Développement durable
 DARRIGRAND; Sébastien; USGERES; Délégué général
 De LASTIC; Adelaïde; USGERES; Chargée de mission Relations Publiques
 De PREMARE; Nicolas; Conseil Régional UDEV;
 DELAVEAU ; Jean-Jacques; Une Union Régionale des PLIE franciliens ; Président
 DESCHAMPS; Guillemette; Région Île-de-France UDEV; Chargée de mission
 DUPOUY; Henry; MAREAL; Dirigeant
 DURAND; Tifenn; ARENE Ile-de-France; Directrice adjointe
 EL QAISI; Sarah; Conseil régional UDEV/DAE; Chargée de mission
 ENJALBERT; Sabine; Centre francilien de l'innovation; Directrice générale
 FAHRI; Aranud; AVISE; Directeur du développement
 FATOUX; François; ORSE; Délégué général
 GACHET; Alain; Maison de l'emploi de Paris; Directeur adjoint
 GALODE; Samuel; Région Île-de-France UCOM; Community manager
 GALVEZ; Renaud; Conseil régional d'Ile de France; Chef du service accompagnement des pme
 GOULLET; Benoît; Région Île-de-France, UAJMQ; Chargé d'études
 GOYCHMAN; Laurent; Région Île-de-France; Conseiller PME
 GUENOUX; Murielle; Conseil Régional, groupe PRG MUP; Conseillère régionale
 GUIBERT ; Vincent; ACDE Conseil; Associé-Gérant
 HARACHE; Céline; Conseil Régional; Apprentie Service Accompagnement des PME
 HOUY; François; Région Ile-de-France, Udev; Directeur Pôle Stratégie et Territoires
 INSERGUEUX; Christelle; ARENE IDF; Directrice Pôle Territoire
 JOURDAN; Fleur; Région Ile-de-France, DGA; Unité des affaires juridiques, marchés, qualité
 KIEFE; Françoise; Région Ile-de-France; Chargée de mission
 KRAWEC; Maroussia; ARACT IDF; Chargée de mission
 LANDEMARRE; Christian; Région Île-de-France UPMG; Chargé de mission
 LE NEOUANNIC; Pascale; Groupe Front de Gauche et Alternatifs; Présidente du Groupe
 LEDOUX; Emmanuelle; CEIS; Chargée de mission
 LEVAL-DUCHE; Manuel; FdGA; Collaborateur
 LOAËC; Maria; CFI; Directrice expertises
 MANDRY; Xavier; Région Ile -de-France UAJMQ; Service études et conseils
 MARRY; Yves; Conseil Régional, groupe PS; Chargé de mission
 MATAILLET; Françoise; FNAM; Directrice des Affaires Sociales
 MIERMONT; Laurent; Région Île-de-France; Collaborateur de Jean-Paul Planchou
 MIGNON; Séverine; Région Île-de-France DDSSDR; Directrice
 MOURIN; Cyril; Région Île-de-France; Secrétaire Général PRG-MUP
 NGUYEN; Phuong; CEIS; Directeur service public
 NOVO; Pedro; OSEO; Directeur régional
 PASTUREAU; Emmanuelle; Région Île-de-France USOC- DCTSL; Chargée de mission
 PIGACHE; Vincent; CFDT IDF; Délégué général
 ROMANET; Damien; ARD; Conseiller du Directoire
 ROSSI; Mathieu; Région Île-de-France UPRH; Secrétaire général
 ROTMAN; David; Conseil Régional, groupe Front de Gauche; Chargé de mission
 SACLEUX; Tiffany; CGPME Ile-de-France; Chargée de projet
 SAUTEREL; Danielle; Région Ile-de-France; Chef de service Agenda 21
 SAUVAGE; Samuel; Conseil Régional; Chargé de mission EELV
 SAVEREUX; Sophie; ARACT Ile-de-France; Directrice régionale

THORNARY; Jean-Michel; Région Île-de-France; Directeur Général des Services
TOUITOU; Murielle; ARD; Secrétaire générale
VALLA; Lionel; Région Ile -de-France Unité Lycées; Chef de service RIE
VASILIC; Mickael; CEIS; Chargé de mission
VON DAHLE; Catherine; CFI; Expert Innovation Sociale

Groupe de travail Mobilités

BALIAN; Christine; Direction du Développement économique et de l'innovation du CRIF; Directrice
BAVAY; Francine; Conseil régional d'Ile-de-France; Conseillère régionale
BELLANGER ; François; Trans-City; Directeur et fondateur
BENHAMOU; Salomé; Groupe Socialiste; Chargée de mission PS
BIGORGNE; Simone; FNAUT Ile-de-France; Présidente
BOULEAU; Mireille; IAU Île-de-France; Chargée d'études
CANNEE; Jean-Luc; UPA Ile-de-France; Président
CHABBERT; Frédérique; Pôle de compétitivité Movéo; Chargée de projet
CIPOLLA; Romain; GART; Adjoint Pôle Mobilité Durable
COHEN; Laurence; Conseil régional d'Île-de-France; Conseillère régionale et membre du CA du STIF
CRESSY; Ingrid; Voiture and Co; Chargée de mission Plans de Déplacement Entreprise
DAIGNEY; Michel; CFI; Responsable Pôle Développement Durable
D'AUBREBY; Marc; MEEDDT - CGDD;
DEMORD; Céline; CEIS; Consultante
DUMONT; Laurent; Groupe PRG MUP; Conseiller régional programme MUP, Commission transport
ENJALBERT; Sabine; CFI; Directrice
EXBRAYAT; Hélène; Voiture and Co; Manager événementiel
FLORIET; Maïlis; CASQY; Chargée d'étude
FOREST; Hélène; Direction du Développement économique et de l'innovation du CRIF; Chargée de mission
GALODE; Samuel; Région Île-de-France; Community manager du site internet des Ecociliens
GARNIER; Sandrine; Mobilettre; Rédacteur en chef
GOBITZ; Bernard; AUT-FNAUT; Secrétaire général adjoint
GREGORY; Serge; Pôle de compétitivité Movéo; Vice-Président
KASTELIK; Thomas; Direccte Île-de-France; Chargé de mission logistique
LEDOUX; Emmanuelle; CEIS; Consultante
LESTRE DE REY; Catherine; FARE; Déléguée nationale
LOKNAR; Julien; RATP-DIT; Responsable d'études
LORTHOIS; Jacqueline; Commission AdT Île-de-France; Responsable
MARIN; Yannick; Conseil régional d'Île-de-France; Collaboratrice de Laurence COHEN
MEYERE; Alain; IAU Ile-de-France; Directeur Département Mobilité et Transport
MOHAMED-ANIS; Sassi; Voiture & Co; Assistante chargée de mobilité
MOULIN; Olivier; Direction des Transport du CRIF; Directeur
MOURANCHE; Daniel; AUT-FNAUT; Membre du bureau
OUACHE; Majid; Groupe Europe Ecologie Les Verts; Collaborateur
PICHOU; Vincent; SNCF Geodis; Délégué régional
RAMBERT; Hélène; Pôle de compétitivité Movéo; Chargée de projet
RIOTTOT; Michel; Île-de-France Environnement; Président
ROLIN; Michel; CFI; Conseiller Développement durable
ROTMAN; David; Collaborateur Groupe Front de Gauche
SAUVAGE; Samuel; CRIF; Chargé de mission EELV
SIMON MAIZIER; Jean-Claude; Trans-City; Président
THIECK REGAL; Brigitte; CGPME Ile-de-France; Chef de file développement durable
VAISLIC; Mickael; CEIS; Consultant

Participants à Atelier n°2 à Saint-Quentin-en-Yvelines sur les mobilités

Intervenants :

CALDABERT Renaud, Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

BAVAY Francine, Conseillère régionale et présidente du groupe de travail « mobilités »
ARNOLD Delphine, Université de SQ, Directrice de la vie étudiante
BARBET MASSIN Valérie, Renault, Twizy
BENITO Fabien, Voiture & Co
LEGENDRE Laurent, EADS, Président Deltas SQY
SERRE Gilles, Renault RSE

Participants :

AUDRY Sandrine, Snecma, Directrice d'établissement
BERTHOMIEU Brigitte, CASQY, directrice de cabinet
BLANCHET Didier, SQYBus, directeur
BRICQ Renaud, Conseil Régional d'Île-de-France, Direction générale des services
COMOLET Arnaud, CASQY, Chargé de mission Agenda 21
DEMARIA Eric, RATP, Responsable Développement
DE MONY Aurore, CEIS, Attaché de presse
DEPREISSAT Sylvain, CASQY/DTD, Apprenti
FIAT Françoise, BED EELV, Membre
FLORIET Maïlys, CASQY/DTD, chargée d'étude
FRANCOIS Maud, CEIS, Chargée de mission
GALODE Samuel, Conseil Régional d'Île-de-France, Département communication
GATEAUD Claude, CODESQY, Animateur du groupe transport
LAGRANGE Frédéric, CRIF, Délégué territorial
LEGRAND Patricia, AFPA, Directrice régionale Île-de-France
LOISEAU Claude, IDFE AUT, Vice-président
MARQUIS Hugo, Cabinet du président de la Région IDF, chargé de mission
MOURANCHE Daniel, AUT-FNAUT, Membre du bureau
PESSAROSSI Henri, CODESQY
PETIT Jacques Lucien, Thales Optronique, Directeur de l'établissement et des Systèmes d'information
PRESSA Cyrano, CASQY
RIVOAL Karine, Mairie de La Verrière, Chef de projets politique de la ville
SAUVAGE Samuel, CRIF, Parti Front de Gauche
SENIQUETE Corinne, CG78, sous-directrice de la MO/DRT
TEMES Marc, Malakoff-Mederic, Chargé des relations Extérieures de l'établissement de SQY
VALLIER Guillaume, CA VGP, chargé de mission

Participants à Atelier n°6 à Saint-Evry sur les mobilités

Intervenants :

FOURNIER Pascal, Vice-président du Conseil général de l'Essonne
BAVAY Francine, Conseillère régionale d'Île-de-France et Présidente du groupe de travail « Mobilités »
CAMPION Claire-Lise, Sénatrice de l'Essonne, Conseillère générale déléguée chargée de la Mission Sud-Essonne
AMIOT Marc, Développeur économique pour le sud Essonne, Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne
DESCORMIERS, Responsable de développement, Pôle mobilité solidaire
SIRONI Michel, Directeur général adjoint, Etablissement Koanigswarter
LAUGIER Thomas, Conseiller mobilité et déplacement, Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne
MALETTRE Bruno, Responsable du service SSE, SNECMA

Participants :

ALMERAS Marc, FCDE, Membre du CA
ARRONDELLE Sabine, Vélo Voyageur, Responsable communication
AUSTRUY Eric, Entreprises et Mobilité Durable, Chef de projet mobilité durable
BELLANGER Isabelle, Agence de développement territorial du 91
BESSNARO Gilles, CG 91, Direction déplacements
BILLAUT Florence, Solicités, Chargée de mission écologie sociale et solidaire
BOUVIER Brigitte, CAUE 91, Sociologue
BURGHOFFER Axelle, CG 91, DAD
CAILLE Laurence, CG 91 DDSS, Déléguée
CHEVALLIER Fabrice, La Roue Libre 77, chargé de mission mobilité
CRAMOISY Julie, APF, chargée de mission

CROLA Alice, CG 91 DDSS, Déléguée
 CUIROT Jérôme, CG 91, Direction déplacements
 DEMEE Marie, AEE, Chargée de mission
 DUGAULT Jean-Philippe, CG 91, DIRDEP
 GRANES Nathalie, Région IDF, Chef de service
 GROUSSEAU Jean-Jacques, CG 91, Cabinet
 GUIMARD Bertrand, Faurecia TechCenter Brières, Chef d'établissement et directeur de projet
 JEANLIN Claude, ex-Conseiller régional
 JOURDAN Jean-Louis, SNCF, Directeur Délégué au développement durable
 KEOPHILA Carole, Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne, Responsable transport et déploiement
 LANZA Anne-Marie, Mairie de Saint-Germain BC, Maire-adjoint
 LAVAUD Nathalie, Association
 LAZHAR Intissar, Faurecia TechCenter Brières, Chargée d'étude de déplacement des salariés et PDE
 MICHEL Sébastien, Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne, chargé de mission Transports et Déplacements
 MIMIS Lyddie, Association des paralysés de France, Chargée de mission, Développement réseau
 MOMBRUY Michel, Solicités, Président
 MOUNOURY Denis, Mairie de Corbreuse, Maire
 PAUMIER Jean-Pierre, CESER IDF
 PETITEAU Danièle, CG 91, Chargée de mission filières économiques locales et développement de l'emploi
 PRAIZELIN Elisabeth, FARE, chargé de la MDE Evry/Corbeil
 RICHARD Isabelle, AEE, Chef de projet
 ROBIN Jean-Paul, CG 91, DAD
 VILAIN Jean-Paul, CG 91, Directeur aménagement et développement

Groupe de travail Industrie et relocalisation

BALIAN; Christine; Région Ile-de-France; Directrice du développement économique
 BARDOT; Caroline; Région Ile-de-France; Vice-présidente / Présidente du groupe de travail
 BEN YOUSSEF; Walid; CEIS; Animateur du groupe de travail
 BUQUET; Nadège; Région Ile-de-France; Collaboratrice du VP en charge du développement économique
 CHARTIER; Cécile; Conseil général du Val de Marne;
 CHAUVET; Jacques; MOV'EO; Directeur général
 COLLETIS; Gabriel ; Auteur du livre "L'urgence industrielle" ; Université de Toulouse
 DEFLOU; François Xavier; Seine-et-Marne Développement; Directeur
 DESCHAMPS; Guillemette; Région Ile-de-France;
 DURIEUX; Vincent; ARD; Directeur général adjoint
 DUVAL; Frédéric;
 ENJALBERT; Sabine; CFI; Directrice
 FOREST; Hélène; Région Ile-de-France;
 FOUCHET; Yves; CCI DE VERSAILLES (VAL D'OISE/YVELINES); Président
 FRANTZ; Jérôme; CCI Paris;
 GALODE; Samuel; Région Ile-de-France; Animateur du site ecociliens.fr
 GRUSELLE; Michel; CESER; Directeur recherche CNRS
 HUVET; Bernard; AFPA Ile-de-France; Directeur développement
 LE ROUX; Frédéric; CCI de Versailles/ CCI IdF; Directeur général adjoint
 LEGRAND; Nicolas; CCEVO;
 LOPEZ; Cristina; IAU; Economiste
 MANSSOURI; Nasser ; CESE;
 MARRY; Yves; groupe Socialiste; Chargé de mission
 MASSAL; ; ; CCI de Versailles
 MENAL; Manuel; groupe Front de Gauche; Chargé de mission
 PERRIN; François; MEDEF; Consultant
 PETIT; Thierry; IAU; Economiste
 REDIN; Patrick; OSEO; Chargé d'affaires

RENARD; Anne-Sophie; EE-LV;
ROBERT; David; Cabinet Performance; Dirigeant
SAUVAGE; Samuel; EE-LV; Chargé de mission
VALLERON; Anne; CFE-CGC et du SMIDEF; Déléguée syndicale centrale

Participants à Atelier n°4 à Gennevilliers sur l'industrie

Intervenants :

BARDOT Caroline, Conseillère régionale d'IDF et Présidente du groupe de travail Industrie et relocalisation
BOURGOIN Jacques, Maire de Gennevilliers, Conseiller Général du 92
BERARD Dominique, Président d'Excico France et Administrateur Délégué Exécutif d'Excico Group
LE MEUR Erwan, Président de la communauté portuaire et Directeur Général de Paprec Environnement
PETREQUIN Rachel, Directrice territoriale de l'Afpa Yvelines Hauts-de-Seine
MUZEAU Roland, Ancien Député et Premier Adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement, de l'action foncière et du développement économique

Participants :

ALAUY Patrice, Mairie de Gennevilliers, Direction de l'emploi
AMAND René, Syndicat CGT Hispano-Suiza, Secrétaire du CCE
BENOIST-MOUTON Marion, Mairie de Nanterre, Responsable du secteur Stratégie Urbaine
BERNARD Dominique, Sofies SA, Associé
BERTRAND François, DRIEA/UT92, Directeur de l'Unité territoriale de l'Équipement et Aménagement des Hauts-de-Seine
BREZILLON Céline, Préfecture des Hauts-de-Seine, Chargée de mission au Développement Économique
BRIFFAULT Thierry, CRIF, Responsable du service Ingénierie de la commande publique
BRICQ Renaud, CRIF, Chargé des Ecociliens
CAMUS Tatiana, Mairie de Gennevilliers, Chargée de mission Emploi-Relations entreprises
COATENEA Patrick, Mairie de Gennevilliers, Chargé de mission
CHAUVEL Yves, UD CGT 92
DELAPORTE Carole, IAU-IDF, Chargée d'études
DEFREMONT Michel, Mission Locale Gennevilliers, Directeur
DEMONY Aurore, Attachée de presse EGCES
DERET Dominique, Mairie de Gennevilliers, Responsable Espace Insertion
DUMAS Marie-Sylvaine, E2 CG92, Chargée des relations Entreprises
DURIEUX Vincent, ARD, DGA
ETRILLARD Cécile, EDF, Directeur de cabinet
FRANCOIS Maud, CEIS, Chargée de mission
GOSSART Fred, Syndicat CGT Hispano-Suiza, Représentant syndical au CCE
GOUGEON Mathilde, DRIEA/UT92, Chef de projet
GRIMAL Jean, UD CGT92
GUIBERT Vincent, ACDE Conseil, Associé-gérant
HAEZEBROUCK Patricia, CG92, Responsable Top Métiers
LAULHERE Antoine, Mairie de Gennevilliers, Conseiller Municipal
LAVAL Alain, AFORP, Chargé des relations entreprises
LANDAU Léo, SNCF
LEGUAY Frédéric, CCIP Hauts-de-Seine, Responsable Département Développement Territorial
LUNUEAU Hubert, Mairie de Bois-Colombes, Conseiller Municipal
MARQUIS Hugo, CRIF, Cabinet de Jean-Paul Huchon
MELET Dominique, Pôle-Emploi Gennevilliers
MERRA Richard, Mairie de Gennevilliers, Maire-Adjoint à l'enseignement
NISMAN Jean-François, Ville d'Asnières, Directeur du Développement Économique, Commerce-Artisanat
PINGAULT Gérard, CGT Plessis-Robinson
PIVOT Séverine, Mairie de Bois-Colombes, Chef de service
ROUX Emmanuelle, Fac Lac de l'Université de Cergy
SCHWARZKOPF Anna, Mairie d'Asnières sur Seine, Directrice de l'emploi
TAN Elisabeth, Ville de Gennevilliers, Chef de projets
TRAMONI Nathalie, Cabinet du Préfet de la Région IDF, Chargée de mission Grand Paris
VALLERON Anne, CFE CGC, Déléguée syndicale

VERMILLET Arielle, Ville de Gennevilliers, Maire-Adjoint

Participants à Atelier n°7 à Créteil sur l'industrie

Intervenants :

BARDOT Caroline, Conseillère régionale et Président du groupe de travail « Industrie »

SAVOLDELLI Pascal, Vice-président du Conseil Général du Val de Marne

THORNARY Jean-Michel, Région Île-de-France, Directeur général des services

SCHILLER Olivier, Septodont, Directeur général

BAILLEUX Gilles, Ville d'Ivry, Responsable développement économique

LELARD Serge, SPL MECATRONIC, Président et MICROPLAST, Dirigeant

Participants:

AZOULAY Gregory, Atlersenso

BALTZER Franck, EPF

BANZEPT Benoît, Préfecture du Val-de-Marne, Chef du service de la coordination interministérielle et de l'action départementale

BARAT Emmanuelle, SAF94, Responsable

BLANC Amélie, Communauté d'agglomération Haut Val-de-Marne, Responsable du développement économique et des relations avec les entreprises

BOUCHEZ Stéphanie, CG94, DDEE

CELATI Noël, Union Locale interprofessionnelle CFDT, Secrétaire

CHARTIER Cécile, Conseil général du 94

COMBREAU Renan, CCIP 94, chargé d'études

DUGAULT Edouard, CG94, Responsable secteur

DUSSABLE Christian, UD CFDT

FOURNIAU Anne, Seine-amont Développement, Directrice

FRANCOIS Maud, CEIS, Chargée de mission

FUCHS Eric, Ports de Paris, Directeur de l'agence Seine-amont

GALODE Samuel, Région Île-de-France, Communication

GARCIA Jean, CGT 94

GILBERT Jean-Emmanuel, Vigicell, Président

GIROD Jean, CFE CGC

GOLABKAN Vanya, LIPEC, Chargé d'affaires transfert de technologie

JAROVOLLA Louis, UD 94 EFECGE, Administrateur

LEDOUX Emmanuelle, CEIS, Consultante

LERBEY Damien, EPF

MANZEAU Véronique, Agence métropolitaine des déchets ménagers

MARTIN Guillermo, Vitry-sur-Seine, Directeur de projet Opération d'Intérêt National

MARQUIS Hugo, Région Île-de-France, Cabinet de Jean-Paul Huchon

MBOUMBA Luc, Cooparane, Charég d'accompagnement

MILHAVET Michel, CG94, Responsable de secteur

MONY Aurore, Attachée de presse

NOUVEL Marie, Direccte IDF, Chargée de mission développement économique 94

NGUYEN Phuong, CEIS

ONDELLA Gilbert

ORZECH David, ORANGE, Directeur des Relations avec les Collectivités locales du 94

PETIT Thierry, IAU, Economiste

POTIER Jean-Luc, SNCF Geodis, Délégué à l'aménagement des territoires ferroviaires IDF Normandie

PUJOL Françoise, Seine-amont Développement, Directrice adjointe

RAMEAU Nicolas, Ville d'Ivry-sur-Seine

RATTER Patrick, Irma Valenton

RICARD-MANDEL Olivier, Aéroport de Paris – Direction de l'immobilier, Directeur de projet Cœur d'Orly

ROYNEAU Catherine, CCIP 94, Responsable département développement économique et territorial

SERREAU Anouk, Mairie de Vitry, Chargée du développement

SPIZZICHINO Robert

VALMIR Adeline, Adeline-Consultants, Dirigeant



Écociliens

Les États généraux
de la conversion
écologique et sociale

Conseil régional d'Île-de-France

35, boulevard des Invalides – 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr